



REVUE DU CADRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)
D'HAÏTI
Cycle 2017 - 2021

RAPPORT FINAL

Pays de l'intervention d'évaluation : Haïti
Organisation initiant l'évaluation : Bureau du Coordonateur Résident
Evaluateur : Cheikh FAYE, Consultant International : chfaye.chfaye@gmail.com
Calendrier de l'évaluation : 7 Décembre 2020 – 6 Mars 2021
Date du Rapport Final : 10 Mai 2021

REMERCIEMENTS

La mission d'évaluation objet de ce Rapport a enregistré la pleine coopération des parties prenantes : le SNU à travers ses différentes entités, présentes sur le terrain ou intervenant à distance, la partie nationale à travers les institutions étatiques parties au programme et les organisations de la société civiles partenaires.

Que tous en soient remerciés ici !

Sommaire

Acronymes	4
Liste des graphiques.....	5
Résumé exécutif.....	6
1. Description du Programme	6
2. But, Objectifs, Public et Utilisations de l’Evaluation	6
3. Méthodologie	7
4. Conclusions et Recommandations	7
4.1. Conclusions	7
4.2. Enseignement clé.....	9
4.3. Recommandations	10
Introduction.....	12
1. But et portée de l’évaluation	12
2. Destinataires et utilité de l’évaluation.....	12
3. Identification succincte du programme évalué	12
4. Structure du rapport d’évaluation	13
5. Enchaînements du rapport.....	14
6. Logique d’efficacité : comment les parties peuvent tirer profit du rapport	14
Description du Programme	14
1. Caractéristiques stratégiques du Programme	14
2. Cadre de Résultats, Hypothèses	14
3. Bénéficiaires directs et indirects du programme.....	19
4. Liens du programme avec les priorités nationales et les cadres de programmation du SNU	19
5. Phase du programme en cours et changements éventuels y intervenus.....	20
6. Partenariats au service du programme	20
7. Portée de l’Intervention.....	21
8. Ressources totales	21
9. Facteurs contextuels d’influence sur le programme	21
10. Faiblesses de conception.....	21
11. Contraintes d’exécution	22
Etendue et Objectifs de l’Evaluation	22
1. Etendue de l’évaluation.....	22
2. Objectifs de l’évaluation	22
3. Critères d’évaluation	23
4. Questions relatives à l’évaluation	23
Approche et Méthodes d’évaluation	24
1. Sources de données	24
2. Echantillon et cadre d’échantillonnage.....	25
3. Procédures et instruments de collecte de données	25
4. Normes de performance	26
5. Participation des parties prenantes.....	26
6. Considérations éthiques	26
7. Informations relatives à l’historique sur l’évaluateur	26
8. Principales limitations de la méthodologie et moyens de mitigation	27
Analyse des données	27
Déductions – Conclusions – Enseignements - Recommandations	28
1. Déductions	29

1.1.	Pertinence	29
1.2.	Cohérence	30
1.3.	Efficacité.....	31
	Graphique 1 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 1 : Lutte contre la pauvreté..	32
	Graphique 2 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 2 : Services sociaux	37
	Graphique 3 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 3 : Genre	41
	Graphique 4 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 4 : Résilience	46
	Graphique 5 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 5 : Gouvernance.....	49
1.4.	Efficiéce.....	56
	Graphique 6 : Niveau de livraison des produits sur les 5 Effets	57
1.5.	Principes de programmation	57
2.	Conclusions.....	60
2.1.	Pertinence	60
2.2.	Cohérence	60
2.3.	Efficacité.....	60
2.4.	Efficiéce.....	61
2.5.	Principes de programmation	61
3.	Enseignements	62
4.	Recommandations.....	63
	Annexes	64
1.	Audit-trail.....	1
2.	Termes de référence pour l'évaluation	5
3.	Documentation supplémentaire relative à la méthodologie.....	11
3.1.	Matrice d'évaluation.....	11
3.2.	Guide d'entretien	17
3.3.	Outil d'analyse budgétaire.....	18
4.	Listes des personnes ou groupes interviewés ou consultés.....	19
5.	Liste des documents consultés	20
6.	Modèle des résultats ou cadre des résultats du projet	22
7.	Tableau des contributions du programme.....	26
8.	Tableau d'exécution budgétaire du programme	37
9.	Code de conduite signé par l'Évaluateur	39

Acronymes

ARV	: Anti-Rétro-Viral
BCP	: Bilan Commun de Pays
BCR	: Bureau du Coordonnateur Résident
BINUH	: Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti
CAD	: Comité d'Aide au développement
CEDEF	: Convention des Nations Unies pour l'Élimination des Discriminations contre les Femmes
CEP	: Conseil Electoral Provisoire
COS	: Comité d'Orientation Stratégique
COVID 19	: Maladie à Coronavirus 2019
CP	: Comité de Pilotage
CPD	: Programme Pays pour le Développement
EMMUS	: Enquête Mondiale Morbidité et Utilisation des Services
EPU	: Examen Périodique UNiversel
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	: Fonds Monétaire International
GC	: Groupe Communication
GP	: Groupe Programme
GTSE	: Groupe de Travail Suivi-Evaluation
H/F	: Homme/Femme
HCDH	: Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme
IDH	: Indice de Développement Humain
IHSI	: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INFP	: Institut National de Formation Professionnelle
ISF	: Cadre Stratégique Intégré
MESI	: Interface de Suivi-Evaluation et de Surveillance
MINUSTAH	: Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti
MJSP	: Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
ND	: Non Disponible
OCDE	: Organisation de Coopération pour le Développement Economique
ODD	: Objectif de Développement Durable
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMT	: Groupe Opérations
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPC	: Office de la protection du Citoyen
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PaP	: Port-au-Prince
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRODOC	: Document de Programmation
PSDH	: Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTI	: Plan Triennal d'Investissement
PVVIH	: Personne Vivant avec le Virus d'Immunodéficience Acquis
RCO	: Bureau du Coordonnateur Résident
RMDH	: Rapport Mondial sur le Développement Humain
SMART	: Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNU	: Système des Nations Unies
TPI	: Tribunal de Première Instance
UNDAF	: Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	: Organisation des Nations Unies pour l'Appui aux Opérations
USD	: Dollar des Etats Unies d'Amérique
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VSBG	: Violence Sexuelle ou Basée sur le Genre

Liste des graphiques

Graphique 1 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 1 : Lutte contre la pauvreté.....	32
Graphique 2 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 2 : Services sociaux	37
Graphique 3 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 3 : Genre	41
Graphique 4 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 4 : Résilience.....	46
Graphique 5 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 5 : Gouvernance	49
Graphique 6 : Niveau de livraison des produits sur les 5 Effets.....	57

Résumé exécutif

1. Description du Programme

i. L'intervention objet de cette évaluation est le Cadre de Développement Durable, CDD/2017-2021. Il poursuivait cinq (5) Effets stratégiques : (i) "La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio- économique et culturel favorable et inclusif." ; (ii) "La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous." ; (iii) "Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables." ; (iv) "Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable." ; et (v) "Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision." Couvrant l'ensemble du pays, le CDD était initialement projeté sur la période 2017-2021. Il a toutefois été écourté mi-2019, pour permettre au Système de migrer vers un nouvel instrument de programmation préconisé par le Siège. Il était doté d'un budget prévisionnel de 1,085,570,000 dollar américain, réparti comme suit entre les différentes composantes du programme : (i) Réduction de la pauvreté Emploi décent : 31% ; (ii) Services sociaux de base de qualité : 35% ; (iii) Egalité des sexes et protection : 1% ; (iv) Résilience : 27% ; et (v) Gouvernance : (6%).

ii. Un changement important intervenu en cour de mise en œuvre du programme a rapport avec son cycle de programmation qui a été écourté. Alors qu'il devait initialement couvrir un quinquennat sur la période 2017-2021, l'Equipe Pays a été amenée à le suspendre, sur décision du Siège, dans le courant de l'année 2019, pour s'insérer dans un nouveau cadre d'intervention. Cette péripétie a naturellement une résonance sur l'évaluation du programme, dont la portée réelle se limite à une moitié de cycle, et se focalise sur les critères de pertinence, d'efficacité et d'efficience, à l'exclusion de l'impact et de la durabilité, pour lesquels la commande a retenu qu'il n'y avait pas assez de durée de mise en œuvre pour y articuler de réelles investigations.

2. But, Objectifs, Public et Utilisations de l'Evaluation

iii. L'évaluation du Cadre de Développement Durable (CDD 2017-2021) a pour objet de satisfaire aux obligations de redevabilité et de transparence du Système des Nations Unies (SNU) en Haïti. Elle a pour objectifs d'examiner dans quelle mesure l'appui du SNU a aidé le pays à relever ses défis nationaux d'un développement économique et social multidimensionnel. Elle doit aussi permettre d'identifier les facteurs critiques, les processus et les décisions ayant un impact global sur les objectifs de développement, documenter les bonnes pratiques, y compris en matière d'égalité homme-femme, et formuler des recommandations applicables pour une future programmation. Elle couvre les cinq effets du programme et les dimensions transversales de programmation que sont le renforcement des capacités nationales, les droits humains, le genre, l'inclusion sociale, la résilience et la redevabilité. Des critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE), trois sont retenus par les termes de référence (TDR) : Pertinence, Efficacité et

Efficiences, pour tenir compte du caractère écourté du cycle qui a finalement duré 2,5 ans au lieu des 5 années normales. Les destinataires de l'évaluation sont les entités du Système des Nations Unies, les institutions nationales partenaires et les organisations de la société civile partenaires d'exécution, mais aussi les autres partenaires techniques et financiers susceptibles de tirer avantage des leçons apprises du programme.

3. Méthodologie

iv. L'évaluation est articulée autour d'une *double démarche de collecte de données d'une part, d'analyse de ces données et de formulation de jugements de performance, d'autre part*. Elle débouche in fine sur des recommandations et des leçons apprises utiles à des expériences similaires futures. Il est distingué entre *données secondaires issues de documents constitués en dehors de l'évaluation*, et *données primaires issues d'entretiens*. La collecte de données permet de réunir les informations élémentaires (faits, opinions, grandeurs, événements, situations, réalisations, incidences voulues ou non, notamment) caractéristiques de la vie du programme. Toutes les données secondaires disponibles, notamment au niveau des agences et entités, et utiles à la connaissance des faits, sont extensivement utilisées, tandis que compte tenu du délai imparti à la mission de terrain, et des contraintes de la pandémie COVID 19, les entretiens sont limités à un échantillon qualitatif d'interlocuteurs déterminé d'accord parties entre l'évaluateur et les parties. *La triangulation est le protocole transversal* de la méthodologie. Elle est un principe de confrontation des outils, des sources et des perspectives, pour que l'évaluation ne dépende pas exclusivement d'un type et ne soit pas fragilisée par ses limites. *L'analyse des informations collectées est guidée par les exigences des termes de référence*, et l'établissement des performances du programme autour des critères d'évaluation du CAD/OCDE retenus par les TDR, et des thématiques transversales. Les conclusions, enseignements et recommandations sont conçues pour accompagner, au besoin, des prises de décisions techniques et stratégiques.

4. Conclusions et Recommandations

4.1. Conclusions

v. ***Conclusion #1-Pertinence*** : *Le CDD était pertinent de par son ancrage dans les cadres d'analyse et de planification stratégique du développement d'Haïti et du Système des Nations Unies*. Les cinq effets du programme sont construits sur les domaines prioritaires issus du Bilan commun de pays dont les conclusions, elles-mêmes, sont parfaitement alignées sur les trois piliers de la refondation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH, 2012-2030). Les effets se distribuent également entre les différents Objectifs de Développement Durables (ODD). Toutefois, reflet des gaps statistiques prévalant dans l'environnement, l'écriture du document de programme souffre de lacunes de données : pour un tiers des indicateurs retenus, les situations de référence et les cibles ne sont pas renseignés dans la matrices des résultats et des ressources du Prodoc.

vi. ***Conclusion #2 - Cohérence*** : *Les stratégies du programme étaient cohérentes sur un double plan interne et externe*. Dans sa logique interne¹, les cinq effets se soutenaient mutuellement dans une configuration robuste qui aurait pu induire un surcroît de valeur ajoutée pour le pays, n'eût été un contexte de mise en œuvre éruptif d'un point de vue politique et sécuritaire. La cohérence avec les processus de développement en cours dans le pays était également satisfaisante. Le programme s'insérait d'ailleurs dans certaines structures nationales pour les aider, de l'intérieur, à améliorer leur capacité à délivrer. Malgré tout, des défis

¹ Cette logique ne fait toutefois pas l'objet d'une théorie du changement explicite intégré au document de programme. Cet outil aurait été élaboré lors de travaux ultérieurs, mais n'a pas été produit à l'évaluateur malgré des demandes répétées à cet égard.

d'adhérence ont été observés : le faible rendement des points focaux sectoriels n'a pas toujours permis aux entités nationales partenaires d'avoir une visibilité et une emprise appropriées sur les contenus et le fonctionnement du programme dans leurs secteurs.

vii. ***Conclusion #3 - Efficacité : Le programme a délivré des contributions stratégiques et opérationnelles.*** Il a aidé à formuler des instruments de politique et de mise en œuvre, en matière d'emploi et de protection sociale, de gouvernance et de droits humains, d'égalité homme-femme, d'éducation, de résilience économique et environnementale, notamment. Au niveau opérationnel, il a influencé le profil des indicateurs sociaux du pays en contribuant à améliorer l'accès des populations aux services de base : 434,275 personnes bénéficiaires d'une assistance alimentaire, dont 143 500 enfants, et 41,357 vivaient avec un handicap ; 32,499 consultations prénatales, 4000 petits producteurs aidés à accéder au marché, 31,840 ménages bénéficiaires de appuis semenciers et de productifs, 5939 consultations post-natales et 2,837 visites à domicile rendues possibles dans le cadre de l'appui à 40 formations sanitaires et le déploiement de 167 cliniques mobiles ; 133,000 scolaires bénéficiaire d'une assistance ; réhabilitation d'écoles, fournitures d'intrants éducatifs, etc. ; 450 000 personnes bénéficiaires d'un package WASH complet ; notamment. En matière de politique d'égalité homme-femme, sur le plan normatif, 14 des 32 articles proposés de la loi sur la discrimination et la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles ont été adoptés par le Sénat. Une stratégie nationale sur « Equality before the law » a été rédigée et validée avec le soutien technique d'ONU Femmes. Aussi, une expertise a été fournie à la Commission de l'égalité des sexes du Sénat pour faciliter la rédaction de la loi. Une alliance solide a été établie avec la Commission sénatoriale sur l'égalité des sexes. ONU Femmes a également contribué en 2019/2020 à la formulation du document de PNPPS sur la protection sociale en accompagnant la Sous-Commission pour l'élaboration du document de Politique Nationale de Protection et Promotion Sociale (PNPPS) sur les différents axes stratégiques en lien avec le mandat d'ONU Femmes et en veillant à l'inclusion de la dimension genre dans les différents axes du document de PNPPS.

viii. ***Conclusion #4 - Efficacité : Fruits de ces appuis du programme et des autres actions de développement de l'Etat haïtien et de ses autres partenaires, les indicateurs du pays montrent le profil ci-après, pour ceux hélas peu nombreux pour lesquels des statistiques récentes existent².*** L'insécurité alimentaire s'est dégradée, passant de 30% à 46% entre 2013 et 2020. La malnutrition chronique est passée de 23,4% (2017) à 22,7% en 2020. L'accès aux ARV aussi s'est légèrement dégradé de 69% en 2015 à 68% en 2019, avant de remonter fortement à 75% en 2020. Dans la foulée la transmission mère-enfant a diminué grâce à l'amélioration de l'accès des femmes enceintes aux ARV : 98% en 2020 contre 97% en 2019 (Source UNFPA), tandis que selon le MESI, le taux de séropositivité des nourrissons exposés au VIH est en légère hausse de 4.78% en 2019 à 4.94% en 2020 (ONU SIDA). La scolarisation était en dynamique haussière jusqu'en première de cycle, le taux d'accès net passant de 77,2% en 2012 à 84,1% en 2017 pour le niveau primaire, et de 24,4% à 45,6% pour le secondaire. (EMMUS V & VI).

ix. L'accès à l'eau potable passait de 48% en 2015 à 74% en 2017. L'accès à l'énergie propre a évolué beaucoup plus modestement, passant de 1413 ménages en 2018 à 1826 ménages en 2020, tandis le nombre de communauté disposant d'un plan de résilience passait dans la même période de 3 à 24 communautés. En matière de genre, hélas, les violences faites aux femmes et aux filles continuent d'être un défi critique, l'incidence des VSBG sur les 15 ans et plus était en hausse en début de cycle de CDD, passant de 25,7% (en 2012 ?) à 33,6% en 2017. Enfin il est à noter que les partenaires ont pris une part importante voire décisive dans les tendances ci-dessus, puisque le budget social de l'Etat a tendu à s'éroder entre 2016-2020 : pour

² Sources : Enquêtes EMMUS VI 2016-2017, MESI 2020, SMART 2020, IPC 2020.

l'éducation, il est tombé de 17,3% à 9,4%, et pour les Affaires sociales passées de 1,4% à 1,2% ; pour santé, s'il a doublé, passant de 5,4% à 10,9%, ceci est un épisode de conjoncture lié à la réponse COVID 19.

x. ***Conclusion #5 : Le contexte jonché de crises politiques et sociales, et d'éruptions de violence criminelle a beaucoup handicapé la mise en œuvre du programme.*** Survenu dans l'amont du cycle du CDD, l'ouragan Matthew a eu des résonances de crise jusqu'en profondeur du cycle. Sur le plan politique et institutionnel, l'environnement national est resté longtemps instable politiquement et socialement agité. Enfin les violences, jusqu'au cœur des communautés, sont allées crescendo sur la période d'exécution. Dans ces conditions, même le déploiement des acteurs du programme sur l'ensemble du territoire était parfois empêché. De surcroît, ce milieu difficile finit sur la durée par dégrader les capacités des partenaires d'exécution et impacter aussi leur valeur ajoutée dans le programme. A l'arrivée, le programme n'aura pu livrer entièrement que le quart des produits actés dans les 5 plans de travail conjoints dédiés à ses 5 effets stratégiques, montrant donc des gaps plus ou moins importants sur tous les autres produits.

xi. ***Conclusion #6 - Efficience : Le programme stricto sensu, à travers ses cinq plans de travail conjoints, ressort avoir connu des défis majeurs, relativement à son efficience, si l'on tient compte du fait qu'en 3 années d'exécution sur 5, seulement 25% de ses produits ont été entièrement délivrés tandis que des gaps plus ou moins importants caractérisent la livraison de tous les autres.*** Plusieurs facteurs concourent à expliquer ce profil de mise en œuvre : un contexte éruptif fait d'instabilité politique et violence endémique ; des partenaires d'exécution avec globalement de faibles capacités ; un cadre organisationnel insuffisamment fonctionnel n'ayant pas favorisé la pleine appropriation du programme par les entités du Système.

xii. ***Conclusion #7 – Principes de programmation : Le programme a bien été au rendez-vous sur les principes transversaux de programmation du Système des Nations Unies : Renforcement des capacités nationales, Genre, droits humains, inclusion, résilience et redevabilité.*** Le développement des capacités nationales a été une porte d'entrée pour pratiquement toutes les interventions, même la faiblesse des institutions ne garantit pas une bonne rétention des acquis dans ce domaine. Le genre et les droits ont été des domaines de focalisation cristallisant des interventions dédiées, mais aussi des latéralités présentes dans les autres domaines thématiques. L'inclusion et la résilience ont été de vrais marqueurs au coin de toute les interventions : par exemple en appendice à l'appui aux structures de santé, des cliniques mobiles ont été déployées pour touchés les enclavés ; l'assistance alimentaire a aussi développé des outils pour toucher plus de 40,000 personnes vivant avec un handicap, et s'est accompagné d'un volet de renforcement des capacités des petits producteurs agricoles locaux. Enfin si la gouvernance du programme s'est efforcée de satisfaire aux exigences de redevabilité, la partie nationale ayant largement fait connaître qu'elle n'avait pas toujours une visibilité et emprise satisfaisantes sur les contenus opérationnels et le fonctionnement du programme (voir plus haut les explications de ce gap).

4.2. Enseignement clé

xiii. Le programme a été mis en œuvre dans un contexte de développement atypique de par son empilement de situations de crise. Fin 2016, le pays était frappé par un ouragan d'une rare sévérité, intervenu donc dans l'amont du programme, mais dont la résonance en termes d'urgence humanitaire s'est poursuivie dans la profondeur du cycle du CDD. La deuxième strate critique est politique et plus structurelle, accompagnant l'ensemble de la période sous revue,

particulièrement à partir de la seconde année d'exécution, avec une instabilité institutionnelle et sociale qui fragilise les superstructures nationales sur lesquelles la mise en œuvre nationale devait pourtant s'appuyer pour diffuser dans le pays. Les éruptions de violence criminelle qui sont allées crescendo dans le pays ont constitué un troisième niveau de crise entretenant un climat d'insécurité qui était une entrave majeure au déploiement des acteurs pour apporter les bénéfices du programme aux ayants droits. Un quatrième élément de contexte qui ne relève pas de la crise mais n'impactait pas moins le rendement du programme était constitué par la décision du Siège de surseoir au CDD pour passer à l'ISF.

xiv. Dans un environnement de mise en œuvre marqué de la sorte, il n'est certes pas surprenant qu'un quart seulement des produits actés dans les cinq plans de travail conjoints dédiés aux effets du programme soient entièrement livrés tandis que tous les autres ont enregistré des gaps plus ou moins importants. L'enseignement qui vient de cette situation est que sous un tel nœud de contraintes, les expériences du programme restent peu lisibles et décidables. En particulier, de ce qui n'a pas été atteint, il est difficile de faire le départ entre ce qu'il en revient au contexte et à ses limites et ce qui relève des limitations des stratégies intrinsèques du programme.

xv. En tout état de cause, cet environnement est suffisamment dommageable au programme pour que toute nouvelle programmation y recherche d'abord ses urgences et y construise son arbre de priorités stratégiques. En d'autres termes, en vue d'améliorer l'efficacité d'un futur cadre de programmation, l'impératif est à réévaluer le contexte haïtien dans le cadre d'un *examen de criticalité* pour se donner les moyens d'adresser les défis qui s'y sont installés depuis ces dernières années. Le passage en 2019 du CDD à l'ISF participait au demeurant de cette logique, en hiérarchisant pour une meilleure focalisation les problématiques critiques du pays. A l'intérieur des six (06) priorités de l'ISF, en effet, celles qui constituent comme la porte d'entrée sont le Dialogue national inclusif en faveur d'institutions stables et fonctionnelles ; et la Mobilisation de tous pour la réduction de la violence dans les communautés, y inclus les VBG. Ce diagnostic ne gagnerait-il pas à être actualisé et approfondi pour donner au prochain cadre une prise réelle sur l'environnement ?

4.3. Recommandations

xvi. ***Recommandation #1 – Niveau Stratégique : Effectuer une analyse de criticalité sur l'environnement pour identifier les nouvelles focalisations et leurs portes d'entrée appropriées pour un futur programme.*** Cette recommandation s'adresse au Système et à la partie nationale. Le constat qui la justifie est que les défis que connaît le pays sont d'une telle acuité qu'il y a besoin de les évaluer en permanence pour savoir comment y articuler un programme adapté qui marche dans une grande mesure (Enseignement tiré). Elle est mise en œuvre comme suit : (i) priorisation des défis et des crises dans une étude de criticalité ; (ii) s'appuyer sur cette échelle de priorités pour construire les entrées d'un nouveau programme.

xvii. ***Recommandation #2 – Niveau Stratégique : Renforcer la focalisation du programme sur l'assistance au pays dans la production, l'analyse et la diffusion de données normalisées.*** Cette recommandation s'adresse au Système et à l'Etat. Le constat qui la justifie est que les gaps de données, depuis la formulation jusqu'à la mise en œuvre, entravent l'intégrité, l'évaluabilité et la redevabilité du programme (Conclusions #1 et #4).. Elle est mise en œuvre comme suit : (i) élaborer un plan de travail général de données, assorti d'indicateurs de performance ; (ii) constituer et lui dédier des ressources spécifiques ; (iii) s'assurer que la production de données

avance en même temps que les activités opérationnelles du programme ; (iv) évaluer régulièrement et rendre compte des progrès de cette activité.

xviii. ***Recommandation #3 – Niveau Organisationnel : Rationaliser les structures de gouvernance du programme et optimiser leur fonctionnement.*** Cette recommandation s'adresse au Système. Le constat qui la justifie est que les agences font cas de pléthore de cadres de gestion et d'inflation de réunions enregistrant de l'absentéisme et de l'instabilité dans la représentation des entités membres (Conclusion #6). Elle est mise en œuvre comme suit : (i) Organiser des consultations d'évaluation sur les cadres en places jusqu'ici ; (ii) Restructurer l'ensemble en fusionnant les cadres redondants ; (iii) créer des plateformes électroniques de mise en commun qui peuvent aider à espacer les réunions.

xix. ***Recommandation #4 – Niveau Organisationnel : Reforme l'interface opérationnelle avec les secteurs pour une meilleure appropriation de la partie nationale sur le programme.*** Cette recommandation s'adresse au Système et au Gouvernement. Le constat qui la justifie est que le mécanisme des points focaux sectoriels déconnectés des Unités d'Etudes et de Planification, elles-mêmes n'étant pas toujours pourvues des capacités appropriées, ne permet pas une emprise satisfaisante des structures nationales sur les contenus et la marche du programme (Conclusion #2). Elle est mise en œuvre comme suit : (i) organiser des consultations avec les autorités nationales et les sensibiliser sur la nécessité fortifier les points focaux en les mettant en lien avec les UEP à défaut de les y choisir ; (ii) appuyer le renforcement des capacités des UEP.

Introduction

1. But et portée de l'évaluation

1. L'évaluation du Cadre de Développement Durable (CDD 2017-2021) a pour objet de satisfaire aux obligations de redevabilité et de transparence du Système des Nations Unies (SNU) en Haïti. Elle a pour but d'examiner dans quelle mesure l'appui du SNU a aidé le pays à relever ses défis de développement économique et social. Elle doit aussi permettre d'éclairer les processus et les facteurs déterminants, tirer des enseignements et formuler des recommandations dans la perspective d'un nouveau cycle de programmation.

2. En termes de portée, Elle couvre les cinq effets du programme et les dimensions transversales de programmation que sont le renforcement des capacités nationales, les droits humains, le genre, l'inclusion sociale, la résilience et la redevabilité. Des critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE), trois sont retenus par les termes de référence (TDR) : Pertinence, Efficacité et Efficience, pour tenir compte du caractère écourté du cycle qui a finalement duré 2,5 à 3 ans au lieu des 5 années initialement prévues.

2. Destinataires et utilité de l'évaluation

3. Les parties prenantes au programme, destinataires de l'évaluation, sont les entités du Système des Nations Unies, les institutions nationales et les organisations de la société civile partenaires d'exécution, mais aussi les autres partenaires techniques et financiers susceptibles d'exploiter les leçons apprises de l'exécution. Tous peuvent utiliser les conclusions de cette évaluation pour mieux envisager, en cas de besoin, la programmation et la mise en œuvre d'interventions futures similaires.

3. Identification succincte³ du programme évalué

4. L'intervention objet de cette évaluation est le Cadre de Développement Durable, CDD/2017-2021. Il poursuivait cinq (5) Effets stratégiques : (i) "La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio- économique et culturel favorable et inclusif." ; (ii) "La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous." ; (iii) "Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables." ; (iv) "Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable." ; et (v) "Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision." Couvrant l'ensemble du pays, le CDD était initialement projeté sur la période 2017-2021. Il a toutefois été écourté mi-2019, pour permettre au Système de migrer vers un nouvel instrument de programmation préconisé par le

³ Pour éviter la redondance, une description sommaire est donnée ici et le détail réservé à la section suivante intitulée "Description de l'intervention".

Siège. 1,085,570,000 dollar américain. Ce montant se répartit comme suit entre les différentes composantes du programme : (i) Réduction de la pauvreté Emploi décent : 31% ; (ii) Services sociaux de base de qualité : 35% ; (iii) Egalité des sexes et protection : 1% ; (iv) Résilience : 27% ; et (v) Gouvernance : (6%).

4. Structure du rapport d'évaluation

5. Le rapport de cette évaluation est réglé sur les prescriptions des Termes de référence de la mission tout en suivant les exigences de l'UNEG en matière d'évaluation. Son canevas⁴ est comme suit :

- Page de couverture
 - Nom de l'intervention d'évaluation
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
 - Pays de l'intervention d'évaluation
 - Nom de l'évaluateur
 - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
 - Remerciements
- Table des matières
- Liste des acronymes et abréviations
- Résumé exécutif
- Introduction
- Description du Programme
- Etendue de l'évaluation et objectifs
 - Etendue de l'évaluation
 - Objectifs de l'évaluation
 - Critères d'évaluation
 - Questions relatives à l'évaluation
- Approche et méthodes d'évaluation
 - Sources de données
 - Echantillon et cadre d'échantillonnage
 - Procédures et instruments de collecte de données
 - Normes de performance
 - Participation de la partie prenante
 - Considérations éthiques
 - Informations relatives à l'historique sur les évaluateurs
 - Principales limitations de la méthodologie
- Analyse des données
- Déductions et conclusions
- Recommandations
- Enseignements tirés
- Annexes du rapport
 - Termes de référence pour l'évaluation
 - Documentation supplémentaire relative à la méthodologie, comme la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, Guides d'entretien, protocoles d'observation, etc.) si besoin
 - Listes des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
 - Liste des documents d'aide révisés

⁴ Source : PNUD, Guide d'Education, édition de Janvier 2019.

- Modèle des résultats ou cadre des résultats du programme
- Tableaux de résumé des déductions, comme les tableaux présentant les progrès vers les produits, les cibles et les objectifs relatifs aux indicateurs établis
- Biographie succincte de l'évaluateur et justification de la composition de l'équipe
- Code de conduite signé par l'évaluateur

5. Enchaînements du rapport

6. La structure du rapport est construite sur les exigences de cette évaluation. D'abord, sont déclinées la finalité, la portée, les destinataires et l'utilité de l'exercice. Puis, est décrite le projet qui est évalué. La présentation de la méthodologie vient ensuite informer sur comment l'évaluation est conduite, en mettant aussi bien en exergue les limitations et leur mitigation possible. Puis les analyses et conclusions subséquentes sont présentées en suivant les critères d'évaluation. Enfin, les annexes renferment toutes les pièces qui ont servi d'intrants à la production du rapport et auxquelles il est loisible au lecteur de se reporter pour mieux comprendre le soubassement méthodologique, factuel et événementiel de l'évaluation.

6. Logique d'efficacité : comment les parties peuvent tirer profit du rapport

7. A partir de la méthodologie retenue, appliquée notamment à la collecte de données et aux analyses subséquentes, le rendu de l'évaluation permet d'informer sur les performances du programme, ainsi que sur les conclusions, apprentissages et recommandations qui en résultent. Les parties prenantes peuvent alors s'appuyer sur ces extraits d'évaluation pour prendre les décisions appropriées, à même de favoriser une meilleure mise en œuvre d'un nouveau cycle de programmation, ou d'autres interventions similaires.

Description du Programme

1. Caractéristiques stratégiques du Programme

8. Le Cadre de Développement Durable 2019-2021 visait à aider la République d'Haïti dans ses stratégies de développement économique et social à travers cinq (05) domaines stratégiques de focalisation : (i) Réduction de la pauvreté & Emploi, (ii) Services sociaux de base, (iii) Egalité des sexes & Protection, (iv) Résilience, et (v) Gouvernance. Il était aussi bien ancré dans les principes de programmation des Nations Unies : l'inclusion sociale, le genre, les droits humains, la résilience et la redevabilité.

2. Cadre de Résultats, Hypothèses

9. Le programme devait contribuer à cinq Effets stratégiques : (i) "La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio- économique et culturel favorable et inclusif." ; (ii) "La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous." ; (iii) "Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables." ; (iv) "Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et

aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable." ; et (v) "Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision."

10. Structurée par effet, la batterie des 37 indicateurs de résultat du programme, assortis de leurs références et cibles (non renseignées pour un gros tiers d'entre eux, par manque de données de base !), était comme suit :

Effet 1 :

- Indicateur 1.1. : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole
 - Référence : 45,1 %
 - Cible : 35 %
- Indicateur 1.2. : Proportion des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée
 - Référence : Population active occupée : 52,1 % ; Travailleurs indépendants dans la population active occupée : 50,1 % ; Aides Familiaux dans la population active occupée ; 26,7 %
 - Cible : Travailleurs indépendants dans la population active occupée : ND ; Aides Familiaux dans la population active occupée 22 %
- Indicateur 1.3. : Proportion d'enfants dans la catégorie non admissible du travail domestique
 - Référence : 207000 enfants (Rapport étude FAO, 2015).
 - Cible : -25 %
- Indicateur 1.4. : Pourcentage de la population bénéficiaire des emplois temporaires, productifs et des moyens de subsistance dans le contexte de relèvement
 - Référence : ND
 - Cible : ND
- Indicateur 1.5. : Pourcentage de la population ayant accès aux prestations sociales contributives et non contributives
 - Référence : Prestations sociales non contributives : 8 % de la population et 11% de personnes en situation d'extrême pauvreté (Rapport Edepep, 2012) ; Prestations sociales contributives : 11% des travailleurs salariés, 4% de la population et 2,6% des personnes âgées de 65 ans (MAST, 2012)
 - Cible : +5 %
- Indicateur 1.6. : Prévalence de l'insécurité alimentaire
 - Référence : 30% de la population (Source : CNSA, 2013).
 - Cible : 25 %
- Indicateur 1.7. : Conformité nationale aux droits du travail basé sur la juridiction nationale et les conventions internationales de l'OIT
 - Référence : ND
 - Cible : ND

Effet 2

- Indicateur 2.1. : Part du budget de l'Etat pour les secteurs sociaux (%).
 - Référence : 24,1 % (année fiscale 2015-2016) Education : 17.3 % ; Santé : 5.4 % ; Aff. Sociales : 1.4%
 - Cibles : Education/ND ; Santé : 15% ; Aff. Sociales : ND
- Indicateur 2.2. : Malnutrition chronique modérée et sévère (%).
 - Référence : ND
 - Cible : ND
- Indicateur 2.3. : Accouchement en milieu hospitalier du quintile le plus bas de bien-être économique

- Référence : 36% (20% pour la limitation et 16% pour l'espace (EMMUS V, 2012).
- Cible : 29 %
- Indicateur 2.4. : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (%)
 - Référence : ND
 - Cible : ND
- Indicateur 2.5. : Indice synthétique de fécondité.
 - Référence : 3,5 % (EMMUS V, 2012).
 - Cible : 3 %
- Indicateur 2.6. : Pourcentage de PVVIH ayant accès aux traitements ARV (A désagréger par sexe, âge, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible).
 - Référence : 69 % d'adultes et d'enfants atteints d'infection VIH à un stade avancé sous traitement (Source rapport MESI 2015 et Spectrum 2015).
 - Cible : 73 % (2016), 85 % (2017)
- Indicateur 2.7. : Pourcentage de femmes séropositives enceintes ayant accès aux ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
 - Référence : 90 % (MESI 2015)
 - Cible : 95 % (2016), 95 % (2017)
- Indicateur 2.8. : Fréquentation scolaire au primaire et au secondaire Net (%) (Désagrégation par niveau, sexe, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible)
 - Référence : 77,2 % au primaire dont 85,9 % en milieu urbain et 72,8 % en milieu rural 25,4 % au secondaire dont 40,6 % en milieu urbain et 15,7 % en milieu rural (EMMUS V, 2012).
 - Cible : WFP=85 % au primaire ; au secondaire 31 %
- Indicateur 2.9. : Pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée dans les zones rurales et urbaines
 - Référence : Zones rurales : 48 % (2015) Zones urbaines : 65 % (2015)
 - Cible : Zones rurales : 56 % Zones urbaines : 71 %
- Indicateur 2.10. : Pourcentage du budget de l'Etat pour maintenir le patrimoine naturel et culturel
 - Référence : ND
 - Cible : ND
- Indicateur 2.11. : Pourcentage de sites naturels / culturels ayant un statut protégé
 - Référence : 1 site classe patrimoine culturel mondial ; patrimoine culturel bâti : 45 monuments et la ville du Cap haïtien
 - Cible : 1 site classé (PNH-CSSR) + 2 ères protégées

Effet 3

- Indicateur 3.1. : Pourcentage de jeunes garçons et filles de moins de 15 ans ayant été victimes de violences sexuelles et basées sur le genre au cours des douze (12) derniers mois (Désagrégation par zones géographiques si possible)
 - Référence : 20 % filles 10 % garçons
 - Cible : (2021) : 10% filles et 5% garçons
- Indicateur 3.2. : Pourcentage des femmes et des jeunes filles de 15 ans et plus ayant subi des Violences Basées sur le Genre (violence physique, sexuelle ou psychologique) par un partenaire, au cours des 12 derniers mois (Désagrégation par type de violence et par groupe d'âge)
 - Référence : 25,7 %
 - Cible (2021) : 15 %

- Indicateur 3.3. : Proportion des postes électifs occupés par des femmes au Parlement et au niveau local
 - Référence : 30 % de femmes dans les ASEC, CASEC et conseils communaux
 - Cible (2021) : 30 %
- Indicateur 3.4. : Proportion des femmes occupant des postes de direction dans l'administration publique
 - Référence : 17% des femmes dans la fonction publique (Recensement des agents de la fonction publique, août 2015).
 - Cible (2021) : 30 %
- Indicateur 3.5. : Proportion des allocations publiques pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes
 - Référence : ND
 - Cible (2021) : ND
- Indicateur 3.6. : Proportion des recommandations du comité CEDEF acceptées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques
 - Référence : ND
 - Cible (2021) : ND
- Indicateur 3.7. : Proportion des victimes (hommes/ femmes/enfants) de traite de personnes ayant bénéficié d'une assistance légale aboutie.
 - Référence : ND
 - Cible (2021) : ND

Effet 4

- Indicateur 4.1. : Proportion des départements/ communes ayant adopté et réalisé des plans d'aménagement territoriaux, des plans de gestion des déchets et des plans de gestion des risques et des catastrophes (pour renforcer la résilience des territoires et des populations aux désastres naturels et au changement climatique)
 - Référence : ND
 - Cibles : ND
- Indicateur 4.2. : Proportion des ménages ayant accès à l'énergie et aux services énergétiques propres et durables dans le Département du Sud. (PNUD à compléter l'extension géographique si nécessaire)
 - Référence : ND
 - Cible : ND
- Indicateur 4.3. : Pourcentage d'aires protégées déclarées disposant d'un plan de gestion mis en œuvre par les entités nationales formées
 - Référence : ND
 - Cible : ND
- Indicateur 4.4. : Nombre de communautés, personnes particulièrement les plus vulnérables mettant en œuvre des microréalisations d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques
 - Référence : 5,7 % du territoire Aires Protégés (2013)
 - Cible : 10 %

Effet 5

- Indicateur 5.1. : Proportion de personnes en situation d'apatridie en provenance de la République Dominicaine obtenant une solution de nationalité des autorités (H/F)
 - Référence : 0 %
 - Cibles : 100 % des Haïtiens revenant de République Dominicaine sont documentés ; 100 % des enfants d'Haïtien nés en République Dominicaine mais sans actes de naissance Dominicain sont inscrits dans les registres d'état civil et reçoivent un acte de naissances Haïtien.

- Indicateur 5.2. : Taux d'affaires judiciaires (cour de cassation, cours d'appel, tribunaux de première instance, tribunaux de paix, juge des enfants, juridiction commerciale, Tribunal du travail, Bureau du Contentieux Electoral Départemental, Bureau du Contentieux National) ...) introduites (H/F), traitées (H/F) et jugées (HF) par les juridictions.
 - Référence : 2015-2016 : COUR D'APPEL (5) ; Nombre d'affaires pénales enrôlées 84 Nombre décisions pénales rendues 61 Nombre d'affaires civiles enrôlées 185 Nombre de décisions civiles rendues 173 Tribunal de première instance (TPI) – 18 ; JURIDICTIONS : Nombre d'affaires pénales enrôlées 3466 Nombre décisions pénales rendues 3374 Nombre d'affaires civiles enrôlées 4279 Nombre de décisions civiles rendues 3597 Nombre d'affaires commerciales enrôlées 100 ; Nombre de décisions commerciales rendues 93
 - Cible : ND
- Indicateur 5.3. : Nombre de crimes aggravés (homicide, kidnapping, lynchages, violences sexuelles basées sur le genre...) dénoncés et introduits en justice de mineurs et majeurs par sexe et juridiction.
 - Référence : ND
 - Cible : ND
- Indicateur 5.4. : Taux moyen de participation aux élections présidentielle, législative, municipale et locale (Désagrégation par types d'élections, sexe, tranche d'âge et zones géographiques)
 - Référence : 26-27 % de participation aux élections présidentielles de 2015 ; 18% de participation aux élections législatives ; 1/3 des membres des Conseils communaux sont des femmes ; Aucune n'est élue au parlement
 - Cible : 40 %
- Indicateur 5.5. : Taux d'accroissement des dépenses publiques allouées au fonctionnement et investissement des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat
 - Référence : 3,5 % (EMMUS V, 2012).
 - Cible : 3 %
- Indicateur 5.6. : Pourcentage des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) acceptées et mises en application par les acteurs étatiques et non étatiques.
 - Référence : 177 recommandations acceptées (non encore mises en œuvre car le second cycle de l'Examen périodique universel d'Haïti a eu lieu à Genève le 7 novembre 2016).
 - Cible : 50 %, soit 88.5 recommandations.
- Indicateur 5.7. : Taux de détention préventive prolongée par sexe et par prison civile (nombre d'hommes et femmes, mineurs et majeurs, incarcérés par prison civile, nombre d'hommes et femmes, mineurs et majeurs en détention préventive prolongée).
 - Référence : Population totale 10742 dont 7680 prévenus et 3062 condamnés ; Taux de détention préventive 71 % Hommes 67,02 % ; Femmes 2,72 % ; Mineurs garçons 1,56 Mineurs Filles 0,14 %
 - Cible : ND
- Indicateur 5.8. : Existence ou disponibilité du recensement général de la population et de l'habitation de 2018 de bonne qualité qui a été traité, analysé et diffusé suite à des recommandations convenues au niveau international
 - Référence : Recensement 2004
 - Cible : Recensement 2017

11. **Hypothèses et enchaînements de la théorie du changement** : La théorie du changement n'est pas incluse dans le document de programme initial. Elle aurait été toutefois

explicitée lors de travaux ultérieurs, mais sans que le support, en tant, ne soit encore transmis à l'évaluation, à cette étape du rapport provisoire.

12. **Risques et hypothèses** : Les risques identifiés comme pouvant entraver la mise en œuvre du programme, ainsi que les conditions favorables étaient, respectivement comme suit :

- Risques : Survenance ou déclenchement de conflits ou d'une crise politique ; Désastres naturels et crises humanitaires ; Faible mobilisation des ressources pour combler le déficit du financement du CDD ; Faible appropriation nationale du CDD ; Désintéressement ou faible adhésion des bénéficiaires aux projets exécutés avec l'appui des Nations unies.
- Hypothèses et conditions nécessaires : Stabilité politique et institutionnelle ; Poursuite du renforcement des capacités des partenaires d'exécution ; Mobilisation des fonds pour combler le déficit de financement du CDD ; Fonctionnement efficace des mécanismes de coordination et de gestion de l'aide publique au développement ; Production de données statistiques fiables nécessaires au suivi et à l'évaluation du CDD ; Mise en place d'un système d'information sur les risques et les désastres naturels notamment la production de la cartographie et des désastres naturels sera indispensable. (CDD)

3. Bénéficiaires directs et indirects du programme

13. Le pays tout entier était le bénéficiaire du programme qui avait une portée nationale. Les populations étaient les destinataires finaux des interventions, et devaient jouir de leurs retombées en termes de : (i) Réduction de la pauvreté & Emploi, (ii) Services sociaux de base, (iii) Egalité des sexes & de Protection, (iv) Résilience, et (v) Gouvernance. A un niveau intermédiaire, les structures et organisations nationales, qu'elles soient étatiques ou de la société, étaient des bénéficiaires institutionnels, dont les capacités devaient être renforcées dans le sens de les rendre mieux armées pour délivrer des services de qualité aux citoyens.

4. Liens du programme avec les priorités nationales et les cadres de programmation du SNU

14. Une approche participative de large extension autour des entités du Système et des représentants de la partie nationale institutionnelle et de la société civile a guidé l'élaboration du CDD en quatre séquences de diagnostic-programmation : la conduite du Bilan commun de pays (BCP), l'atelier de planification stratégique, l'atelier de consultation nationale et la réunion de validation du document du CDD 2017-2021. Ce processus a permis l'ancrage du programme dans les priorités nationales du pays et dans les stratégies de développement internationales des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable notamment. Les cinq domaines prioritaires ressortis du BCP : (i) Réduction de la pauvreté Emploi décent ; (ii) Services sociaux de base de qualité ; (iii) Egalité des sexes et protection ; (iv) Résilience ; et (v) Gouvernance, et qui portent les Effets du CDD procèdent eux-mêmes des piliers de la refondation du PSDH 2012-2030 : refondation territoriale, économique, sociale et institutionnelle. Ils se retrouvent donc dans le Programme Triennal d'Investissement 2017-2019 qui était le cadre de mise en œuvre du PSDH contemporain de la formulation du CDD.

15. De manière plus spécifique l'ancrage des effets du CDD dans les domaines prioritaires nationaux et les différents ODD, est reflété dans le tableau ci-dessous.

N°	Effets CDD	Priorités Nationales (PSDH/PTI)	ODD
1.	"La population, particulièrement les plus	La création de richesses et	ODD 1, 2, 8, 10 et 12

	vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio- économique et culturel favorable et inclusif."	d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables Une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux	
2.	"La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous."	L'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois.	ODD 2, 3, 4, 5, 6, et 10
3.	"Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables."	Contribution significative à la réalisation de toutes les priorités nationales énoncées dans le PSDH 2012-2030. Mais, sa contribution aidera particulièrement à promouvoir « l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans.	Tous ODD, notamment les 5 et 10
4.	"Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable."	le choix des pôles régionaux de développement, et donc des régions comme levier pour structurer et équilibrer le développement socio-économique et l'aménagement du territoire.	ODD 6, 9, 10, 11, 13, 14 et 15
5.	"Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision."	La construction d'un Etat fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte mondial.	ODD 16 et 17

Sources : CDD ; PSDH 2012-230/PTI 2017-2019

5. Phase du programme en cours et changements éventuels y intervenus

16. Le principal changement intervenu dans le programme a rapport avec son cycle de programmation qui a été écourté. Alors qu'il devait initialement couvrir un quinquennat sur la période 2017-2021, l'Equipe Pays a été amenée à le suspendre, sur décision du Siège, dans le courant de l'année 2019, pour s'insérer dans un nouveau cadre d'intervention. Cette péripétie a naturellement une résonance sur l'évaluation du programme, dont la portée réelle se limite à une moitié de cycle, et se focalise sur les critères de pertinence, d'efficacité et d'efficience, à l'exclusion de l'impact et de la durabilité, pour lesquels la commande a retenu qu'il n'y avait pas assez de durée de mise en œuvre pour y articuler de réelles investigations.

6. Partenariats au service du programme

17. Le programme était un partenariat entre l'Etat de Haïti, à travers le Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure, et les Ministères sectoriels en charge des stratégies opérationnelles de développement du pays, d'une part, et le Système des Nations Unies à travers diverses agences et entités, physiquement représentées à Port-au-Prince ou non, d'autre part. Entre ces deux parties prenantes directes, deux autres groupes d'acteurs touchaient aussi au programme : les partenaires techniques et financiers, résidents ou non, en tant qu'apporteurs de financements complémentaires, d'un côté ; les organisations de la société civile nationale, en tant que partenaires d'exécution animant les activités du programme sur le terrain en interface directe avec les populations bénéficiaires, de l'autre.

7. Portée de l'Intervention

18. *Composantes de l'intervention et population cible potentielle* : Le programme était structuré autour de cinq Résultats stratégiques dénommés "Effets", qui étaient aussi ses composantes clés : (i) Réduction de la pauvreté & Promotion de l'Emploi, (ii) Amélioration de l'accès aux Services sociaux de base, (iii) d'Egalité des sexes & de Protection, (iv) Promotion de la Résilience, et (v) Promotion de la bonne Gouvernance. La cible finale du programme était la population haïtienne dans son ensemble, et à titre intermédiaire, les institutions et organisations nationales, étatiques ou de la société civile, aidées à développer leurs capacités pour un meilleur rendu de service aux populations.

19. *En termes d'envergure*, le programme ciblait l'ensemble du territoire national de la République d'Haïti, bien que, en fonction des entités agissantes du Système et de leurs focalisations spécifiques, des interventions opérationnelles aient pu se circonscrire dans certaines zones géographiques. Les appuis stratégiques, pour leur part, avaient vocation, naturellement, à rejaillir sur l'ensemble du pays. Au total, d'un point de vue démographique, les cibles du programme coïncidaient avec l'ensemble de la population haïtienne, soit 10,512,474 habitants (Projection 2015 de l'IHSI), répartis sur une superficie de 27,750 kilomètres carrés.

8. Ressources totales

20. Le Programme était doté d'un budget prévisionnel de 1,085,570,000 dollar américain. Ce montant se répartissait comme suit entre les différentes composantes du programme : (i) Réduction de la pauvreté Emploi décent : 31% ; (ii) Services sociaux de base de qualité : 35% ; (iii) Egalité des sexes et protection : 1% ; (iv) Résilience : 27% ; et (v) Gouvernance : (6%).

9. Facteurs contextuels d'influence sur le programme

21. Le programme a été exécuté dans un contexte intérieur difficile, caractérisé notamment, au niveau national, par les conséquences du passage de l'ouragan Matthew qui a accentué la gestion d'urgence au détriment des stratégies de développement, et surtout par une longue crise politico-sociale, aggravée par des éruptions de violence criminelle, qui a pu fragiliser les institutions nationales et leur laisser peu moyens et de temps à consacrer à des stratégies de développement. Du côté du Système des Nations Unies, la décision prise par le Siège de mettre en place dès 2019 un autre cadre d'intervention a tout bonnement signifié la suspension de la mise en œuvre du CDD.

10. Faiblesses de conception

22. Le Programme disposait d'un cadre logique cohérent et clair, articulé sur cinq Résultats stratégiques dont les indicateurs de mesure de performance étaient pertinents, au sens où ils étaient clairs et affichaient, formellement, un lien logique avec les résultats auxquels ils étaient rattachés. Un effort était également fait en direction de la problématique du genre, un certain nombre d'indicateurs étant désagrégés par sexe. La matrice des résultats et des ressources renferme toutefois cette faiblesse de ne pas pouvoir déterminer les références et les cibles exactes sur certains indicateurs, conséquence sans doute du gap de données statistiques qui prévaut dans l'environnement.

11. Contraintes d'exécution

23. Les contraintes à l'exécution du programme venaient d'abord du contexte national, caractérisé par des pesanteurs sociopolitiques lourdes liées à un environnement politique instable, et la persistance des urgences humanitaires nées ou amplifiées par le passage de l'ouragan Matthew. Ce contexte était handicapant pour les institutions nationales en termes de moyens et de temps qu'elles étaient en capacité de consacrer aux dynamiques de développement économique et social que le programme devait accompagner. Toujours au plan interne, une montée significative des violences civiles, parfois crapuleuses, était aussi une entrave à la libre circulation et entreprise dont les acteurs du programme avaient besoin pour le déployer avec efficacité sur l'ensemble du territoire. Enfin, au niveau du Système des Nations Unies, la décision prise par le Siège de mettre en place dès 2019 un autre cadre d'intervention s'est traduite par l'arrêt à mi-cycle de la mise en œuvre du programme.

Etendue et Objectifs de l'Evaluation

1. Etendue de l'évaluation

24. L'évaluation couvre, sur la période d'exécution 2017-2019, les cinq Résultats stratégiques du projet qui en constituaient aussi bien les composantes : (i) Réduction de la pauvreté & Promotion de l'Emploi, (ii) Amélioration de l'accès aux Services sociaux de base, (iii) d'Egalité des sexes & de Protection, (iv) Promotion de la Résilience, et (v) Promotion de la bonne Gouvernance. Sur le plan géographique, elle concerne l'ensemble du pays, le programme ayant eu lui-même une couverture nationale. A côté des axes stratégiques, l'évaluation examine également les dimensions transversales, notamment le renforcement des capacités nationales, le genre, les droits humains, la résilience et la redevabilité. Enfin, conformément à ses termes de référence, l'évaluation s'articule autour des critères suivants du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE) : Pertinence, Efficacité et Efficience. L'évaluation, toutes séquences incluses, est inscrite dans un calendrier global allant du 7 Décembre 2020 au 6 Mars 2021.

2. Objectifs de l'évaluation

25. Les objectifs spécifiques attachés à l'évaluation sont articulés autour des points ci-dessous (Source : TDR) :

- Les progrès réalisés pour atteindre les objectifs en 2017-2019 ;
- La justification et l'impact du passage du CDD 2017- 2021 au Plan One UN dans le contexte qui prévalait en 2019
- La pertinence et la consistance de la théorie du changement qui sous-tend le CDD 2017 - 2021

- La pertinence du CDD 2017 - 2021 par rapport aux priorités nationales et aux ODD, aux besoins et aux attentes de la population particulièrement des personnes et des groupes vulnérables
- L'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 (dans la mesure du possible)
- Le renforcement des capacités nationales dans les domaines stratégiques d'intervention couverts par le CDD 2017 - 2021
- La gestion des risques et des hypothèses
- Le positionnement stratégique de l'équipe pays des Nations unies, par le biais du CDD, dans le chantier du développement
- La prise en compte des droits humains, de l'égalité des sexes et des personnes et groupes les plus vulnérables
- L'efficacité des mécanismes internes de gouvernance mis en place pour la mise en œuvre du CDD 2017 - 2020
- Le mécanisme de coordination entre les parties prenantes afin de tirer des conclusions et recommandations objective à appliquer
- La capacité à s'adapter à l'évolution de la gouvernance, du contexte économique et humanitaire en Haïti et à répondre aux priorités nationales en matière de développement
- Le suivi et l'évaluation, la communication et la gestion des connaissances
- Le développement des partenariats et la mobilisation des ressources

3. Critères d'évaluation

26. Comme prescrit par les termes de référence de la mission qui tiennent compte du fait que le CDD a un cycle amputé de moitié, les critères sur lesquels sera basée l'évaluation sont la ***pertinence, l'efficacité, et l'efficience***, complétés par ***les principes de programmation*** UNDAF (ne laisser personne à côté, droits humains, égalité des sexes et autonomisation des femmes, résilience et redevabilité). L'esprit de ces critères, édictés par le CAD/OCDE et partagés par la communauté des acteurs du développement international, est de permettre une comparabilité des résultats et des leçons apprises des actions de développement, au-delà de la disparité des terrains de mise en œuvre et des sources de financement.

27. L'analyse de *pertinence* permet de voir si les choix fondamentaux du CDD à sa formulation sont restés alignés sur leurs référentiels de droit : ont-ils toujours été en phase avec les besoins du pays en matière ? Dans le même cadre seront également examinées la cohérence interne portée par la théorie du changement du programme, et la cohérence externe qui renseigne sur les interfaces stratégiques entre les CDD et les autres programmes présents dans son environnement. L'analyse d'*efficacité* indique la mesure dans laquelle les cibles actées dans le cadre des résultats et des ressources du programme ont été atteintes, en éclairant les facteurs de réussite et les pesanteurs contraires. L'analyse d'*efficience* s'attache à montrer si les ressources au sens général engagées sur ces résultats sont appropriées. A côté de ces critères retenus par les termes de référence de la mission, l'évaluation a vocation à faire le point sur les acquis du CDD en matière de *renforcement des capacités nationales*, d'*égalité des sexes/autonomisation des femmes* de *droits humains*, d'*inclusion sociale* des groupes sociaux les plus vulnérables, de promotion de la *résilience* et de la *redevabilité*.

4. Questions relatives à l'évaluation

28. Les questions d'évaluation sont comme suit, articulés sur les critères d'évaluation du CAD, mais également complétées par des questions présentes dans les objectifs de l'évaluation

mais absentes de la section des TDR dédiées aux questions d'évaluation (voir questions avec le signe *) :

▪ **Pertinence**

1. Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il en adéquation avec les besoins et les attentes de la population particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables ?
2. Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il aligné aux priorités nationales, sectorielles et régionales ainsi qu'aux ODD ?
3. Quelles sont les degrés de pertinence et de consistance de la théorie du changement qui sous-tend le CDD 2017 – 2021 ?*
4. Quels sont la justification et l'impact du passage du CDD 2017- 2021 au Plan One UN dans le contexte qui prévalait en 2019 ?*

▪ **Efficacité** (dans la mesure du possible)

1. Dans quelle mesure les cibles des produits ont-elles été atteintes et ont apporté une contribution significative aux changements observés au niveau des effets escomptés du CDD 2017 - 2021 ?
2. Dans quelle mesure l'atteinte des cibles des produits et les changements observés au niveau des effets escomptés ont-ils contribué à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des personnes et des groupes les plus vulnérables ?
3. Dans quelle mesure le programme a-t-il renforcé les capacités nationales dans les domaines stratégiques ?*
4. Dans quelle mesure le modèle organisationnel et les mécanismes internes de gouvernance mis en place pour la mise en œuvre du CDD 2017 – 2020 ont-ils été efficaces ?*
5. Dans quelle mesure la stratégie de partenariat et la mobilisation des ressources ont-elles été efficaces ?*

▪ **Efficiences**

1. Dans quelle mesure les ressources allouées à la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 ont été utilisées de façon efficiente en regard des résultats atteints ?
2. Dans quelle mesure les activités et les livrables ont été réalisés dans les délais impartis ?
3. Dans quelle mesure le programme a-t-il bien géré les risques et hypothèses critiques identifiés ex ante ?*

▪ **Questions d'évaluation transversales**

1. Dans quelle mesure les activités du CDD ont-elles contribué à l'égalité homme-femme et au développement des droits humains en Haïti ?
2. Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé les plus vulnérables et autres groupes marginalisés ?
3. Dans quelle mesure la mise en œuvre a-t-elle mis en avant les principes de programmation du SNU ?

Approche et Méthodes d'évaluation

1. Sources de données

29. Les sources d'information pour l'évaluation sont de deux sortes, primaires (parties prenantes) et secondaires (documents et supports). **Les données secondaires**, extensivement répertoriées dans les annexes de ce rapport, se résument en deux catégories : (i) la documentation sur le contexte (Stratégies nationales et sectorielles de Haïti, Stratégies de coopération du Système des Nations Unies) ; et (ii) les documents de programmation et de mise en œuvre du CDD (Document de programme, rapports annuels d'exécution 2017-2019 et autres comptes rendus de comités de pilotage et de comités techniques). Les documents sont identifiés sur la base d'un critère stratégique : leur lien avec le programme et leur intérêt pour le comprendre et savoir ce qu'il s'y est passé pendant la formulation et la mise en œuvre. La

documentation de base est formée par un noyau identifié au départ et de pièces complémentaires que l'évaluateur a découvertes en exploitant le fonds initial et au travers des entretiens avec les acteurs.

30. **Les sources primaires** sont constituées des parties prenantes au programme, localisées aux niveaux du SNU (Bureau du Coordonnateur Résident, Agences et Entités participantes), et de la partie nationale (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, et autres départements sectoriels, Société civile). Comme pour les sources secondaires, les sources primaires, répertoriées extensivement en annexe, se composent d'un groupe de base suggéré au départ par les TDR et le document de programme, ainsi que d'ajouts effectués par l'évaluateur au fur et à mesure de l'exploitation des documents et des entretiens.

31. Les sources, secondaires et primaires, apportent une information sur le contexte et ses problématiques, d'une part, sur le programme et les solutions qu'il s'est efforcé d'apporter à leur endroit, d'autre part. La **triangulation** de ces différentes sources permet à l'évaluation de ne pas dépendre exclusivement de l'une d'elles. Dans cette optique, elle permet surtout de confronter ce que le programme dit de lui-même (rapports de progrès) avec ce que les parties prenantes en ont perçu et en disent, pour aboutir à des jugements de performance équilibrés et au plus près de la réalité.

2. Echantillon et cadre d'échantillonnage

32. **Echantillonnage** : Compte tenu du nombre important des sources primaires (personnes, bénéficiaires et réalisations observables) et du temps imparti à la mission, la collecte de données primaires a porté sur un échantillon d'interlocuteurs constitué d'accord parties entre l'évaluateur et les responsables du programme (SNU et partie nationale), selon les **critères d'inclusion arrêtés par l'évaluateur** et qui sont les suivants : (i) Critère de couverture stratégique du programme : avoir des personnes et des réalisations qui représentent les différentes composantes du programme ; (ii) Critère de taille stratégique/volumique : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions d'une certaine significativité dans le programme ; (iii) Critère de diversité sectorielle/institutionnelle : avoir des personnes et des réalisations montrant une couverture diversifiée des institutions et secteurs touchés par le programme ; (iv) Critère de qualité : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions réputées performantes et à d'autres qui le seraient moins, pour permettre des apprentissages diversifiés, articulés sur les succès et les insuccès de la mise en œuvre du programme ; et (v) Critère de sensibilité aux dimensions transversales (genre, droits, inclusion sociale) : avoir des femmes, des détenteurs de droits et des personnes vulnérables et des réalisations en rapport avec ces groupes d'acteurs/bénéficiaires.

3. Procédures et instruments de collecte de données

33. Les sources secondaires ont été mises à disposition par le Bureau du Coordonnateur Résident, les entités et agences du SNU, et les structures de la partie nationale. L'évaluateur a complété ce fonds initial avec des ressources en ligne constituées par lui-même. Les modalités d'accès aux sources ont été modulées pour revêtir un caractère approprié par rapport à la contingence des sources elles-mêmes et pour tenir compte des exigences du contexte COVID19. L'échantillon primaire en particulier a été enquêté sur la base d'un protocole distant, imposé par les restrictions liées à la maladie à coronavirus. La triangulation des sources et des outils a favorisé la constitution de données robustes ne dépendant ni d'une seule source ni d'un protocole unique.

4. Normes de performance

34. Les normes invoquées comme références sont, pour les critères d'efficacité, *les indicateurs* portés à cet effet dans le cadre des résultats et des ressources du Programme (PRODOC) et leurs *cibles respectives*. Pour les autres critères du CAD, le cadre logique n'en traitant pas explicitement, et n'en donnant donc pas les moyens de vérification (indicateurs de performance), l'évaluateur a *déterminé les éléments de raison qui les constituent ou les expriment et apprécié leur degré de présence dans les rendus du programme*. Par exemple, *l'alignement du programme sur les priorités nationales* est un élément clé pour décider de la pertinence.

5. Participation des parties prenantes

35. Les parties prenantes ont préparé et accompagné l'évaluation autour des spécialisations suivantes. Il s'agit du SNU, à travers le Bureau du Coordonnateur Résident et des Agences et Entités parties, d'une part, et de la partie nationale à travers les institutions étatiques et les organisations de la société civile, d'autre part. Le SNU a procédé au design de l'évaluation à travers les termes de référence, tout en étant une source de données. Les autres acteurs ont notamment contribué à abonder les données qui ont nourri l'évaluation, et participé au processus de révision et de stabilisation des livrables. Il est enfin attendu de toutes les parties l'appropriation des résultats et la participation aux suites à apporter aux conclusions de l'évaluation.

6. Considérations éthiques

36. L'Évaluateur s'est strictement conformé aux prescriptions éthiques et professionnelles du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation, avec acceptation totale et respect scrupuleux de son Code de bonne conduite. Plus spécifiquement, pour garantir à la mission le plus haut standard, les attitudes suivantes ont été observées :

- Assurer aux sources toute la confidentialité et l'anonymat nécessaires
- Donner un égal respect aux parties prenantes interviewées
- Respecter la liberté de parole des interlocuteurs
- Respecter la diversité des acteurs et la refléter dans un échantillonnage inclusif, avec une attention particulière vers les femmes et les parties vulnérables
- Utiliser les protocoles appropriés pour toucher adéquatement les femmes et les plus défavorisés
- Faire comprendre, d'entrée, à tous les interlocuteurs que l'Évaluateur n'est ni staff du SNU, ni membre d'aucune autre partie prenante, mais un professionnel externe et indépendant qui recherche du feedback sur le Programme et sa mise en œuvre
- Traiter avec tous dans la transparence, le respect et la sérénité
- S'écarter de toutes pratiques prohibées par le droit et la morale

7. Informations relatives à l'historique sur l'évaluateur

37. L'évaluation a été conduite par un Consultant International, Cheikh FAYE (M.). Il est titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies en Gestion de Projet, et d'une Maîtrise en Sciences Sociales. Il a dirigé plusieurs dizaines de missions d'évaluation de projets, programmes, cadres UNDAF, stratégies et politiques de développement, pour le Système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, en Afrique et dans les Caraïbes. Ancien

Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, de la République du Sénégal, avec qualité de Vice-ministre, il est aussi Fondateur-Directeur Général de GAMMA INGENIERIES - Etudes et Conseil.

8. Principales limitations de la méthodologie et moyens de mitigation

38. *Les défis à la méthodologie* sont ceux des évaluations basées sur des outils qualitatifs. Les sources secondaires et primaires ont leurs limites respectives. Les premières, surtout s'agissant des rapports de progrès d'où est tiré l'essentiel des informations statistiques, renvoient à des auteurs qui ne sont pas indépendants, en l'occurrence des staffs internes engagés dans l'exécution du programme, pouvant donc développer, à leur insu ou consciemment, des biais favorables. Les sources primaires, quant à elles, même choisies avec précaution et inclusivité, restent un échantillon qualitatif non aléatoire. En d'autres termes, on peut toujours interroger la mesure dans laquelle une observation empirique ou l'opinion d'un ou de plusieurs acteurs sont objectifs et ou significatifs de ce qui s'est réellement passé dans l'ensemble du programme. Des lacunes réelles ont été rencontrées, autour du manque de données et de la difficulté à contacter virtuellement les sources primaires en Contexte Covid19 : c'est ainsi que les partenaires financiers n'ont pu être interviewés. Les données budgétaires manquent également de manière critique sur le programme : non disponibles au niveau de la Coordination Résidente, les documents soumis par les agences et entités n'ont pas non plus permis de les reconstituer.

39. La *stratégie de mitigation de ces défis* tient dans la rigueur d'une triangulation systématique des sources et des données. A cet égard, à **un premier niveau de concordance interne**, les documents sont d'abord examinés dans leur cohérence intrinsèque pour déterminer leur qualité propre et le degré de fiabilité susceptible d'en découler. Puis, sur un même sujet, les différents documents disponibles sont confrontés entre eux pour dégager **un second registre de concordance** et d'éventuelles discordances. Enfin, les entretiens sont, à leur tour, convoqués et leurs indications mises en regard de ce qui ressort des données secondaires, pour déterminer **un troisième niveau de concordance/discordance**. Les conclusions de l'évaluation ressortent plus ou moins robustes selon qu'elles sont plus ou moins sous-tendues par des concordances de faits et d'opinions des premier, deuxième et troisième niveaux ci-dessus.

Analyse des données

40. L'existence de données adéquates est une condition préalable à une analyse robuste. Cette évaluation s'appuie sur des données étendues et globalement satisfaisantes s'agissant des rendus du programme en termes de produits. Toutefois, la base statistique nationale ayant vocation à renseigner les indicateurs de développement du pays sur lesquels sont articulés les effets attendus du programme, connaît des limites de complétude et d'acuité. *L'analyse des informations collectées est guidée par les exigences des termes de référence*, à savoir l'établissement des performances du programme autour des critères d'évaluation du CAD/OCDE et des thématiques transversales, notamment l'inclusion sociale, le genre, les droits humains la résilience et la redevabilité, ainsi que, à partir de cette situation factuelle, l'établissement des enseignements et des recommandations qui en résultent. Dans le cadre du **critère de pertinence**, il est établi sur le plan stratégique comment le programme se positionne par rapport aux priorités nationales et aux instruments de coopération internationale. S'agissant de la **cohérence**, ont été notamment interrogées les logiques stratégiques internes du programme. Les limitations éventuelles à ces niveaux servent de point d'ancrage de propositions d'ajustement pour l'avenir.

41. Dans le cadre du **critère d'efficacité**, le niveau de livraison des produits et de réalisation des résultats actés dans le cadre logique du programme, est déterminé, en se référant aux indicateurs prévus à cet effet. En regard de chaque attente et des réalisations correspondantes, les facteurs favorables et d'échec sont passés en revue, pour articuler là aussi, in fine, des apprentissages propices à l'amélioration de l'efficacité dans le cadre d'un nouveau cycle de programmation. L'analyse d'efficacité intègre aussi bien le défi couramment rencontré à ce niveau : comment attribuer à un programme un changement observé dans son environnement de mise en œuvre. A cet égard, les intrants fournis par le CDD sont tracés pour déterminer dans quelle mesure ils sont la cause exclusive d'un effet ou des contributions parmi d'autres, ce qui est la règle avec une intervention de cette nature. **L'analyse d'efficience** complète ce tableau en mettant en exergue la qualité des liaisons entre les rendus stratégiques et les ressources engagées (coût-bénéfice optimisé ?). L'efficience est également considérée sous l'angle des plus-values apportées au programme par la qualité de ses processus de mise en œuvre, à travers globalement les performances ou les inerties du modèle organisationnel et de ses fonctions structurelles.

42. Enfin, sous l'angle des **dimensions transversales**, à côté du genre, l'inclusion sociale les droits humains, la résilience et la redevabilité sont également ciblés comme problématiques sur lesquelles l'analyse s'efforce de déterminer les contributions du programme.

43. **Quantification des performances** : Aux fins d'une bonne lisibilité des résultats documentés par l'analyse, celle-ci est articulée, du moins en ce qui concerne le critère d'efficacité, à une quantification des différentes performances en termes de livraison de produits, les impacts étant exclus du champ de l'analyse du fait de la durée du cycle écourtée de moitié.

44. Sur ses différentes entrées qui viennent d'être passées en revue - pertinence, cohérence, efficacité, efficience, et questions transversales -, l'analyse garde à l'idée **ce qui en est escompté in fine pour l'évaluation : déterminer où en est le projet à sa clôture, éclairer les facteurs de performance et les inerties, tirer des enseignements et formuler des recommandations d'ajustement pour mieux guider la conduite de futurs projets similaires**.

45. **Enseignements tirés de l'évaluation** : la revue des situations vécues et des attitudes construites pour y répondre tout au long de l'exécution du programme débouche sur des leçons apprises appelées à servir un nouveau cycle de programmation dans le même domaine d'intervention. Une leçon apprise conceptualise, avec ou sans la réponse du programme, sur un défi d'exécution remarquable de par ses conséquences réelles ou potentielles sur le programme, et qui montre un risque élevé de se reproduire ultérieurement dans le cadre d'interventions similaires. D'un autre côté, une leçon apprise peut aussi porter sur une niche d'opportunités/bonnes pratiques dont l'évaluation aura montré qu'il est pertinent de la mettre en valeur pour qu'à l'avenir il en soit retiré un meilleur parti.

46. **Recommandations issues de l'évaluation** : les recommandations sont ancrées dans les constats et les leçons apprises générées par l'évaluation. Chaque recommandation aide à résoudre un problème ou un défi, identifiés par l'évaluation, ou à tirer un meilleur parti d'une niche d'opportunités dont l'évaluation montre qu'elle n'était pas suffisamment valorisée dans le programme. **Les recommandations sont claires, concises, limitées en nombre et raisonnablement réalisables**. Sont également spécifiés leurs **destinataires** et **acteurs**, d'une part, les **moyens** de leur mise en œuvre, d'autre part.

Déductions – Conclusions – Enseignements - Recommandations

1. Déductions

1.1.Pertinence

47. *Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il en adéquation avec les besoins et les attentes de la population particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables ?* (TDR). Le ciblage des populations défavorisées est une dimension intrinsèque du programme. Les groupes vulnérables sont nommément visés dans la formulation même de quatre des cinq effets que compte le CDD. L'effet 1 vise l'accès aux moyens de subsistance, aux emplois décents et aux ressources pour "la population, particulièrement les plus vulnérables". L'Effet 2 vise un meilleur accès aux services sociaux de base pour "la population, particulièrement les groupes vulnérables". L'Effet 3 s'inscrit dans la lutte contre les violences et les discriminations "contre les groupes vulnérables". Enfin, l'Effet 4 vise entre autre "la résilience de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires" en vue d'assurer un développement durable.". Si l'Effet 5, "Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.", ne cite pas expressément les plus vulnérables, il est entendu qu'ils ont aussi vocation à tirer avantage de la qualité de gouvernance visée dans ce cadre.

48. *Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il aligné aux priorités nationales, sectorielles et régionales ainsi qu'aux ODD ?* (TDR). L'ancrage du CDD dans les priorités nationales et les besoins des bénéficiaires était assuré à travers une approche participative de formulation de large extension, avec à des entités des Nations unies résidentes et non résidentes, l'engagement des représentants du gouvernement et de la société civile, ainsi que la participation des autres partenaires techniques et financiers du pays. Quatre séquences de diagnostic-programmation ont jalonné ce processus : la conduite du Bilan commun de pays (BCP), l'atelier de planification stratégique, l'atelier de consultation nationale et la réunion de validation du document du CDD 2017-2021. Le CDD articule ses stratégies sur les cinq domaines prioritaires ressortis du BCP : (i) Réduction de la pauvreté Emploi décent ; (ii) Services sociaux de base de qualité ; (iii) Egalité des sexes et protection ; (iv) Résilience ; et (v) Gouvernance. Or ces domaines prioritaires sont eux-mêmes ancrés dans les trois piliers stratégiques de la refondation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH, 2012-2030) : refondation territoriale, économique, sociale et institutionnelle.

49. L'alignement du CDD sur les Objectifs de Développement Durables (ODD), est comme suit en fonction des différents effets couverts par le programme. **L'EFFET 1**, "La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif." Est ancré dans les **ODD 1, 2, 8, 10 et 12**. **L'EFFET 2**, "La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitable et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous.", est aligné sur les **ODD 2, 3, 4, 5, 6, et 10**. **L'EFFET 3**, "Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables."

50. Couvrent l'ensemble des **ODD avec une focalisation particulière sur les ODD 5 et 10**. **L'EFFET 4**, "Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la

gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des territoires et de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable." Est aligné sur les **ODD 6, 9, 10, 11, 13, 14 et 15. Enfin, l'EFFET 5**, "Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.", est ancré dans les **ODD 16 et 17**.

1.2.Cohérence

51. ***Quelle sont les degrés de pertinence et de consistance de la théorie du changement qui sous-tend le CDD 2017 – 2021 ? (TDR).*** Le Bilan Commun de Pays réalisé en 2016 par le Système des Nations Unies en Haïti a identifié cinq principaux problèmes majeurs et deux problèmes spécifiques. Il a cerné les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de ces problèmes. Il a élucidé les rôles et les déficits de capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits. Il a enfin analysé les avantages comparatifs des Nations unies. Les problématiques identifiées par le PCP et qui sous-tendent la programmation du CDD sont : la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi décent ; l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité ; l'égalité des sexes et la protection ; la résilience ; et la gouvernance. Les questions spécifiques issues du diagnostic sont relatives à la situation de la réponse humanitaire, et à la production des données statistiques.

52. Ce sont là les éléments stratégiques qui articulent la théorie du changement sous-jacente au CDD qui n'est toutefois pas un contenu entier intégré formellement dans le document de programmation. La cohérence interne de ce cadre analytique et d'intervention est que la lutte contre la pauvreté et l'accès aux services sociaux de base, surtout pour les plus défavorisés, mais aussi la gestion durable des ressources et la résilience, et encore l'égalité homme-femme, se soutiennent mutuellement dans l'objectif de transformer le cercle vicieux de la vulnérabilité en un cercle vertueux de relèvement de développement économique et social. La gouvernance, quant à elle constitue le moule global susceptible d'offrir aux déterminants précédents les conditions de leur réussite, en favorisant l'efficacité et l'efficience des politiques publiques et la rationalisation des ressources.

53 ***Quels sont la justification et l'impact du passage du CDD 2017- 2021 au Plan One UN dans le contexte qui prévalait en 2019 ? (TDR).*** Le passage du CDD à l'ISF part, en 2019, du constat de l'aggravation des crises multidimensionnelles en Haïti, avec comme conséquence l'éloignement des cibles de l'agenda 2030. Dans un contexte d'institution d'un Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) mettant fin à plusieurs décennies de structures et d'approches de maintien de la paix, le Conseil de sécurité a aussi décidé de la mise en place d'un cadre global fédérateur garantissant de meilleures cohérences entre les interventions de toutes les entités du SNU, qu'il s'agisse de l'équipe-pays ou du BINUH.

Selon les acteurs du SNU interrogés, cette restructuration du cadre d'intervention a permis au Système non seulement d'améliorer ses interfaces internes, mais aussi de mieux focaliser ses actions sur les nœuds les plus critiques de la situation en république d'Haïti. Les domaines de focalisation retenus dans cadre sont (benchmarks de l'ISF) sont :

- (i) Dialogue national inclusif en faveur d'institutions stables et fonctionnelles
- (ii) Mobilisation de tous pour la réduction de la violence dans les communautés
- (iii) Un cadre environnement légal amélioré, mieux régulé et contrôlé
- (iv) Promotion des droits humains, des libertés et de l'égalité de genre
- (v) Opportunités économiques, en particulier pour les jeunes, les femmes et les plus vulnérables
- (vi) Renforcement des capacités nationales pour de meilleurs services publics aux populations et la réduction des risques de catastrophe

1.3.Efficacité

1.3.1. Des produits aux effets

54. *Dans quelle mesure les cibles des produits ont-elles été atteintes et ont apporté une contribution significative aux changements observés au niveau des effets escomptés du CDD 2017 - 2021 ? (TDR)*

55. **L'Effet 1**, était intitulé : *"La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif."*

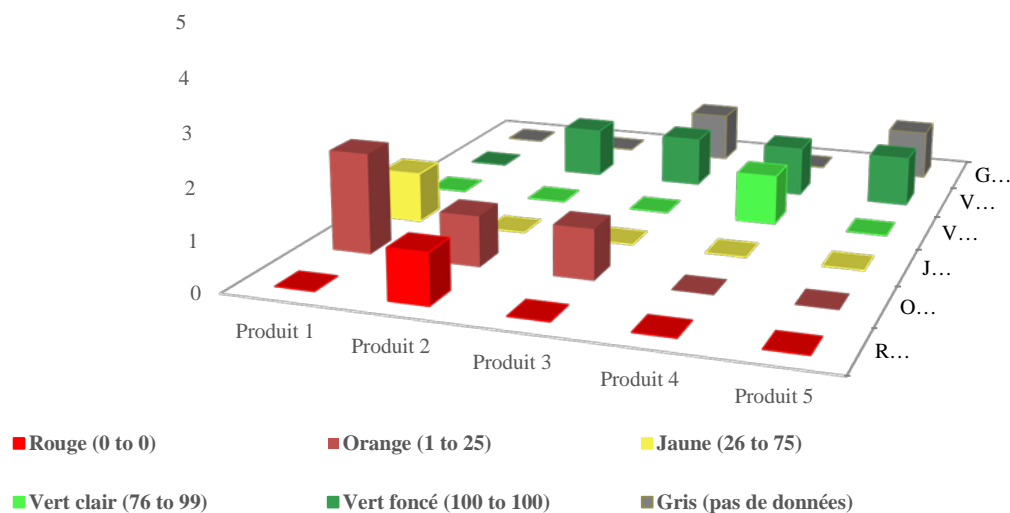
Livraison des produits du plan de travail conjoint 1

56. Le Système devait contribuer à l'Effet 1 à travers un plan de travail conjoint doté des cinq (5) produits à livrer ci-dessous :

- (i) Les institutions publiques disposent de capacités renforcées et d'outils inclusifs pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et la création d'emplois décents et verts
- (ii) Les institutions publiques disposent de capacités renforcées pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une politique de protection sociale.
- (iii) Le MARNDR dispose de capacités institutionnelles et opérationnelles renforcées pour améliorer la gouvernance des filières agricole, sylvicole et piscicole.
- (iv) Les acteurs et actrices des filières agricole, sylvicole et piscicole disposent de capacités renforcées et d'une plus grande autonomie pour améliorer leur productivité et l'accès aux marchés.
- (v) Les adolescents et les jeunes, particulièrement les filles, disposent de meilleures capacités interpersonnelles et entrepreneuriales pour bénéficier d'opportunités productives.

57. Les produits du plan de travail ont été livrés dans diverses proportions : 9% des cibles n'ont pas enregistré de progrès du tout ; 36% des cibles ont enregistré des progrès faibles ; 9% des cibles ont été partiellement atteintes ; 9% des cibles ont enregistré des progrès très significatifs ; et 36% des cibles ont été entièrement atteintes. (Source : Selon le rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

Graphique 1 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 1 : Lutte contre la pauvreté



Source : rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

Résonnances du Plan conjoint 1 sur les indicateurs substantiels de l'Effet 1

58. La résonnance de ces livraisons opérationnelles sur l'Effet 1 devait se cristalliser sur une série de sept (7) indicateurs de résultats portant sur : (i) Emploi informel ; (ii) Travailleurs indépendants et familiaux ; (iii) enfants et travail domestique ; (iv) Relèvement ; (v) ; Protection sociale ; (vi) Insécurité alimentaire ; (vii) Droit du travail. Les résultats atteints par le pays autour de ces indicateurs et la substance des contributions du SNU sont analysés ci-dessous, avec le handicap que les données nationales manquent dans la majorité des cas pour déterminer où en est le pays sur chaque indicateur.

59. *Emploi informel*, la dynamique recherchée était de faire baisser la part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole, de 45,1% à 35%. Dans le cadre des interventions du PNUD et du BIT, divers résultats existent. 580 micro projets ont été soutenus dans diverses chaînes de valeurs à travers de l'équipement, du financement et de la formation : 2667 bénéficiaires dont 60% de femmes, ont été dénombrés. Quelque 1083 jeunes sortants des universités et centres de formation, ont par ailleurs été formés en entrepreneuriat (43% de femmes). 2 251 petits propriétaires (75% d'hommes et 25% de femmes) ont aussi été aidés à améliorer leurs plantations avec des taux de réussite situés entre 73% et 79%. L'on peut aussi considérer que les actions du PAM en matière de relèvement ont eu une résonnance en termes d'emplois : 1447 personnes formées en pêche et agroforesterie (84% de jeunes), avec comme résultats : 22

micro entreprises créées dans ces secteurs ; 29240 personnes (dont 38% de femmes) dans 5848 ménages impactées par l'aménagement de 10028 hectares de périmètres irrigués (aménagements, fourniture d'intrants, renforcement de capacités).

60. ONU Femmes à travers ses interventions dans le Sud et la Grand'Anse a à son actif ce qui suit : 95 personnes dont 70 femmes formées à la gestion de pépinières etn en agroécologie, incluant la création de deux pépinières dans deux communautés et distribution de plus de 10 mille plants aux femmes membres des organisations bénéficiaires ; 40 personnes dont 35 femmes formées sur l'importance et la gestion de chaîne de valeur agricole ; 40 personnes dont 30 femmes membres des organisations bénéficiaires du projet, 7 chefs de bureaux communaux agricoles et 3 agents de la représentation locale du ministère de la condition féminine sont formés à la gouvernance, la gestion et la comptabilité de base adaptées aux organisations de base. La participation de ces personnels des ministères partenaires vise à assurer la pérennité des actions et ainsi ils peuvent aider les personnes formées dans le processus de réplication aux autres membres des organisations ; Acquisition de matériel de transformation : moulins à arachides, humidimètre, balance électronique et ordinaire, conception d'emballages au profit de 10 organisations de femmes impliquées dans la transformation des produits agricoles ; 20 personnes dont 14 femmes sont formées à la gestion des silos de stockage ; 40 personnes dont 29 femmes sont formées à la technologie alimentaire et à la gestion des équipements de transformation ; 31 personnes dont 27 femmes formées à la production de savon naturel ; 20 femmes sont formées à l'utilisation des équipements et autres accessoires utilisés dans la transformation des aliments ; Des équipements sont installés dans les ateliers de transformation de 10 organisations afin que les bénéficiaires puissent améliorer leurs produits ; 46 personnes dont 37 femmes membres des CBO et coopératives ont été formées aux technologies alimentaires (contrôle qualité, standardisation de la production, bonnes pratiques d'hygiène et de transformation ; 20 personnes dont 14 femmes formées à la gestion des équipements de stockage ; Distribution de 8 silos de stockage (achat auprès d'un fournisseur local) à 8 organisations ; 10 femmes OCB (1621 adhérentes basées dans le département Grand'Anse impliquées dans la chaîne de valeur Cacao ont été sélectionnées et bénéficient d'un appui technique et financier: 200 femmes ont directement bénéficié d'un appui du projet de mise en place de «jardins créoles» à base sur la production de cacao: distribution et mise à la terre de plus de 12 000 plants de cacao avec un taux de réussite de 95% ; des outils agricoles distribués à un millier de femmes impliquées dans la production de cacao ; Renforcement des capacités de gestion des plantations de cacao pour 112 femmes.

61. Les réalisations recensées à cet égard et à l'initiative du Système des Nations Unies le relevant essentiellement du secteur primaire : agriculture, foresterie, pêche, ces contributions en matière d'emploi sont invoquées ici parce qu'elles sont globalement pertinentes au regard de l'effet 1 "...accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté...". En direction de l'objectif spécifique de réduire la part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole comme inscrit dans l'indicateur de référence, l'on peut aussi présumer qu'en renforçant l'emploi agricole, le Système y attire des actifs en provenance du secteur informel et contribue ce faisant à réduire son poids dans l'emploi non agricole, l'absence de statistiques nationales adéquates ne permettant toutefois pas de dire dans quelle proportion.

62. **Travailleurs indépendants & Familiaux** : Il s'agissait, selon l'indicateur correspondant, de réduire la proportion des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population active occupée dans des proportions non déterminées pour les travailleurs indépendants (cible non disponible dans le document de programmation du CDD pour cette

catégorie), et de 26,7% à 22% pour les aides familiaux. Les dynamiques de promotion de l'emploi dans le secteur primaire recensées pour l'indicateur précédent restent pertinentes pour celui-ci, encore une fois pour leur effet dégressif sur l'emploi informel urbain, en particulier les aides familiaux qui résultent souvent de l'exode rural. Ici comme précédemment, le défaut d'une matière statistique appropriée ne permet pas de documenter l'ampleur du phénomène.

63. **Enfants & travail domestique** : L'objectif était, ici, une réduction de 25% de la proportion d'enfants "dans la catégorie non admissible au travail domestique". De manière directe sur cette cible, il a été noté une formation aux droits de l'enfant dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs judiciaires. Les 23 juges et officiers de police judiciaire concernés ont certes amélioré leurs capacités pour lutter contre le travail illicite des enfants. De manière indirecte, les réalisations rapportées ci-dessus en matière de créations d'emplois décents pour les adultes, ne manquent pas de rejaillir sur les enfants, les ménages avec un accès à des conditions de vie décentes étant d'autant moins enclins à détourner leurs enfants du système éducatif pour les engager précocement dans le monde du travail.

64. **Relèvement** : Il s'agissait, selon l'indicateur retenu d'augmenter "le pourcentage de la population bénéficiaire des emplois temporaires, productifs et des moyens de subsistance dans le contexte de relèvement", sans toutefois que la proportion soit donnée (référence et cible non disponibles dans le document de programmation du CDD). En contexte de relèvement, généralement lié en l'espèce, à l'après passage de l'ouragan Matthew, des appuis du PAM déjà évoqués ont eu un impact sur cet indicateur : 29240 personnes (dont 38% de femmes) dans 5848 ménages ont bénéficié de l'aménagement de 10 028 hectares de périmètres irrigués pour améliorer leur résilience au sortir de la catastrophe, à travers notamment l'aménagement des terres, la fourniture d'intrants agricoles et des formations techniques.

65. **Sécurité sociale** : Il s'agissait de relever de 5 points de pourcentage la proportion de la population haïtienne ayant accès à des prestations sociales, contributives ou non contributives, proportion évaluée à 4% en 2012. Sur le plan stratégique, le programme a aidé le pays dans le cadre de la formulation d'outils de protection sociale : la politique elle-même mais aussi un système d'information précurseur d'un registre national efficient pour le ciblage des ayant droits les plus démunis. Sur le terrain, dans la suite de l'épisode Matthew, 44,809 personnes ont bénéficiés de transferts non monétaires et monétaires qui les ont aidées à tenir dans ce contexte post catastrophe (UNICEF, PAM, OIM). Pour certaines, l'assistance a même inclus l'accès à des activités psychosociales, récréatives et réparatrices. ONU Femmes a facilité le relèvement économique de 283 femmes pour reprendre leurs activités commerciales entre fin 2019 et début 2020. Cependant, le contexte covid-19 et l'insécurité montante avec surtout les activités des gangs armés a replongé les femmes bénéficiaires dans une situation encore plus précaire.

66. **Insécurité alimentaire** : Alors que le phénomène touche 30% de la population en 2013, la cible du programme était de contribuer à le ramener à 25%. La situation du pays a tendu à s'aggraver à cet égard, l'incidence de l'insécurité alimentaire atteignant 43% en 2020⁵. Les contributions du Système dans le domaine n'en sont moins réelles, dûment portées par les réalisations reportées ci-dessus sur l'ensemble des indicateurs d'emploi et de relèvement. Les activités économiques promues dans le secteur primaire, mais aussi les soutiens à la résilience des familles touchées par l'ouragan sont autant de quartiers arrachés, même ponctuellement, à l'insécurité alimentaire. Au niveau stratégique, le pays a été aidé à développer une politique de sécurité alimentaire qui apporte une vision multi-sectorielle et multi-acteurs de la problématique. Sur le terrain, sur la période 2017-2019, le PAM a apporté une assistance alimentaire à plusieurs

⁵ Source : (Source : SMART IPC 2020).

centaines de milliers de bénéficiaires : 434,275 personnes, dont 41,357 vivaient avec un handicap (21,092 Femmes, 20,265 hommes). 143 500 enfants : (49% de filles et 51% de garçons) avec un repas chaud quotidien dans 975 écoles. Ce soutien est d'autant plus significatif en termes de sécurité alimentaire qu'il s'est accompagné d'une approche d'amélioration de la résilience économique des ménages (octroi de moyens de production, aménagement de périmètres irrigués, etc.).

67. Avec un mandat particulièrement focalisé sur cette dimension, la FAO a également travaillé dans ce sens entre 2017 et 2020 et a contribué comme suit : Front Parlementaire de lutte contre la Faim a été créé et inauguré officiellement par le Président de la République le 6 octobre 2017 (FAO) ; Ministère de Agriculture et collectivités territoriales dotés d'outils de diagnostic participatif et de planification : Politique et avant-projet de loi semencière validés ; Plan national de souveraineté de la sécurité alimentaire et nutritionnelle élaboré et validé ; 4,000 petits agriculteurs aidés à disposer d'un accès amélioré aux marchés ; 153 Groupements de Production Artisanale de Semences de qualité (GPAS) renforcé et fonctionnel ayant produit et vendu 969 tonnes de semences de qualité déclarée et 29 millions de matériel végétale de plantation des cultures/variétés résilientes ; 2500 pêcheurs affectés par l'ouragan Matthew bénéficiaires d'équipements de pêche ; 32 associations de pêcheurs bénéficiaires de 32 moteurs et 12 DPC (Dispositif de Concentration de Poisson) et ont bénéficié d'une formation pour leur maintenance et réparation ; 600 ménages bénéficiaires de bons d'achat de semences (HTG 1500 / USD 23) ; 90 éleveurs formés sur la production et conservation du fourrage et les soins médicaux des animaux ; 10 petites unités de transformation de manioc et 4 unités de transformation d'arachide créées ; 13 micro-entreprises productrices de produits laitiers ayant amélioré leurs capacités managériales et productives ; 5 périmètres irrigués réhabilités à Grande Anse (3), au Sud (2) et au Nord-est (2) ; Une écloserie construite dans le département du Nord'Est sur une superficie de plus d'un hectare contenant cinq bassins (bassin de reproduction de 400 mètres carrés et quatre autres d'alevinage de 175 mètres carrés chacun), le tout permettant de produire environ et en moyenne 200 000 alevins par année ; 17417 ménages bénéficiaires de 1,05 tonne de semences maraichères et techniquement appuyés pour la production de légumes ; 31,840 ménages affectés par Matthew également bénéficiaires de 413 tonnes de semences et de 15 million de boutures de patate douce et de manioc.

68. ***Droit du travail*** : L'indicateur portait sur la "conformité nationale aux droits du travail basé sur la juridiction nationale et les conventions internationales de l'OIT", sans toutefois que le programme ne détermine la référence ni ne se donne une cible à cet égard. Dans ce cadre, et à un niveau stratégique, le Système a œuvré au renforcement des capacités nationales en matière de certification d'entreprise et de normalisation, en partenariat avec le Ministère du Commerce et l'organisme haïtien en charge du sujet.

69. **L'Effet 2** était intitulé : "*La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitable et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous.*".

Livraison des produits du plan de travail conjoint 2

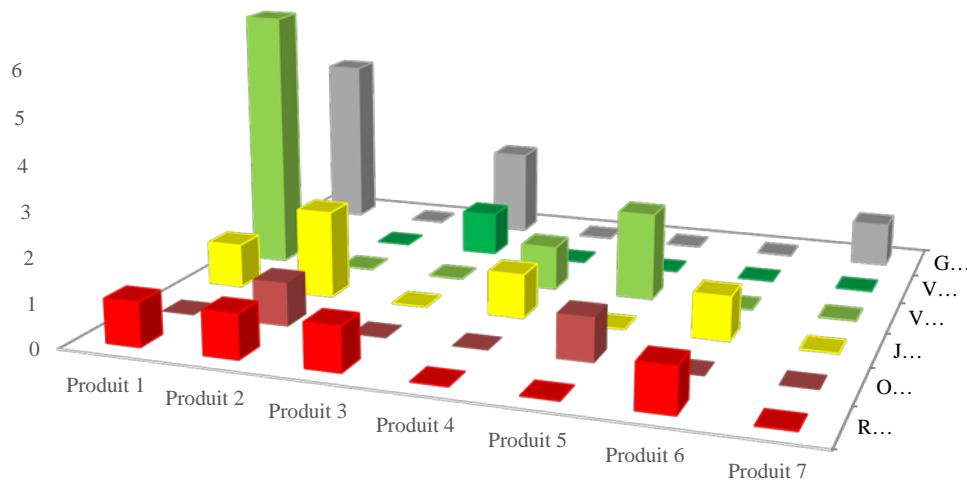
70. Le Système devait contribuer à l'Effet 2 à travers un programme conjoint doté des sept (7) produits à livrer ci-dessous articulés eux-mêmes sur 21 indicateurs de produit :

- (i) Les populations, en particulier les femmes et les enfants et celles vivant dans les zones rurales bénéficient d'un paquet essentiel de services de santé de qualité à chaque niveau de la pyramide sanitaire, y compris dans les situations d'urgence.

- (ii) Le secteur de la santé dispose d'un cadre légal, de ressources humaines et logistiques renforcées et appropriées pour assurer sa performance.
- (iii) Les communautés disposent des connaissances pour adopter des pratiques favorables à la promotion de la santé et l'utilisation des services respectueux de leurs droits.
- (iv) Les populations des communes les plus exposées aux maladies d'origine hydrique ont un meilleur accès aux services d'eau et d'assainissement.
- (v) Les institutions aux niveaux central et déconcentré disposent de capacités renforcées, de ressources accrues, des outils et mécanismes nécessaires pour améliorer la gouvernance du secteur éducatif.
- (vi) Le MENFP dispose de capacités renforcées en vue de l'amélioration de la qualité interne et externe de l'éducation et pour le renforcement des acquis scolaires des enfants.
- (vii) Les enfants affectés par une catastrophe naturelle bénéficient d'une assistance pour leur réinsertion scolaire immédiate.

71. Les produits du plan de travail conjoint 2 ont été livrés dans diverses proportions résumées comme suit : 19% des cibles n'ont pas enregistré de progrès du tout ; 9% des cibles ont enregistré des progrès faibles ; 14% des cibles ont été partiellement atteintes ; 43% des cibles ont enregistré des progrès très significatifs ; et 5% des cibles ont été entièrement atteintes. (Source : Selon le rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

Graphique 2 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 2 : Services sociaux



Source : rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

Résonnances du Plan conjoint 2 sur les indicateurs substantiels de l'Effet 2

72. La résonnance de ces livraisons opérationnelles sur l'Effet 2 devait se cristalliser sur une série de onze (11) indicateurs de résultats portant sur : (i) Budget national ; (ii) Malnutrition ; (iii) Accouchements hospitaliers ; (iv) Planification familiale ; (v) Fécondité ; (vi) Accès aux ARV ; (vii) Transmission VIH Mère-Enfant ; (viii) Scolarisation ; (ix) Accès à l'eau ; (x) Patrimoine naturel & culturel ; (xi) Sites protégés. Les résultats atteints par le pays autour de ces indicateurs et la substance des contributions du SNU sont analysés ci-dessous, avec le handicap que les données nationales manquent dans la majorité des cas pour déterminer où en est le pays sur chaque indicateur.

73. **Budget national** : Il s'agissait au niveau budgétaire d'arriver à une augmentation de la "part du budget de l'Etat pour les secteurs sociaux : Education, Santé, Affaires sociales". Pour une cible non précisée dans le document de programmation du CDD, la référence en revanche était donnée à 24,1% pour l'exercice fiscal 2015-2016. Le Système ne faisant pas de l'appui budgétaire dans le pays, ses contributions ont consisté en diverses formes de plaidoyers auprès des autorités nationales, directes ou en marge d'activités stratégiques, à la diligence du Coordonnateur Résident ou des Agences dans le respect de leurs secteurs d'intervention. Le budget social de l'Etat a toutefois tendu à s'éroder entre 2016-2020. Pour l'éducation, il est tombé de 17,3% à 9,4%, et pour les Affaires sociales il est passé de 1,4% à 1,2% ; pour la santé, s'il a doublé, de 5,4% à 10,9%, ceci est un épisode de conjoncture lié à la réponse COVID 19. (Source : Budget 2019-2020, Loi de finances 2018).

74. **Lutte contre la malnutrition** : La malnutrition chronique était visée dans l'indicateur retenu ici, sans précision de référence et de cible. Le pays a connu une amélioration dans ce sens : la malnutrition chronique s'est abaissée de 23,4% (2017) à 22,7% en 2020 (Source : SMART 2020). Sur la période 2017-2019, le Système a contribué à cet objectif à travers notamment une assistance alimentaire prodiguée par le PAM à 434,275 personnes, dont 41,357 vivaient avec un handicap (21,092 Femmes, 20,265 hommes). 143 500 enfants : (49 pour cent de filles et 51 pour cent de garçons) avec un repas chaud quotidien dans 975 écoles. Cette assistance a été intégrée dans une dynamique de création d'un environnement de résilience amélioré. Une stratégie de communication pour un changement de comportement dans le sens de cette résilience a touché 23 704 personnes, dont 1000 ont participé à des sketches et autres activités pédagogiques sur les bonnes pratiques nutritionnelles. Le système productif local a également été intégré dans le dispositif de secours, avec 21 organisations de producteurs encadrées et insérées dans la liste des fournisseurs de produits. Enfin, le Programme a soutenu la formulation de la Politique Nationale de Protection Sociale et, en perspective d'un futur registre national, appuyé le renforcement du Système d'information du Ministère de la Protection Sociale et du Travail (MPST), ainsi que les capacités prévisionnistes nationales à travers la formation de 4 agents de la Météorologie nationale à Cuba.

75. **Accouchements hospitaliers** : Le Système a investi dans l'infrastructure sanitaire national pour améliorer cet indicateur, à travers notamment les interventions de l'UNFPA, qui ont touché dans la période 40 structures de soins et aidé à y déployer 2016 sages-femmes dûment formées. Ce partenariat avec le système sanitaire haïtien s'est traduit entre 2017 et 2019 par 32,499 consultations prénatales, 5939 consultations post-natales et 2,837 visites à domicile. L'agence a une attention particulière pour les plus vulnérables, vivant souvent dans des zones reculées. Dans une approche de soins plus globale, 167 cliniques mobiles diligentées à cet effet, ont touché 12065 personnes défavorisées, dont 3607 hommes et 8558 femmes.

76. **Planification familiale** : Il s'agissait ici de réduire les besoins non satisfaits, sans que ni la référence ni la cible ne soient données dans le document de programmation. Sur la période 2017-2019, l'aide l'UNFPA a porté aussi bien sur les approvisionnements que sur la création de plateformes participatives et d'autres outils de communication de masse en faveur des adolescents et des jeunes. Quelque 102 851 adolescents et jeunes ont ainsi pu être sensibilisés au défi de leur âge, y compris la santé de la reproduction. Comme résultats saillants, 19 150 nouvelles utilisatrices de méthodes modernes de contraception ont été recensées entre 2017 et 2019 ; 2 774 filles ont évité ou différé leur première grossesse en 2019 (UNFPA) ; les ruptures de stocks en contraceptifs ont été réduites de moitié, passant de 70% à 35% entre 2017 et 2018.

77. **Contrôle de la fécondité** : L'indice de fécondité étant évalué à 3,9 enfants par femme en âge de procréer en 2012 (EMMUSV), l'objectif spécifique était de l'abaisser à 3 enfants. Le Système a fourni ses contributions à cet égard à travers les intrants reportés pour l'indicateur précédent, à savoir tous les acquis recensés en matière de fourniture de contraceptifs modernes et de culture de planification familiale. Le taux de fécondité est effectivement à 3 enfants par femmes (Source : Rapport annuel UNFPA, 2019).

78. **Accès aux ARV** : Il s'agissait ici d'améliorer de 4 points le taux d'accès en le faisant passer de 69% à 73% sur le cycle initial du CDD. L'accès aux ARV s'est légèrement dégradé de 69% en 2015 à 68% en 2019, avant de remonter fortement à 75% en 2020 (Source : MESI 2020). Les données de contributions disponibles à cet égard restent ténues. Les 10 894 femmes enceintes ayant bénéficié d'un accouchement en milieu hospitalier ont été testées au VIH, et celles qui sont sorties positives (chiffre non disponible !) prises en charge et leurs enfants

enrôlés dans un protocole de prophylaxie pour éviter la transmission mère enfant (UNFPA). L'UNICEF a également appuyé la lutte contre la transmission mère- enfant et chez les adolescents : en 2020, 46 femmes enceintes et allaitantes positives au VIH ont reçu des traitements.

79. **Transmission VIH Mère-Enfant** : Etait visé ici le relèvement du taux de femmes séropositives enceintes ayant accès aux ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de 90% en 2015 à 96% en 2017. De fait, la transmission mère-enfant a légèrement diminué à 98% en 2020 contre 98 en 2020 (Source : MESI 2020). Le support des contributions du programme à cet égard est notamment le cadre de coopération de l'UNFPA avec le département de la Santé et les appuis de l'UNICEF. De manière directe, des 10 894 femmes enceintes testées dans les structures appuyées, celles qui étaient positives ont été insérées dans un dispositif de prise en charge et les enfants intégrés à la naissance dans un protocole de prophylaxie pour éviter la transmission mère enfant. D'une manière plus générale, les investissements clés dans le système sanitaire (assistance technique, formation et déploiement de sages-femmes, etc.) sont aussi de nature à avoir une résonance ne serait-ce qu'indirecte sur l'indicateur, puisque le renforcement des capacités du système l'apprête aussi à mieux détecter les cas, préalable à leur mise sous ARV.

80. **Scolarisation** : L'objectif de scolarisation retenu ici était de relever le taux net de fréquentation au primaire et au secondaire, à terme, de 77% à 85% et de 25% à 31%, respectivement. En termes de résultats, le pays connaît un accroissement de son taux d'accès : dès 2017 (derniers chiffres disponibles), il a atteint 84 % pour le primaire (85 % chez les femmes contre 83 % chez les hommes ; et 91 % en milieu urbain contre 80 % en milieu rural), et 46 % pour le secondaire (51 % chez les filles contre 41 % chez les garçons ; et 62 % en milieu urbain contre 35 % en milieu rural. (Source : EMMUS VI, 2016-2017). En direction de ces résultats, l'UNESCO a apporté des contributions stratégiques au pays : mise à jour de la politique sectorielle ; études diagnostiques visant une meilleure maîtrise du sous-secteur de l'éducation non formelle ou alternative ; appui à l'appareil statistique sectoriel ; développement d'outils de promotion de la santé et de l'hygiène en milieu scolaire ; projet de bibliothèque virtuelle. L'UNICEF, pour sa part, a soutenu le niveau opérationnel : réhabilitations de 120 écoles suite à l'ouragan avec un impact sur quelque 40.000 élèves ; distribution de kits scolaires à plus de 93,000 enfants et à 428 enseignants (matériel scolaire et manuels) ; mise à disposition de tableaux, bancs et pupitres dans 251 écoles ; assistance psychosociale à plus de 27,000 élèves. Ce sont là autant d'intrants qui agissent directement sur l'accès et le maintien dans le système éducatif. Le PAM aussi a directement impacté l'indicateur en favorisant l'attractivité de l'environnement scolaire et ses capacités de rétention à travers le déploiement de cantines scolaires : un repas chaud quotidien a été fourni à 143 500 enfants (49 pour cent de filles et 51 pour cent de garçons) dans 975 écoles.

81. **Eau potable** : Il s'agissait ici de faire passer le "pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée dans les zones rurales et urbaines" de 48% à 56% et de 65% à 71%, respectivement. L'accès à l'eau potable évolue positivement, passant de 48% en 2015 à 74% en 2017. (Source : EMMUS VI, 2016-2017). A cet égard, dans le cadre de la gestion de la crise née du passage de Matthew, l'UNICEF a appuyé 15 communes pour l'accès à une source d'eau améliorée : 62% de la population a eu accès à une source améliorée d'approvisionnement en eau en 2019 ; 275,736 personnes dont 94% en milieu rural, ont eu accès à une source d'eau améliorée en 2020. Il a également été procédé à la réhabilitation des infrastructures d'eau.

82. **Patrimoine** : L'indicateur portait sur le pourcentage de son budget que l'Etat consacre à la préservation et à la valorisation du patrimoine national, naturel et culturel, sans précision toutefois de référence et de cible. Il a été relevé, à cet égard, des initiatives de l'UNESCO pour promouvoir un dialogue national pour la définition d'une politique de conservation et de développement du patrimoine. Dans le même registre, l'agence est également attelé avec le département de la Culture à la préparation d'un Projet dénommé "Héritages Vodou".

83. **Sites protégés** : La cible était dans ce domaine d'avoir, à terme, 1 site classé et 2 aires protégées. La situation de la gestion de la biodiversité est comme suit (chiffre de 2015) : onze (11) aires protégées terrestres totalisant 68, 161.36 ha ou 682.11 km² et sept (7) aires marines et côtières d'une superficie de 116,391.00 ha soit 1063,91 km² ; soit une consolidation de 1746,02 km² AP terrestres et marines. Les interventions du Système des Nations Unies n'ont pas porté sur l'extension visée dans l'indicateur, s'articulant plutôt autour de projets PNUE d'appui à la gestion communautaire des aires existantes.

84. **L'Effet 3**, était intitulé : "*Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.*".

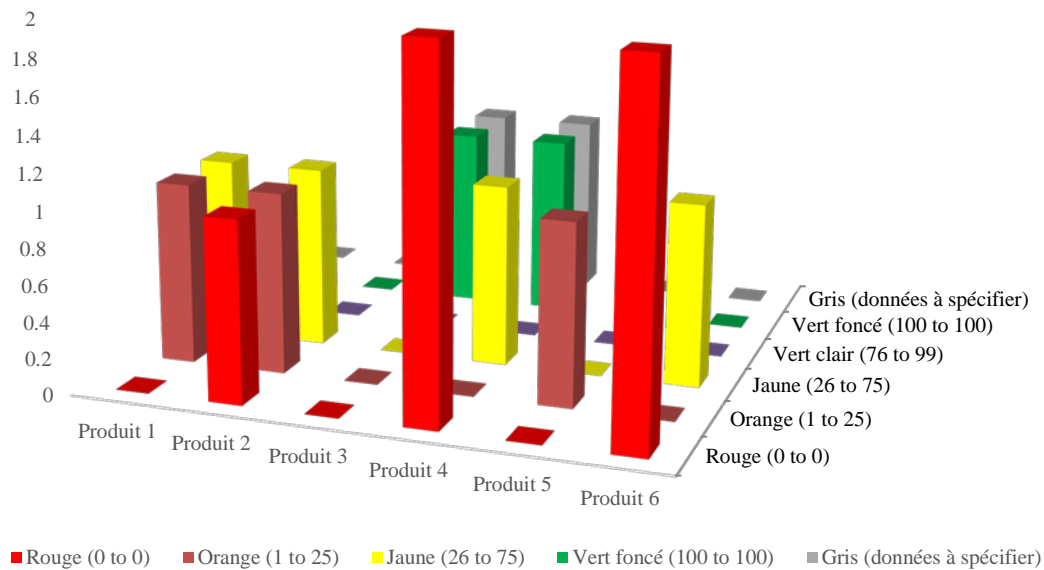
Livraison des produits du plan de travail conjoint 3

85. Le Système devait contribuer à l'Effet 3 à travers un plan de travail conjoint doté des cinq (5) produits à livrer ci-dessous articulés eux-mêmes sur 16 indicateurs de produit :

- (i) Les institutions publiques disposent d'outils pour l'intégration de la dimension genre et l'égalité des sexes dans les cadres légaux, les politiques publiques, les plans de développement local et les systèmes d'information ;
- (ii) Les institutions publiques disposent de capacités institutionnelles et de ressources humaines formés en genre, des outils pour la mise en œuvre et le suivi & évaluation du plan national d'égalité homme/femme, et du plan national de lutte contre la violence sur les femmes et les filles ;
- (iii) Les organisations de la société civile disposent de connaissances sur leurs droits et devoirs et de capacités de prise en charge et de plaidoyer pour lutter contre les VBG et les discriminations basées sur les droits humains ;
- (iv) Les institutions publiques et la société civile sont dotées de capacités de mise en œuvre et de suivi des recommandations de CEDEF sur la participation politique des femmes et leur autonomisation économique ;
- (v) Les institutions publiques et les organisations de la société civile disposent de compétences pour la prise en compte du genre dans toute intervention visant à relever les défis du changement climatique, des désastres naturels et des crises humanitaires.

86. Les produits de l'Effet 3 ont été livrés dans les proportions suivantes : 31% des cibles n'ont pas enregistré de progrès du tout ; 19% des cibles ont enregistré des progrès faibles ; 25% des cibles ont été partiellement atteintes ; 12,5% des cibles ont enregistré des progrès très significatifs ; et 12,5% des cibles ont été entièrement atteintes. (Source : Selon le rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021).

Graphique 3 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 3 : Genre



Source : rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

Résonnances du Plan conjoint 3 sur les indicateurs substantiels de l'Effet 3

87. La résonance de ces livraisons opérationnelles sur l'Effet 3 devait se cristalliser sur une série de sept (7) indicateurs de résultats portant sur : (i) VSBG sur -15 ans ; (ii) VSBG sur 15 ans et plus ; (iii) Femmes élues ; (iv) Femmes chefs de services administratifs ; (v) Budget Etat pour le Genre ; (vi) ; Recommandations CEDEF ; (vii) Traite de personnes. Les résultats atteints par le pays autour de ces indicateurs et la substance des contributions du SNU sont analysés ci-dessous, avec le handicap que les données nationales manquent dans la majorité des cas pour déterminer où en est le pays sur chaque indicateur.

88. **Lutte contre les VSBG faites aux moins de 15 ans** : Il s'agissait de faire baisser l'incidence du phénomène de moitié chez les filles et les garçons, en le faisant passer sur la période du cycle de 20% à 10% et de 10% à 5%, respectivement. La contribution du Système a consisté à aider le pays à améliorer son cadre et ses outils de gestion de cette forme de violence, à entreprendre des campagnes de prévention d'envergure, sans négliger la prise en charge des cas connus. Sur la période 2017-2019, quelque 83973 personnes ont été sensibilisées par l'UNFPA sur les VSBG. 1397 adolescentes victimes de SGBV ont été assistées sur les plans médical, psychosocial et économique, y compris dans le cadre du concept holistique de "one-stop-center". Le PNUD de son côté a aidé créer des capacités de formation et de sensibilisation sur les VSBG dans 27 établissements scolaires et universitaires. Il a aussi bien ciblé et outillé 35 leaders communautaires comme vecteurs de démultiplication, majoritairement des femmes (33). A l'actif de l'UNICEF ce qui suit a été relevé : appui financier à l'Institut du Bien-Être Social et de Recherche (IBESR) – l'agence nationale en charge de la protection de l'enfant – de maintenir une présence décentralisée sur l'ensemble des 10 départements (en 2019) ; appui à la prise en charge de 1.696 enfants (dont 1.020 filles) survivants ou à risque de violence (en 2019) ; appui à l'IBESR pour la réactivation de la ligne verte (133) pour le signalement de cas de violence (en 2020).

89. ***Lutte contre les VSBG faites aux 15 ans et plus*** : Il s'agissait de faire baisser l'incidence du phénomène sur la période du cycle, en le faisant passer de 25,7 % à 15 %, globalement pour l'ensemble de cette population. L'effort de sensibilisation et de prévention rattaché à l'indicateur précédent s'applique aussi pour cette tranche d'âge. Plus spécifiquement en direction des 15 ans et plus, l'UNFPA a assisté 130 victimes en mettant à leur disposition des bourses scolaires et du micro-financement pour monter des projets économiques. ONU Femmes a fourni une assistance juridique aux 190 femmes et filles en détention provisoire prolongée (DPP): 56 femmes libérées (22 habeas corpus, 4 audiences correctionnelles, 1 audience pénale sans jury, 3 audiences pénales avec jury, 15 licenciements, 5 ordonnances de licenciement, 6 appels), 24 affaires en attente de procès (8 correctionnelles et 16 pénales), 10 affaires en attente d'acte d'accusation, 79 affaires sont au bureau d'instruction, 8 affaires classées, 3 affaires font l'objet d'un appel, dont 2 en cassation et 1 en appel. De plus, 136 autorités locales et judiciaires ont été sensibilisées sur les conséquences d'une détention provisoire prolongée ou arbitraire et de peines d'emprisonnement dans l'optique de faciliter la réinsertion des femmes libérées de détention provisoire dans leurs communautés d'origine.

90. ONU Femmes a également fourni un appui au système pénitentiaire à travers l'élaboration de la Directive Genre de la Direction de l'administration pénitentiaire de Haïti élaborée en avril 2017, laquelle directive est en accord avec les standards internationaux du traitement des détenus et notamment en concordance avec les Règles de Bangkok sur le traitement des femmes et des filles détenues (Nations Unies, 2010). Activités liées dans le cadre de cet appui : Un atelier de consultation avec 18 participants de la haute direction de la DAP (11 femmes et 7 hommes) a été organisé le 10 mars 2017 et contribue à une meilleure appropriation par le système pénitentiaire des directives liées à l'approche genre dans la chaîne pénale ; Un (1) atelier de validation a été organisé le 19 avril 2017 afin d'institutionnaliser le genre dans les axes principaux du plan d'action de la DAP ; Suite aux ateliers de consultation et aux différentes réunions de coordination, deux (2) objectifs principaux ont été atteints : a) une consolidation de la recommandation validée pour les activités sensibles au genre à intégrer dans la finalisation du plan triennal du PNH; et b) la validation des directives visant à intégrer le genre dans la chaîne pénale et le système pénitentiaire.

91. Le système pénitentiaire est doté de directives sensibles au genre et est aligné sur la directive sur l'égalité des sexes du DAP. 290 agents de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) dans les départements géographiques du Nord, du Nord-Est, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse ont bénéficié d'un appui technique pour le renforcement de leurs capacités en 2019. Cet accompagnement a continué les années suivantes donnant lieu à un appui psychosocial aux détenues de cabaret avec la réalisation de 32 sessions psychosociales de groupe fournies à toute la population carcérale sur la résolution de conflit, gestion du stress, relation interpersonnel, relations femme/homme, estime de soi, jeux, projection de film et d'autres thèmes en fonction des besoins exprimés et des événements survenus dans le cadre de la détention ; ainsi que l'organisation de 70 séances d'entretiens individuelles. Au terme de ces séances, 16 projets de vie ont été définis.

92. Entre 2018 et 2019, ONU Femmes a contribué au renforcement des capacités des institutions de justice et de sécurité pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder à la justice et aux services essentiels afin de mettre fin à la violence et de promouvoir le développement durable en Haïti. Activités réalisées dans ce cadre : 1. Mise à jour le répertoire national des services pour les femmes et les filles victimes de violence et a assuré la traduction du plan d'action national en créole tout en développant un plan opérationnel par zone géographique du plan national contre la violence envers les femmes. L'élaboration d'un guide des meilleures

pratiques en matière d'assistance juridique pour les femmes et les filles victimes de violence a également été développée. Ces documents sont en attente de validation pour être finalisés et diffusés ; 2. Inventaire du centre de détention de Jacmel dans le département du Sud-Est avec une grille de collecte d'informations afin d'être informé sur les principaux axes d'initialisation du plan d'action pour la mise en œuvre de la directive genre dans cette prison spécifique afin d'améliorer la division correctionnelle (DAP) en matière de gestion, de capacités opérationnelles et d'intégration d'une perspective de genre. Des dialogues avec les titulaires d'obligations en matière de surveillance des droits de l'homme dans les municipalités respectives des départements du Sud-Est et du Nord-Est furent également réalisés. De novembre 2020 à janvier 2021, 90 membres du personnel de la DAP ont reçu une formation sur les règles de Bangkok dans le cadre du projet financé par l'Union européenne. Il s'agit d'un appui technique et de développement des capacités de la DAP sur la mise en place de mécanismes de suivi de la feuille de route de la directive genre. Pour réaliser cette activité, les formateurs déjà formés au sein de la DAP ont facilité les sessions en vue de permettre une meilleure appropriation par les cadres de la DAP des principes et règles relatifs aux conditions de détention et de traitement des détenus.

93. ONU Femmes a également renforcé le one-stop center de Femmes en Démocratie dans le Sud qui a entre autres réalise ce qui suit : 1190 personnes sont formées aux thèmes: infections sexuellement transmissibles, COVID-19, développement personnel, estime de soi, éducation civique et à la citoyenneté ; 15 cours sont accessibles en ligne sur la plateforme d'apprentissage: Leadership du service, prise de parole en public, gestion du stress, prise d'initiative, communication téléphonique, dix compétences non techniques, dix secrets de vente, la femme leader, violence au bureau, marketing et stratégie de communication, la finance, la politique. 200 jeunes suivent le cours en ligne via le site web: wwe.fed.org.ht / fed-education.ht ; 407 personnes dont 180 femmes, 90 hommes, 88 enfants (moins de 5 ans), 21 jeunes (12-17 ans) bénéficient des services de santé du centre ; un psychologue est employé pour accompagner les femmes et les filles victimes de violence dans le département du Sud, des outils de lutte contre la violence de genre sont développés et utilisés, des avocats sont engagés pour accompagner les femmes et les filles du département du Sud qui sont victimes de violence ; 93 femmes impliquées dans la production agricole (maïs, arachide, plante aromatique) ont reçu un soutien direct.

94. Enfin, un accompagnement adapté a été prodigué à 5804 jeunes filles victimes ou en risque de mariage forcé. Dans les perspectives, l'on peut mentionner que l'initiative Spotlight (ONU-Femmes, UNICEF, UNFPA) s'attaque depuis novembre 2020 à la violence familiale, à travers de la formation des 20 journalistes (dont 15 femmes) sur le reportage éthique de violence contre les femmes et les enfants et sur la référence aux services appropriés de prise en charge. Globalement, toutefois, selon l'EMMUS VI, 2016-2017, l'incidence des VSBG s'est accentuée pour atteindre 33,6, contre 25,7 en 2012.

95. **Femmes élues** : L'objectif était, à ce niveau de conserver, à terme, un taux de représentation des femmes de 30% dans les conseils d'administration communaux (CASEC), les assemblées de section communale (ASEC) et les conseils communaux, l'indicateur étant déjà à cette hauteur dans la situation de référence. Du plaidoyer a été effectué par le Système dans ce sens. Entre dans ce cadre l'assistance par le PNUD à l'organisation du 2è Forum Association des femmes élues d'Haïti. Sur le plan normatif, 14 des 32 articles proposés de la loi sur la discrimination et la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles ont été adoptés par le Sénat. Une stratégie nationale sur « Equality before the law » a été rédigée et validée avec le soutien technique d'ONU Femmes. Aussi, une expertise a été fournie à la Commission de

l'égalité des sexes du Sénat pour faciliter la rédaction de la loi. Une alliance solide a été établie avec la Commission sénatoriale⁶ sur l'égalité des sexes.

96. ONU Femmes a eu à accompagner les femmes Députés de la 50e Législature pour leur fournir un consultant devant accompagner les deux Commissions des Affaires Féminines au Parlement pour un agenda sensible au genre. De façon plus spécifique, cette consultation a assuré l'élaboration d'une stratégie de renforcement des Commissions des Affaires Féminines du Sénat de la République d'Haïti et le développement d'un programme incluant un budget détaillé devant faciliter la recherche de financement dudit programme. ONU Femmes a également assuré un plaidoyer et une sensibilisation robustes avec la participation de nombreux acteurs internationaux et nationaux pour renforcer le leadership politique des femmes à travers la tenue de foras tels que celui d'avril 2019 et de décembre 2020 dont les rapports et résolutions servent de documents de référence quant à la participation politique des femmes aux espaces décisionnels au plus haut niveau.

97. **Femmes chefs de services administratifs** : L'indicateur retenu ici par le CDD portait sur la "proportion des femmes occupant des postes de direction dans l'administration publique", avec pour objectif de la faire passer de 17% (recensement ad hoc de 2015) à 30% en 2021. Des données de contribution du Système à cet effet ne sont pas disponibles.

98. **Budget de l'Etat pour le genre : Etait visée, ici, sans indication de référence et de cible cependant, une augmentation de la "proportion des allocations publiques pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes"**. Le PNUD a appuyé le niveau local de l'Administration haïtienne à intégrer la dimension genre : 75 agents territoriaux ont été formés à la budgétisation sensible au genre. Des plans communaux de développement formulés dans ce cadre prennent en compte non seulement le genre mais aussi le principe de ne laisser personne de côté.

99. **Recommandations CEDEF : L'indicateur était relatif à la "proportion des recommandations du comité CEDEF acceptées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques"**. Il n'est pas précisé de situation de référence ni de cible à atteindre. Il n'a pas de données à cet égard.

100. **Traite de personnes** : Il était visé ici d'accroître, sans référence ni cible précises, la "proportion des victimes (hommes/ femmes/enfants) de traite ayant bénéficié d'une assistance légale aboutie". Il n'y a pas de données à cet égard.

101. **L'Effet 4**, "*Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des territoires et de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable*".

Livraison des produits du plan de travail conjoint 4

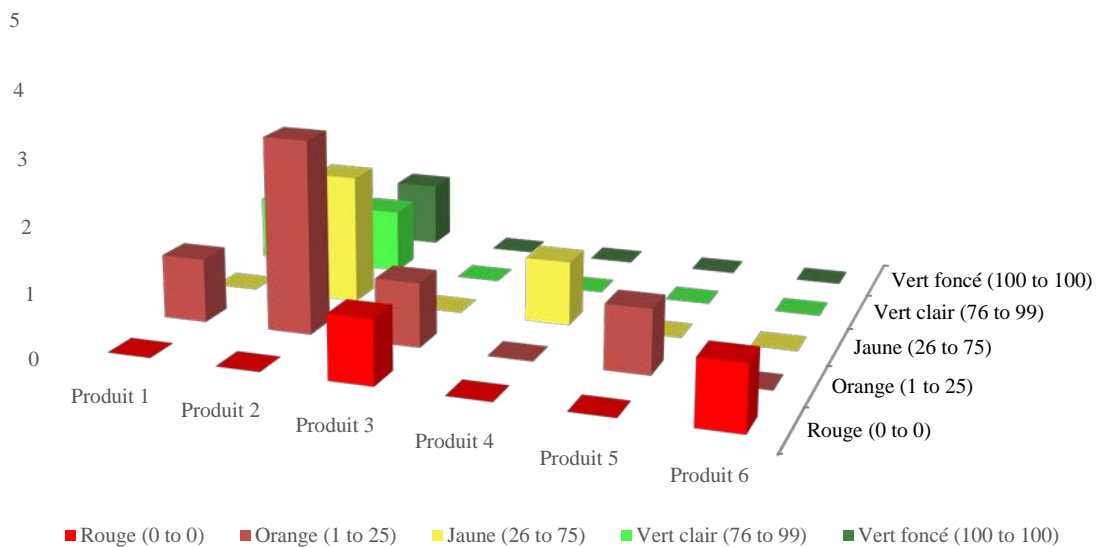
102. Le Système devait contribuer à l'Effet 4 à travers un plan de travail conjoint doté des six (6) produits à livrer ci-dessous articulés eux-mêmes sur 14 indicateurs de produit :

⁶ Le président d'alors de cette Commission a été un champion de la SGBV !

- (i) Le gouvernement dispose d'une stratégie intégrée nationale RRC alignée au cadre de Sendai et des mécanismes de coordination correspondants et sensibles au genre aux niveaux central et local.
- (ii) Le SNGRD est muni de capacités techniques, de stocks de contingence et d'outils adaptés pour la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes.
- (iii) Les autorités responsables, le secteur privé et/ou la société civile disposent des capacités de création de partenariats favorisant les modes de production et de consommation durables et résilients au CC dans les filières agroforesterie, pêche, déchets et énergie.
- (iv) Le MDE dispose des capacités de développement et de mise en œuvre de manière participative de plans de (co)gestion des aires protégées.
- (v) Le MDE dispose d'un système d'information environnementale accessible et inclusif.
- (vi) Les administrations de l'État responsables disposent des capacités de développement de plans d'aménagement de territoires et urbains

103. Les produits de l'Effet 4 ont été livrés dans diverses proportions résumées comme suit : 14% des cibles n'ont pas enregistré de progrès du tout ; 28% des cibles ont enregistré des progrès faibles ; 36% des cibles ont été partiellement atteintes ; 14% des cibles ont enregistré des progrès très significatifs ; et 7% des cibles ont été entièrement atteintes. (Source : Selon le rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021).

Graphique 4 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 4 : Résilience



Source : rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

Résonnances du Plan conjoint 4 sur les indicateurs substantiels de l'Effet 4

104. La résonnance de ces livraisons opérationnelles sur l'Effet 4 devait s'exprimer à travers une série de quatre (4) indicateurs de résultats portant sur : (i) Planification de la résilience ; (ii) Accès énergie propre ; (iii) Plans de gestion des Aires protégées ; (iv) Adaptation au Changement climatique. Les résultats atteints par le pays autour de ces indicateurs et la substance des contributions du SNU sont analysés ci-dessous, avec le handicap que les données nationales manquent dans la majorité des cas pour déterminer où en est le pays sur chaque indicateur.

105. **Planification de la résilience** : Sans spécification de référence ni de cible, était visée ici une augmentation de la "proportion des départements/communes ayant adopté et réalisé des plans d'aménagement territoriaux, des plans de gestion des déchets et des plans de gestion des risques et catastrophes (pour renforcer la résilience des territoires et des populations aux désastres naturels et au changement climatique)". Sur la période 2018-2020, le pays a connu les acquis suivants en termes d'outils de planification et de gestion des ressources : 4 plans de contingence élaborés et révisés chaque année au niveau départemental (Sud) et au niveau local (îlots habités d'Ile-à-Vache ; **2019** : 1 plan de gestion des déchets élaboré pour la Ville des Cayes mais non encore mis en œuvre. Les contributions du Système, à cet égard, ont été véhiculés par diverses interventions du PNUE et d'ONU-Femmes : Appui à l'élaboration et mise à jour des plans de contingence ; Appui à l'élaboration du plan de gestion des déchets ; Formations des communautés et campagnes de sensibilisation ; Réalisation de 3 Etudes de risques (cristal) ; Établissement de réseaux de partenariats entre les organisations locales de femmes intervenant dans la gestion des risques et des catastrophes (GRD). Etablissement de réseaux de partenariats entre les organisations locales de femmes intervenant dans la gestion des risques et des catastrophes.

106. **Accès à une énergie propre** : L'indicateur CDD portait, sans spécification de référence et de cible, sur la "proportion de ménages ayant accès à l'énergie et aux services énergétiques propres et durables dans le Département du Sud". Sur les trois dernières années (2018, 2019, 2020) l'accès à l'énergie est constaté pour 5065 ménages du Sud. Le Système y a contribué à travers l'intervention conjointes UNOPS/PNUE suivantes : Mise en place d'installations de production d'énergie et d'un réseau de distribution ; Réparation et optimisation de la micro-centrale électrique des Côteaux ; Extension du réseau de distribution d'électricité et connexion de nouveaux clients.

107. **Plans de gestion des Aires protégées** : L'objectif était ici de faire passer à terme le "pourcentage d'aires protégées déclarées disposant d'un plan de gestion mis en œuvre par les entités nationales formées" de 5,7% à 10%. Bien que non traduites en termes proportionnels, les données disponibles font état d'une certaine progression du pays dans la gestion des aires protégées. Le nombre de communautés mettant en œuvre des programmes prioritaires identifiés par les plans de gestion des AP sur des actions dans le développement de filières d'économie verte (apiculture, ricin, pêche) et de gestion des ressources naturelles (agroforesterie, protection des berges, réhabilitation de mangroves), est passé de 8 à 24 entre 2019 et 2020, soit un triplement en l'espace d'une année. Le PNUE et la FAO ont accompagné cette dynamique à travers ce qui suit : Appuis en matériel, intrants et semences aux producteurs dans des filières durables ; Formations des producteurs à des pratiques durables ; Formations des communautés et élus locaux sur l'approche de réduction des risques liés aux éco-catastrophes ; et Appuis logistiques, matériels et méthodologiques aux opérations de reboisement (mangroves, rivières).

108. **Adaptation au Changement climatique** : L'indicateur retenu ici par le CDD portait sur le "nombre de communautés, particulièrement les plus vulnérables, mettant en œuvre des microréalisations d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques", avec pour visée de le faire passer de 3 en 2018 à 6 à terme. Les réalisations nationales à cet égard sont les mêmes que pour l'indicateur précédent, et ainsi des contributions fournies par le Système : les activités d'adaptation sont exercées par les mêmes communautés dans le cadre de la gestion communautaire des aires protégées visée dans le paragraphe ci-dessus. 8 et 24 communautés sont dénombrées en 2019 et 2020, respectivement⁷. L'assistance reçue du Système est aussi la même que pour l'indicateur précédent : il s'agit de l'appui en intrants et renforcements de capacités fournis dans le cadre des interventions du PNUE et de la FAO. Entrent également dans ce cadre les appuis d'ONU Femmes à travers ses interventions dans le Sud et la Grand'Anse : la collaboration avec le MCFDF et le MARNDR pour l'Autonomisation économique des femmes impliquées dans la production et/ou transformation agricoles et renforcement de leurs capacités de résilience au changement climatique ; un module sur l'agriculture intelligente et le changement climatique est élaboré et est utilisé dans le cadre de formations sur le sujet.

109. **L'Effet 5**, était intitulé : "*Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.*".

Livraison des produits du Plan de travail conjoint 5

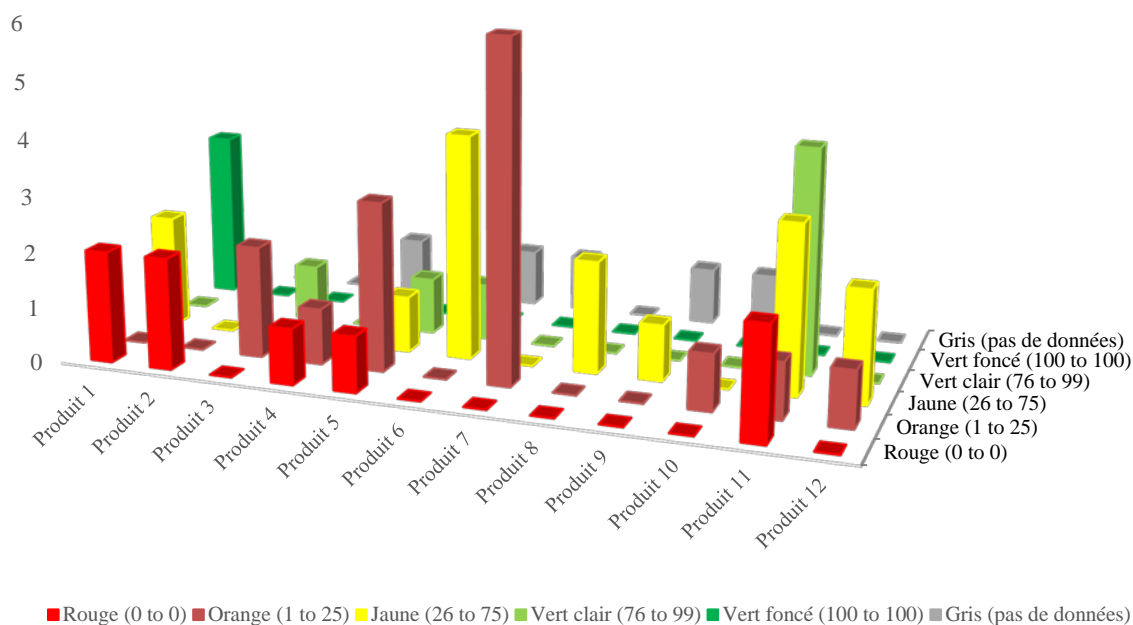
⁷ Source : PNUE, Matrice de performances Avril 2020.

Le Système devait contribuer à l'Effet 5 à travers un plan de travail conjoint doté des douze (12) produits à livrer ci-dessous articulés eux-mêmes sur 48 indicateurs de produit :

- (i) Les institutions de l'État et la société civile sont dotées des capacités techniques et d'outils adéquats pour le suivi, la transparence, le plaidoyer et la mise en œuvre des recommandations par rapport aux Droits de l'Homme (DDH) ;
- (ii) Les institutions de l'État et la société civile, incluant les organisations de jeunesse et des femmes, sont dotées des capacités techniques et d'outils adéquats pour le suivi, le plaidoyer et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- (iii) Les institutions étatiques disposent de mécanismes fonctionnels et inclusifs améliorés pour la concertation et le dialogue avec la société civile dans les affaires publiques ;
- (iv) Les institutions étatiques déconcentrées et décentralisées sont dotées d'outils, de capacités techniques et d'un cadre juridique révisé pour une meilleure prestation des services publics et des services sociaux de base ;
- (v) Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) disposent d'instruments juridiques, des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour permettre un meilleur accès à une justice plus efficace sensible au genre ;
- (vi) Les acteurs de la chaîne pénale disposent de capacités opérationnelles renforcées pour favoriser l'accès à la justice, en particulier pour les prévenus en détention préventive;
- (vii) La Direction de l'Administration Pénitentiaire améliore ses capacités administratives, de gestion et opérationnelles y compris la situation dans les prisons;
- (viii) Les institutions publiques ont des capacités techniques renforcées pour améliorer le processus de production et de diffusion régulière des données pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ;
- (ix) Les institutions impliquées dans le processus électoral en Haïti sont dotées de capacités techniques pour mener à bien les processus électoraux en garantissant l'inclusion ;
- (x) Les institutions publiques disposent des capacités renforcées de planification et de coordination pour accroître l'efficacité de l'aide au développement ;
- (xi) La Police Nationale Haïtienne (PNH) dispose de capacités institutionnelles, managériales, opérationnelles et infrastructurelles renforcées pour consolider sa présence dans tout le pays en vue de contribuer à l'amélioration de l'environnement sécuritaire sur le territoire national particulièrement, à Port au Prince ;
- (xii) Les institutions publiques disposent des capacités renforcées de planification, de coordination, de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour accroître l'efficacité de la réponse humanitaire.

110. Les produits du Plan de travail conjoint 5 ont été livrés dans diverses proportions résumées comme suit : 14% des cibles n'ont pas enregistré de progrès du tout ; 28% des cibles ont enregistré des progrès faibles ; 36% des cibles ont été partiellement atteintes ; 14% des cibles ont enregistré des progrès très significatifs ; et 7% des cibles ont été entièrement atteintes. (Source : Selon le rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021).

Graph 5 : Niveau de livraison des produits de l'Effet 5 : Gouvernance



Source : rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

Résonnances du Plan conjoint 5 sur les indicateurs substantiels de l'Effet 5

111. La résonnance de ces livraisons opérationnelles sur l'Effet 4 devait se cristalliser sur une série de huit (8) indicateurs de résultat portant sur : (i) Apatridie ; (ii) Fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (iii) Enrôlement judiciaire de la criminalité aggravée ; (iv) Participation électorale ; (v) ; Budgets des entités déconcentrées/décentralisées ; (vi) Examen périodique universel ; (vii) Détention provisoire ; (viii) Recensement général population et habitat. Les résultats atteints par le pays autour de ces indicateurs et la substance des contributions du SNU sont analysés ci-dessous, avec le handicap que les données nationales manquent dans la majorité des cas pour déterminer où en est le pays sur chaque indicateur.

112. **Apatridie** : L'objectif visé dans ce dans ce domaine était d'accroître la "proportion de personnes en situation d'apatridie en provenance de la République Dominicaine obtenant une solution de nationalité des autorités (H/F)". Plus spécifiquement, il s'agissait de faire en sorte que 100 % des Haïtiens revenant de République Dominicaine soient documentés, d'une part, et que 100 % des enfants d'Haïtien nés en République Dominicaine mais sans actes de naissance Dominicain soient inscrits dans les registres d'état civil et reçoivent un acte de naissances Haïtien, d'autre part. Il n'y a pas de données disponibles à cet égard.

113. **Fonctionnement de l'appareil judiciaire** : L'indicateur retenu ici par le CDD porte sur l'amélioration du "taux d'affaires judiciaires (cour de cassation, cours d'appel, tribunaux de première instance, tribunaux de paix, juge des enfants, juridiction commerciale, Tribunal du travail, Bureau du Contentieux Electoral Départemental, Bureau du Contentieux National) ...) introduites (H/F), traitées (H/F) et jugées (HF) par les juridictions". L'objectif qui était visé n'était pas spécifié, alors que la situation de référence était caractérisée comme suit en 2015-2016. La cour d'appel avait enrôlé 269 affaires civiles et pénales, pour 234 décisions rendues ; les juridictions, elles, avaient enrôlé 7845 affaires civiles et pénales et rendu 7064 décisions. Le

Système des Nations Unies, à travers les interventions du PNUD, a aidé à améliorer les capacités de l'appareil judiciaire et par conséquent à accroître son rendement au sens de l'indicateur : Renforcement des capacités opérationnelles et programmatiques de l'État de Droit, du secteur de la justice ; Appui opérationnel aux 18 juridictions d'Haïti ; Renforcement des capacités de la Commission de Vérification Technique du Conseil Supérieur de la Magistrature ; Capacités du Comité de suivi de la chaîne pénale près le TPI de PaP renforcées ; 15 Enquêteurs et 8 magistrats formés à la prise en charge des enfants victimes d'abus physiques et de violences sexuelles, et des jeunes en conflit avec la loi avec une attention portée sur la dimension genre ; 9 prisons sur 19 certifiées ; Capacités de formation sur les VBG créés dans 27 établissements scolaires et universitaires (50 jeunes formés dans ce cadre).

114. ONU Femmes a également contribué au niveau des résultats recherchés par un accompagnement du système de sécurité et de justice à travers la DAP, l'EMA, l'OPC, la PNH... en fournissant divers appuis techniques sous forme de formation, de développement de matériels / documents prenant en compte la dimension Genre, l'assistance légale, etc.

115. **Enrôlement judiciaire de la criminalité aggravée** : Etait visé ici, mais sans spécification de référence et de cible, l'accroissement du "nombre de crimes aggravés (homicide, kidnapping, lynchages, violences sexuelles basées sur le genre...) dénoncés et introduits en justice". Les contributions du Système sont les mêmes que celles référées à l'indicateur précédent (renforcement des capacités de l'appareil judiciaire à traiter enrôler et traiter les affaires qui lui sont soumises). Toutefois, parmi toutes les interventions du PNUD exposées ci-avant, il en est une qui cible plus directement la lutte contre la criminalité aggravée : la réhabilitation de 3 postes de police.

116. **Participation électorale** : L'objectif visé ici était de relever à 40% le "taux moyen de participation aux élections présidentielle, législative, municipale et locale". Il était de 26-27 % au scrutin présidentiel de 2015, et de 18% aux élections législatives. L'assistance du Système au pays pour l'aider à relever ce défi de la participation s'est cristallisée sur les appuis du PNUD au Conseil Electoral Provisoire (CEP) dont les capacités ont été renforcées à travers la mise à disposition de moyens technologiques et la formation de 200 de ses effectifs. Pour 70 cadres en particulier la formation a insisté sur des dimensions clés de l'inclusion : la prise en compte du genre et du handicap dans la tenue des élections.

117. **Budgets des entités déconcentrées/décentralisées** : Il s'agissait ici de porter à 3% le "taux d'accroissement des dépenses publiques allouées au fonctionnement et investissement des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat", le budget de ces entités représentant 3,5% du budget global de l'Etat en 2012. Il n'est pas noté d'interventions dédiées à cet indicateur de la part du Système.

118. **Examen périodique universel** : Il s'agissait ici de porter à 50% la proportion de "Recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) acceptées et mises en application par les acteurs étatiques et non étatiques". 177 recommandations acceptées n'étaient pas encore mises en œuvre au seuil du CDD, le second cycle de l'Examen périodique universel d'Haïti ayant eu lieu à Genève le 7 novembre 2016. Il n'y a pas de données à cet égard.

119. **Détention provisoire** : Il était visé ici l'abaissement du "taux de détention préventive prolongée", sans toutefois précision de cible, la référence étant située à 71% d'une population carcérale totale évaluée à 10742 individus. En direction de cet objectif, le PNUD a aidé l'Inspection Générale de la Police Nationale Haïtienne (PNH) à renforcer ses capacités en

matière de collecte et d'analyse de données. Ont notamment contribué à influencer le profil de cet indicateur les appuis multiformes du PNUD et d'ONU-Femmes à la chaîne pénale : Appui opérationnel aux 18 juridictions d'Haïti ; Renforcement des capacités de la Commission de Vérification Technique du Conseil Supérieur de la Magistrature ; Renforcement des capacités du Comité de suivi près le TPI de PaP ; Formation de 8 magistrats et 15 Enquêteurs à la prise en charge des enfants victimes d'abus physiques et de violences sexuelles, et des jeunes en conflit avec la loi avec une attention portée sur la dimension genre ; renforcement des capacités de l'Inspection Générale de la Police Nationale Haïtienne ; assistance à la certification de 9 prisons sur 19 ; 136 autorités locales et judiciaires ont été sensibilisés sur les conséquences d'une détention provisoire prolongée ou arbitraire et de peines d'emprisonnement dans l'optique de faciliter la réinsertion des femmes libérées de détention provisoire dans leurs communautés d'origine.

120. ***Recensement général population et habitat*** : Le dernier recensement général remontant à 2004, l'objectif ici était d'avoir cet exercice effectué à nouveau en 2017-2018. Le recensement n'est toujours pas effectif. Les appuis du Système ont toutefois contribué aux avancées obtenues dans cette voie : l'enquête pilote a été effectuée ; les activités préalables au recensement principal sont achevées, y compris l'exercice de cartographie, la finalisation des documents techniques et l'acquisition des équipements nécessaires.

1.3.2. Egalité homme-femme

121. ***Dans quelle mesure l'atteinte des cibles des produits et les changements observés au niveau des effets escomptés ont-ils contribué à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des personnes et des groupes les plus vulnérables ? (TDR)***

122. Sur la période sous revue, la situation de la femme et de la jeune fille est restée très difficile. Le plan national d'égalité Femmes-Hommes 2014-2020, et le plan national pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, ont connu une exécution très faible, due au manque de ressources autant qu'aux faiblesses institutionnelles dans un environnement instable et en crise quasi permanente. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ratifiée par le pays depuis 1981 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptée en 1995 connaissent les mêmes défis de mise en œuvre.

123. Aussi, en 2019, Haïti s'est classé 144ème sur 189 pays selon l'Indice d'inégalité de genre (GII), classement qui reflète les défis auxquels les femmes sont confrontées. Nonobstant le quota constitutionnel de 30%, les femmes vivent une sous-représentation critique à tous les niveaux de responsabilité. Leur présence au parlement ne dépasse pas 2,5% des sièges : 4 femmes sur 148 parlementaires, valant au pays d'occuper la 186e sur 190 en termes de participation politique des femmes, la moyenne régionale pour les Amériques étant pourtant de 30,7%. Inversement, les violences à l'encontre des femmes et filles connaissent une occurrence élevée. Selon l'EMMUS-2016-2017, la prévalence des violences basées sur le genre atteint 33% : 29% de femmes et de filles sont victimes de violences physiques, 12,5% de violences sexuelles et 34% de violences domestiques. Ce profil est favorisé par la dégradation de la situation sécuritaire. S'agissant de la protection sociale, la couverture de la population, notamment des travailleurs et des personnes les plus vulnérables, est restée très limitée et peu inclusive⁸.

⁸ CDD, Rapport pluriannuel 2017-2019, Bureau du Coordonnateur Résident, Haïti, 2021.

124. Malgré ce contexte peu favorable, le Système a continué à aider le pays en matière d'égalité des sexes. Sur le plan stratégique, le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations du CEDEF relatives à la participation politique des femmes et leur autonomisation économique a été opérationnalisé. Une proposition de loi portant sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes a fait l'objet d'un vote partiel au parlement. Une Feuille de route du Forum National Femmes, Paix et Participation a été élaborée pour une action renforcée de la police et de la justice contre les violences faites aux femmes et pour accroître la représentation des femmes dans ces services. La Table Thématique Genre du Gouvernement est redynamisée afin de renforcer la concertation, la synergie et le plaidoyer en matière de promotion de l'Égalité et de l'autonomisation des femmes. Une plateforme multisectorielle et intersectorielle incluant les organisations de la société civile dont celles des jeunes est en place et opérationnelle pour le suivi des 10 engagements pris par Haïti lors du Sommet de Nairobi en 2019. Huit (8) comités et 24 cellules d'organisations de la Société Civile formées et actives dans la prise en charge et le plaidoyer pour lutter contre la VBG. Une Concertation Nationale sur la Lutte contre les Violences faites aux femmes a été menée.

125. Sur le terrain, les appuis opérationnels aux populations ont eu une forte résonance genre et inclusion, ciblant de manière spécifique les femmes et les plus démunis. A titre d'illustration, dans la stratégie de lutte contre le travail illicite des enfants conduite par l'UNICEF, la formation professionnelle développée avec l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) a touché 1,631 adolescents travailleurs domestiques ou à risques, dont 794 filles, soit 49% de l'effectif. Les formations ont porté sur la coupe/couture, les techniques agricoles, la plomberie, l'art plastique, le carrelage, notamment. Sur les 3,491 enfants concernés par les interventions de réunification familiale, 1,891 étaient des filles en situation de séparation familiale ou travailleurs domestiques dans les formes inacceptables. Rentre également dans le traitement de la problématique genre diverses initiatives de lutte contre les VBG : Appui financier à l'Institut du Bien-Être Social et de Recherche (IBESR) – l'agence nationale en charge de la protection de l'enfant – pour une présence décentralisée sur l'ensemble des 10 départements (en 2019) ; Appui à la prise en charge de 1.696 enfants (dont 1.020 filles) survivants ou à risque de violence (en 2019) ; Appui à l'IBESR pour la réactivation de la ligne verte (133) pour le signalement de cas de violence (en 2020) ; Lutte contre la violence familiale dans le cadre de l'initiative Spotlight depuis novembre 2020 ; Formation des 20 journalistes (dont 15 femmes) sur le reportage éthique de violence contre les femmes et les enfants et sur la référence aux services appropriés de prise en charge. (UNICEF, UNFPA, ONU-Femmes).

126. Dans le secteur éducatif, le soutien à l'inscription des enfants en première année primaire à travers la fourniture de kits scolaires, a significativement tendu vers l'égalité fille-garçon : 4.108 enfants bénéficiaires dont 48% de filles en 2019, et 5.654 bénéficiaires dont 46% de filles en 2020). Plus globalement, l'encouragement à la fréquentation scolaire a bénéficié à 48% de filles dans un effectif consolidé 20.261 enfants en 2020. Enfin l'appui à la qualité à travers le programme « Haïti Gagne », a bénéficié depuis 2016 à 49% de filles dans un effectif de 41.358 enfants inscrits dans 106 écoles publiques (l'amélioration des compétences en lecture-écriture des 6-10 ans).

127. Les interventions des agences ont également recherché l'inclusion des plus défavorisés dans le ciblage des bénéficiaires. C'est ainsi que l'appui à l'accès à une source d'eau améliorée qui a touché quelque 275,736 personnes en 2020 (UNICEF) a été presque exclusivement orientée vers le milieu rural qui abrite 94% des bénéficiaires. En 2019, l'assistance alimentaire du PAM a cherché à toucher les handicapés : in fine, sur 434,275 bénéficiaires, 41,357, soit

9,5% de l'effectif, étaient des personnes vivant avec un handicap. Dans ce dernier sous-groupe, 21,092, soit 51%, étaient des femmes. Dans le domaine de la santé, une attention particulière a également été portée sur les vulnérables. L'UNPFA a prolongé et complété son appui à 40 formations sanitaires avec le déploiement de 167 cliniques mobiles qui ont sillonné les zones reculées et ont touché 12065 personnes défavorisées entre 2017 et 2019 : 8558 d'entre eux, soit 71%, étaient des femmes.

1.3.3. Renforcement des capacités nationales

128. *Dans quelle mesure le programme a-t-il renforcé les capacités nationales dans les domaines stratégiques ? (TDR)*

129. Les différents domaines de focalisation du programme ont été le cadre d'appuis de portée stratégique visant notamment à accroître les capacités du pays dans le domaine. En matière de gouvernance, l'assistance stratégique du Système, à travers les interventions du PNUD, a permis les acquis ci-dessous : Plan Stratégique de développement de la PNH 2017-2021 dont la mise en œuvre a contribué positivement au renforcement de la capacité professionnelle, opérationnelle et logistique de la police, y compris sa présence sur tout le territoire ; une unité spécialisée de sécurité frontalière (POLIFRONT) créé et opérationnelle pour lutter contre la contrebande, les trafics illicites et la traite des personnes ; Plan national des droits de l'homme élaboré ; Capacités techniques du Comité interministériel des droits de la personne (CIDP) renforcées pour le suivi de la mise en œuvre effective des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et la soumission régulière des rapports périodiques aux organes de traités ; Capacités techniques de l'Office de la protection du Citoyen (OPC) renforcées et sa présence territoriale élargie, un plan stratégique élaboré, un mécanisme de plainte mis en place et un rapport alternatif produit dans le cadre de l'EPU ; Nouveau code pénal adopté et Code de procédure pénale en instance d'adoption ; Loi portant sur l'assistance légale de 2018 adoptée et membres CNAL nommés en 2020 en attente d'être installés ; un tribunal pour enfants créé aux Cayes en 2019. Il y a eu l'élaboration du plan national 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes et l'élaboration de la Stratégie Egalité Genre devant la loi pour lutter contre les discriminations dans les textes de lois, tous deux par le MCFDF avec l'appui principalement de l'ONU Femmes.

130. Dans le secteur éducatif, l'UNESCO a appuyé la mise à jour de la politique sectorielle, initié des études diagnostiques pour une meilleure maîtrise du sous-secteur de l'éducation non formelle ou alternative, appuyé le développement de l'appareil statistique sectoriel et contribué à l'élaboration d'outils de promotion de la santé et de l'hygiène en milieu scolaire. Un projet de bibliothèque virtuelle est également en voie. Dans le secteur sanitaire, le Système a aidé l'infrastructure sanitaire nationale à améliorer ses capacités d'offre de services, à travers notamment l'investissement de l'UNFPA au profit de quelque 40 structures de soins qui ont bénéficié d'équipements, de formations, de médicaments ainsi que du déploiement de 2016 sages-femmes dûment formées. Dans le domaine connexe de la protection sociale, le pays a été aidé à formuler ou améliorer ses outils de politique : la politique elle-même mais aussi un système d'information précurseur d'un registre national efficient pour le ciblage des ayants droits les plus démunis, ont été élaborés (PAM).

131. En matière de genre et de lutte contre les VBG, le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations du CEDEF relatives à la participation politique des femmes et leur autonomisation économique a été opérationnalisé, avec notamment l'appui d'ONU-Femmes.

Une proposition de loi portant sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes a fait l'objet d'un vote partiel au parlement. Une Feuille de route du Forum National Femmes, Paix et Participation a été élaborée pour une action renforcée de la police et de la justice contre les violences faites aux femmes et pour accroître la représentation des femmes dans ces services. La Table Thématique Genre du Gouvernement est redynamisée afin de renforcer la concertation, la synergie et le plaidoyer en matière de promotion de l'Égalité et de l'autonomisation des femmes. Une plateforme multisectorielle et intersectorielle incluant les organisations de la société civile dont celles des jeunes est en place et opérationnelle pour le suivi des 10 engagements pris par Haïti lors du Sommet de Nairobi en 2019. Huit (8) comités et 24 cellules d'organisations de la Société Civile formées et actives dans la prise en charge et le plaidoyer pour lutter contre la VBG. Une Concertation Nationale sur la Lutte contre les Violences faites aux femmes a été menée.

132. En matière de gestion des ressources naturelles et de résilience aux changements climatiques, diverses contributions stratégiques du Système existent aussi, véhiculées notamment par les interventions du PNUE de l'UNOPS et du PNUD: Appui élaboration et mise à jour des plans de contingence ; Appui à l'élaboration du plan de gestion des déchets ; Formations des communautés et campagnes de sensibilisation ; Réalisations de 3 Etudes de risques (cristal). Un Système national de gestion de risques et des désastres est mis en place et opérationnel. Dix (10) plans communaux de réduction des risques et des désastres ont été élaborés et approuvés ; 6 filières économiques (vétiver, cacao, miel, pêche, arbres fruitiers, lots boisés pour la production de charbon) ont été appuyées dans le Sud, dont trois (3) ont développé une stratégie en 2017.

133. Si l'assistance du Système a couvert ces dimensions stratégiques, il reste qu'en matière de capacités l'appropriation est essentielle pour faire vivre des acquis. Or le pays est notoirement confronté à des gaps à cet égard. D'abord l'instabilité politique laisse les institutions nationales dans une situation délétère peu propice à la captation et à la capitalisation. Ce contexte est aggravé par l'insécurité qui empêche même le déploiement normal des structures de service public. Au total, il s'agit là d'un environnement peu propice aux apprentissages et à la consolidation de capacités institutionnelles, malgré les efforts fournis à cet égard par le Système et les partenaires.

1.3.4. Modèle organisationnel

134. *Dans quelle mesure le modèle organisationnel et les mécanismes internes de gouvernance mis en place pour la mise en œuvre du CDD 2017 – 2020 ont-ils été efficaces ? Suivi-évaluation, communication et gestion des connaissances ? (TDR)*

135. La matrice des résultats et des ressources du CDD a été traduite en plans de travail conjoints d'Effet. Des groupes de résultats ont été mis en place, accompagnés sur le plan substantiel par l'Equipe Programme et sur le plan des processus par l'Equipe des Opérations. Des interfaces avec la partie nationale sont également en place pour assurer un pilotage partenarial. Un plan de communication existe. UN Info est en place en 2018. Une première revue annuelle a eu lieu en Avril 2018, mais il n'existe pas de plan de suivi-évaluation pourvu de ressources. La gestion des connaissances se fait à travers ce qui ressort des rapports des groupes de travail et du rapport général annuel ou pluriannuel. Si l'on juge l'efficacité de ce dispositif à travers les performances du programme en termes de proportion de produits livrés, puisque le CDD était redevable de ces livraisons programmées et budgétisées, alors

l'appréciation ressort mitigée. En effet, globalement, sur une mise en œuvre formelle de 3 ans⁹ sur les 5 initiaux, le niveau de livraison des produits actés dans les 5 plans de travail conjoints tourne en moyenne autour de 25%¹⁰.

136. Le fonctionnement des structures de gouvernance du CDD a donc dû rencontrer des défis. Au sein des groupes de résultats et/ou thématiques, de l'absentéisme était régulièrement noté aux réunions, aggravé de surcroît par un certain turnover des représentants des agences. Cette situation a eu comme conséquence une prise en main déficiente ou difficile du programme par les agences, et la tentation pour elles de le considérer comme un fardeau en marge de leurs occupations courantes. En entretien, les agences ont fait connaître qu'il y avait un besoin de rationaliser les structures de pilotage pour améliorer leur fonctionnement.

137. L'interface avec l'Etat a permis une bonne formulation du programme au travers notamment d'un processus inclusif qui a abouti à un document programmatique ancré dans les cadres de programmation et les priorités de développement du pays. Au niveau de la mise en œuvre, toutefois, les institutionnels gouvernementaux font état d'une sorte de relâchement dans les jointures, qui les laisse parfois avec une visibilité insuffisante sur la conduite du programme. Des révisions de programmation sont souvent initiées par les entités du SNU sans consultation initiale ou précoce avec l'homologue étatique. Cette situation est facilitée par le fait que le mécanisme des points focaux sectoriels comme interfaces avec les administrations nationales, ne fonctionne pas à satisfaction. Les points focaux, choisis hors des Unités d'Etudes et de Planification (UEP) des ministères, sont déconnectés de ces structures qui auraient pu garantir une bonne emprise nationale sur les projets déroulés par les agences. Mais il faut aussi relever que les UEP sont institutionnellement faibles, avec souvent des ressources humaines financières et matérielles peu appropriées pour leur rôle.

138. Les défis organisationnels n'expliquent toutefois pas tout dans les niveaux de livraison des produits du programme, qui doivent naturellement, aussi, beaucoup au contexte. Celui-ci a été particulièrement difficile, caractérisé par une instabilité politique qui a poursuivi la fragilisation du partenaire national, et des éruptions de violence qui ont gêné, parfois littéralement empêché, un déploiement normal des activités opérationnelles du programme sur l'ensemble du pays conformément à sa planification.

1.3.5. Partenariat et mobilisation de ressources

139. *Dans quelle mesure la stratégie de partenariat et la mobilisation des ressources ont-elles été efficaces ? (TDR).*

140. A cette étape du Rapport, la dimension mobilisation de ressources manque de données pour être étayée. En ce qui concerne les partenariats de substance autour du programme, ils se sont construits autour de trois pôles ; les entités du Système des Nations Unies, les entités étatiques et les organisations de la société civile. Les interfaces avec le gouvernement sont déjà analysées supra.

141. Le partenariat avec les organisations de la société civile ressort bénéfique au programme, tout en montrant des limites de capacités. Le programme s'y appuie pour espérer pouvoir se déployer au plus près des populations, y compris les groupes marginalisés et enclavés. L'apport

⁹ Il est vrai que le CDD a été signé entre les parties en Juin 2017, mais les agences avaient anticipé la mise en œuvre des activités les concernant.

¹⁰ CDD, Rapport pluriannuel 2017-2019, Bureau du Coordonnateur Résident, Haïti, Mars 2021

de ces organisations revêt un surcroît de valeur ajoutée dans un contexte d'insécurité où leur connaissance du milieu leur permet de s'y mouvoir malgré tout. Les organisations gouvernementales locales ont toutes, dans l'ensemble, de faibles capacités, avec par conséquent, parfois, des retards dans l'exécution des activités contractuelles et la fourniture des livrables y relatifs.

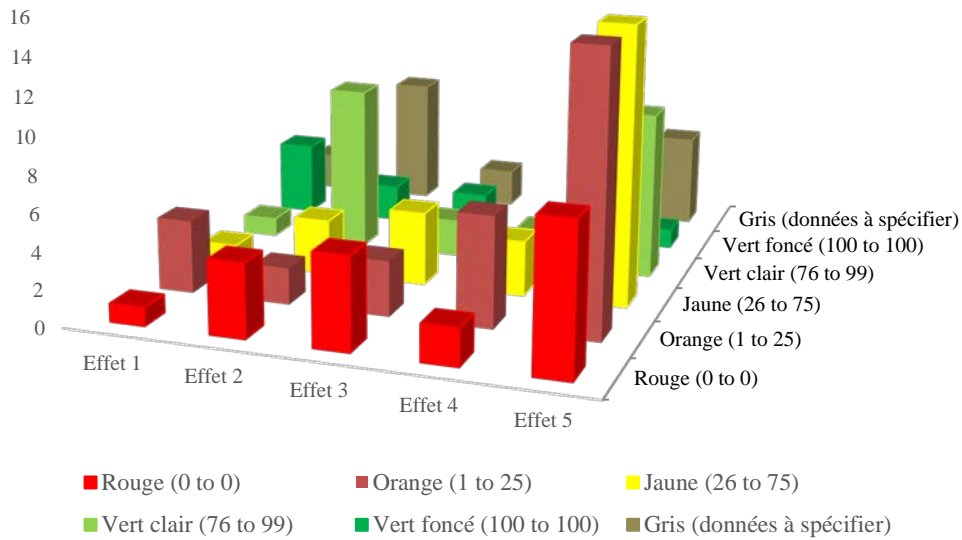
1.4.Efficience

142. *Dans quelle mesure les ressources allouées à la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 ont été utilisées de façon efficiente en regard des résultats atteints ? Dans quelle mesure les activités et les livrables ont été réalisés dans les délais impartis ? (TDR).* A cette étape du Rapport, comme indiqué précédemment, les données sur le financement et l'exécution budgétaire du CDD à travers ses cinq plans de travail conjoints ne sont pas disponibles à l'évaluateur qui travaille à distance (régime home-base pour cause de contraintes Covid19). Seules trois agences ont transmis des rapports de mise en œuvre de leurs projets ou programmes contenant des éléments budgétaires, et encore s'agit-il d'éléments qui ne concernent que partiellement le CDD car engageant aussi bien des contenus propres aux agences et n'étant pas ancrés dans la matrice des résultats et des ressources du CDD.

143. Toutefois, même en l'absence de données financières consistantes, l'on peut raisonnablement considérer (c'est une astreinte corporate) que les sûretés fiduciaires onusiennes de standard international nécessairement mises en œuvre par les entités dans la gestion des ressources disponibles, ressortent comme un facteur, à priori, propice pour l'efficience. Il est apparu que beaucoup d'interventions, en fonction des agences il est vrai, ont été faites en modalité directe l'agence assure l'administration et l'exécution des ressources. Cette modalité, qui a certes pour les entités haïtiennes l'inconvénient de ne pas hâter le développement des capacités nationales en matière de gestion, a du moins pour le programme l'avantage de favoriser l'optimisation des emplois à travers des procédures transactionnelles transparentes et coût-avantageuses. De surcroît, les mécanismes de mise en commun comme la HACT et le cadre de synergie et de partage d'intelligences de gestion qu'est l'Equipe des Opérations, apportent un plus dans la rationalisation de l'utilisation des ressources dédiées aux plans de travail conjoints.

144. Hors considérations budgétaires, le niveau d'exécution physique du CDD et sa relation au temps disent, en principe, quelque chose sur l'efficience de sa mise en œuvre. A plus de la moitié du temps imparti au cycle, si les ressources étaient disponibles prorata temporis et si le programme n'a pu réaliser que 25% de ses engagements stratégiques, cela veut dire qu'il a connu un défi d'efficience significatif. Cette situation est la conséquence des défis organisationnels et de contexte déjà évoqués. Lorsque les mécanismes de pilotage ne fonctionnent pas à satisfaction, que les agences qui doivent innover le programme le perçoivent parfois comme surcharge additionnelle en marge de leurs charges courantes, et que de l'autre côté la partie nationale elle-même n'a qu'une faible emprise opérationnelle sur le cadre, alors une telle machine ne peut avoir qu'un rendement amoindri. Le contexte aussi est un facteur d'explication important, voire décisif, avec toutes les inerties qu'il a pu imprimer à la marche du programme, du fait de son instabilité, de ses éruptions de violence et de catastrophes naturelles (Matthew est survenu dans l'amont mais son onde de choc est entrée en profondeur du cycle).

Graphe 6 : Niveau de livraison des produits sur les 5 Effets



Source : rapport pluriannuel 2017-2019 du CDD, RCO, 2021)

1.5.Principes de programmation

145. **Renforcement de capacités** : Les différentes interventions du programme ont bien été le cadre d'appuis de portée stratégique visant notamment à accroître les capacités du pays dans le domaine (voir supra section 1.3.3. dédiée). Cependant l'appropriation nationale sur ces essentielle est un défi. L'instabilité politique laisse les institutions nationales dans une situation délétère peu propice à la captation et à la capitalisation. L'insécurité endémique empêche, par ailleurs, jusqu'au déploiement normal des structures de service public. Cet environnement ressort in fine peu propice aux apprentissages et à la consolidation de capacités institutionnelles, malgré les efforts fournis à cet égard par le Système et les partenaires.

146. **Genre** : L'égalité homme-femme a été non seulement un domaine de focalisation à travers l'Effet 3, "*Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.*", mais aussi une thématique transversale pour l'ensemble du programme. Les actions à cet égard se sont situées tant au niveau stratégique (développement d'outils de politique et de stratégie) qu'au niveau opérationnel (interventions directes touchant les femmes et les filles sur le terrain : éducation, sécurité alimentaire, eau potable, emploi, protection sociale, etc. Le détail des acquis du CDD en matière de genre est donné ci-dessus, en réponse à la question 3.2., portant sur le même sujet. (Voir supra section dédiée).

147. **Droits humains** : Au niveau stratégique, le programme a appuyé l'élaboration du Plan national des droits de l'homme, renforcé les capacités techniques du Comité interministériel des droits de la personne (CIDP) pour le suivi de la mise en œuvre effective des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et la soumission régulière des rapports périodiques aux organes de traités. Il a également soutenu la consolidation des capacités techniques de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) : présence territoriale élargie, un plan stratégique élaboré, un mécanisme de plainte mis en place et un rapport alternatif produit dans le cadre de l'EPU.

148. Les appuis opérationnels au fonctionnement de l'appareil judiciaire relèvent aussi bien d'une logique de droits humains dans la mesure où ils contribuent à permettre un meilleur accès à un service judiciaire de qualité, synonyme d'accès aux droits, surtout pour les plus défavorisés généralement en situation d'enclavement par rapport ces droits : Appui aux 18 juridictions d'Haïti ; Renforcement des capacités de la Commission de Vérification Technique du Conseil Supérieur de la Magistrature ; Capacités du Comité de suivi de la chaîne pénale près le TPI de PaP renforcées ; 15 Enquêteurs et 8 magistrats formés à la prise en charge des enfants victimes d'abus physiques et de violences sexuelles, et des jeunes en conflit avec la loi avec une attention portée sur la dimension genre ; certification qualité de 9 prisons sur 19 ; Capacités de formation sur les VBG créés dans 27 établissements scolaires et universitaires (50 jeunes formés dans ce cadre).

149. Au cœur de la problématique du fonctionnement de l'appareil judiciaire, les détentions provisoires abusives posent particulièrement un problème d'accès à un droit, justifiant que le programme y ait articulé des efforts spécifiques à travers la formation des magistrats et des officiers de police judiciaires et surtout le renforcement des capacités de l'Inspection Générale de la Police Nationale Haïtienne (PNH) en matière de collecte et d'analyse de données dans ce domaine.

150. Enfin, les droits humains sont aussi au cœur des investissements du programme en faveur de l'égalité homme-femme et contre les violences basées sur le genre. Sur le plan stratégique, le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations du CEDEF relatives à la participation politique des femmes et leur autonomisation économique a été opérationnalisé. Une proposition de loi portant sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes a fait l'objet d'un vote partiel au parlement. Une Feuille de route du Forum National Femmes, Paix et Participation a été élaborée pour une action renforcée de la police et de la justice contre les violences faites aux femmes et pour accroître la représentation des femmes dans ces services. Le détail de tous les appuis stratégiques et opérationnels dans ce domaine est déjà fourni et consultable dans la section Genre, ci-dessus.

151. ***Ne laisser personne de côté*** : Les interventions des agences ont également visé l'inclusion des plus défavorisés dans le ciblage des bénéficiaires. En 2019, l'assistance alimentaire du PAM a cherché à toucher les handicapés : in fine, sur 434,275 bénéficiaires, 41,357, soit 9,5% de l'effectif, étaient des personnes vivant avec un handicap. Dans ce dernier sous-groupe, 21,092, soit 51%, étaient des femmes. L'appui à l'accès à une source d'eau améliorée à la diligence de l'UNICEF et qui a touché quelque 275,736 personnes jusqu'en 2020 (UNICEF) a été presque exclusivement orientée vers le milieu rural qui abrite 94% des bénéficiaires. Dans le domaine de la santé, une attention particulière a également été portée sur les plus vulnérables, l'UNPFA ayant prolongé et complété son appui à 40 formations sanitaires avec le déploiement de 167 cliniques mobiles qui ont sillonné les zones reculées et ont touché 12065 personnes défavorisées entre 2017 et 2019 : 8558 d'entre eux, soit 71%, étaient des femmes.

152. ***Résilience*** : Le premier point d'ancrage de l'approche de résilience mise en avant par le programme est le développement de capacités nationales, même si le contexte s'y est révélé peu propice. Portées notamment par la FAO, le PNUD, le PNUE et l'UNOPS, les interventions sont toujours ancrées dans les institutions nationales pour leur permettre, au-delà des ressources, de capter des compétences et des expertises que les entités du Système ont déjà éprouvées dans l'environnement du développement international. Ce faisant c'est bien une forme de résilience

qui est suscitée au niveau de institutions partenaires, et qui devrait les armer pour mieux anticiper et prendre en charge par elles-mêmes les défis de développement du pays

- Version révisée du PNGRD présentée à la table sectorielle du 6 décembre 2018 et en phase de finalisation
- Dix (10) Comités Locaux de Protection Civile (CLPC) créés et encadrés dans le département de la Grand'Anse ; il sont dotés de 2 outils clés : 1) Un Plan de Gestion des Risques et de Désastres Agricoles (PGRDA), et 2) Un Kit de modules de formation en Gestion des Risques et des Désastres/GRD ; Plan de contingence du MENFP a été mis à jour au niveau central et pour la Grand'Anse et le Sud
- Cartographies des aléas sismique et sécheresse et les résultats intermédiaires de la cartographie des aléas tsunami et submersion marine sont disponibles pour les 10 communes du Nord-Ouest et les 3 communes de l'arrondissement de Gros Morne ; PANA révisé ; Etude sur l'insécurité humaine en cours
- Plans de gestion des aires marines protégées de Port Salut et Pointe Abacou, du PNN-LDH et de l'APRNG-BC en cours d'élaboration : comités locaux de gestion des PN3B, PNN-LDH et APRNG-BC déjà renforcés ; Système d'information environnemental assorti d'un mécanisme de collecte et de mise à jour des données est en cours de réalisation : cahier des charges et 20 indicateurs stratégiques validé
- 4 stations piézométriques et 1 station météorologique ont été mises en place pour alimenter le SIE.

153. Toutefois, comme mentionné plus haut, cette logique de la résilience stratégique sous-jacente au développement des capacités nationales, a tendu à être contrariée par les gaps structurels qui entravent ces structures nationales, et qui leur viennent du contexte de crise au long cours que connaît le pays.

154. Au niveau opérationnel, dans le cadre de la gestion des ressources, la résilience face aux changements climatiques a été suscitée à travers diverses contributions de la FAO, du PNUD, du PNUE et de l'UNOPS : Formations des communautés et campagnes de sensibilisation ; Réalisations de 3 Etudes de risques (cristal) ; dix (10) plans communaux de réduction des risques et des désastres ont été élaborés et approuvés ; filières agro-forestières et halieutiques soutenues, y compris en régime d'urgence comme lorsque le PAM aide les petits producteurs locaux à se structurer et à se développer pour intégrer les listes de ses fournisseurs en produits alimentaires. Sept (7) filières économiques ont été appuyées dans le Sud (vétiver, cacao, miel, pêche, arbres fruitiers, huile de ricin et lots boisés pour la production de charbon) et 4 aires protégées (Parc National Naturel de Macaya - PNNM, Port Salut, Pointe Abacou, Île-à-Vache) intègrent désormais des mesures de réductions des risques et d'adaptation au changement climatique basées sur les écosystèmes

155. **Redevabilité** : Le programme s'est doté d'un cadre de gouvernance qui recherche l'efficacité tout en promouvant la redevabilité qui présuppose elle-même une capacité à générer de l'information de qualité. Un groupe Suivi-Evaluation est mis en place à cet effet, et constitue l'information de référence sur la vie du CDD, information régulièrement exploitée, organisée pour créer du sens programmatique et partagée entre les décideurs pour soutenir les arbitrages qu'ils sont amenés à effectuer dans le cadre du pilotage du programme. Des revues périodiques viennent constituer l'interface idoine entre le Système et ses partenaires nationaux pour conduire ces arbitrages. Ce linéaire de principe n'est toutefois pas sans rencontrer des défis qui se répercutent sur la redevabilité. En effet, l'information générée sur le programme reste

globalement déficiente¹¹, à l'image de l'environnement statistique global du pays, au demeurant. Or sans support informationnel la redevabilité est lourdement handicapée. Autre entorse dans la redevabilité, la partie nationale fait cas de consultations insuffisantes en amont de certaines décisions de programmation ou de révisions de programmation, ce qui tend à amoindrir sa visibilité et son emprise sur le programme.

2. Conclusions

2.1.Pertinence

156. ***Conclusion #1*** : *Le CDD était pertinent de par son ancrage dans les cadres d'analyse et de planification stratégique du développement d'Haïti et du Système des Nations Unies.* Les cinq effets du programme sont construits sur les domaines prioritaires issus du Bilan commun de pays dont les conclusions, elles-mêmes, sont parfaitement alignées sur les trois piliers de la refondation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH, 2012-2030). Toutefois, reflet des gaps statistiques prévalant dans l'environnement, l'écriture du document de programme souffre de lacunes de données : pour un tiers des indicateurs retenus, les situations de référence et les cibles ne sont pas renseignés dans la matrice des résultats et des ressources du Prodoc.

2.2.Cohérence

157. ***Conclusion #2*** : *Les stratégies du programme étaient cohérentes sur un double plan interne et externe.* Dans sa logique interne, les cinq effets se soutenaient mutuellement dans une configuration robuste qui aurait pu induire un surcroît de valeur ajoutée pour le pays, n'eût été un contexte de mise en œuvre éruptif d'un point de vue politique et sécuritaire. La cohérence avec les processus de développement en cours dans le pays était également satisfaisante. Le programme s'insérait d'ailleurs dans certaines structures nationales pour les aider, de l'intérieur, à améliorer leur capacité à délivrer. Malgré tout, des défis d'adhérence ont été observés : le faible rendement des points focaux sectoriels n'a pas toujours permis aux entités nationales partenaires d'avoir une visibilité et une emprise appropriées sur les contenus et le fonctionnement du programme dans leurs secteurs.

2.3.Efficacité

158. ***Conclusion #3*** : *Le programme a délivré des contributions stratégiques et opérationnelles.* Il a aidé à formuler des instruments de politique et de mise en œuvre, en matière d'emploi et de protection sociale, de gouvernance et de droits humains, d'égalité homme-femme, d'éducation, de résilience économique et environnementale, notamment. Au niveau opérationnel, il a influencé le profil des indicateurs sociaux du pays en contribuant à améliorer l'accès des populations aux services de base : 434,275 personnes bénéficiaires d'une assistance alimentaire directe, dont 143 500 enfants, et 41,357 vivaient avec un handicap ; 4000 petits producteurs aidés à accéder au marché, 31,840 ménages bénéficiaires de appuis semenciers et de productifs, 32,499 consultations prénatales, 5939 consultations post-natales et 2,837 visites à domicile rendues possibles dans le cadre de l'appui à 40 formations sanitaires et le déploiement de 167 cliniques mobiles ; 133,000 scolaires bénéficiaire d'une assistance ; réhabilitation d'écoles, fournitures d'intrants éducatifs, etc. ; 450 000 personnes bénéficiaires d'un package WASH complet ; notamment.

¹¹ Gaps de données, surtout budgétaires, relayés dans le Rapport pluriannuel du CDD, Mars 2021, et rencontrés également dans le cadre de l'évaluation objet du présent rapport !

160. ***Conclusion #4*** : *Fruits de ces appuis du programme et des autres actions de développement de l'Etat haïtien et de ses autres partenaires, les indicateurs du pays montrent le profil ci-après, pour ceux hélas peu nombreux pour lesquels des statistiques récentes existent*¹². L'insécurité aliment s'est dégradée, passant de 30% à 46% entre 2013 et 2020. La malnutrition chronique modérée s'est abaissée de 23,4% (2017) à 14,6% en 2020. L'accès aux ARV aussi s'est légèrement dégradé de 69% en 2015 à 68% en 2019, avant de remonter fortement à 75% en 2020. Dans la foulée la transmission mère-enfant a diminué grâce à l'amélioration de l'accès des femmes enceintes aux ARV : 98% en 2020 contre 98 en 2020. La scolarisation était en dynamique haussière jusqu'en première de cycle, le taux d'accès net passant de 77,2% en 20112 à 84,1% en 2017 pour le niveau primaire, et de 24,4% à 45,6% pour le secondaire.

161. L'accès à l'eau potable passait de 48% en 2015 à 74% en 2017. L'accès à l'énergie propre a évolué beaucoup plus modestement, passant de 1413 ménages en 2018 à 1826 ménages en 2020, tandis le nombre de communauté disposant d'un plan de résilience passait dans la même période de 3 à 24 communautés. Dans le domaine du genre, hélas, les violences faites aux femmes et à la fille continuent d'être un défi critique, l'incidence des VSBG sur les 15 ans et plus était en hausse en début de cycle de CDD, passant de 25,7% (en 2012 ?) à 33,6% en 2017. Enfin il est à noter que les partenaires ont pris une part importante voire décisive dans les tendances ci-dessus, puisque le budget social de l'Etat a tendu à s'éroder entre 2016-2020 : pour l'éducation, il est tombé de 17,3% à 9,4%, et pour les Affaires sociales passées de 1,4% à 1,2% ; pour santé, s'il a doublé, passant de 5,4% à 10,9%, ceci est un épisode de conjoncture lié à la réponse COVID 19.

162. ***Conclusion #5*** : *Le contexte jonché de crises politiques et sociales, et d'éruptions de violence criminelle a beaucoup handicapé la mise en œuvre du programme*. Survenu dans l'amont du cycle du CDD, l'ouragan Matthew a eu des résonances de crise jusqu'en profondeur du cycle. Sur le plan politique et institutionnel, l'environnement national est resté longtemps instable politiquement et socialement agité. Enfin les violences, jusqu'au cœur des communautés, sont allées crescendo sur la période d'exécution. Dans ces conditions, même le déploiement des acteurs du programme sur l'ensemble du territoire était parfois empêché. De surcroît, ce milieu difficile finit sur la durée par dégrader les capacités des partenaires d'exécution et impacter aussi leur valeur ajoutée dans le programme. A l'arrivée, le programme n'aura pu livrer entièrement que le quart des produits actés dans les 5 plans de travail conjoints dédiés à ses 5 effets stratégiques, montrant donc des gaps plus ou moins importants sur tous les autres produits.

2.4.Efficience

164. ***Conclusion #6*** : *Le programme stricto sensu, à travers ses cinq plans de travail conjoints, ressort avoir connu des défis majeurs, relativement à son efficience, si l'on tient compte du fait qu'en 3 années d'exécution sur 5, seulement 25% de ses produits ont été entièrement délivrés tandis que des gaps plus ou moins importants caractérisent la livraison de tous les autres*. Plusieurs facteurs concourent à expliquer ce profil de mise en œuvre : un contexte éruptif fait d'instabilité politique et violence endémique ; des partenaires d'exécution avec globalement de faibles capacités ; un cadre organisationnel insuffisamment fonctionnel n'ayant pas favorisé la pleine appropriation du programme par les entités du Système.

2.5.Principes de programmation

¹² Sources : Enquêtes EMMUS VI 2016-2017, MESI 2020, SMART 2020, IPC 2020.

165. ***Conclusion #7***: *Le programme a bien été au rendez-vous sur les principes transversaux de programmation du Système des Nations Unies : Renforcement des capacités nationales, Genre, droits humains, inclusion, résilience et redevabilité.* Le développement des capacités nationales a été une porte d'entrée pour pratiquement toutes les interventions, même la faiblesse des institutions ne garantit pas une bonne rétention des acquis dans ce domaine. Le genre et les droits ont été des domaines de focalisation cristallisant des interventions dédiées, mais aussi des latéralités présentes dans les autres domaines thématiques. L'inclusion et la résilience ont été de vrais marqueurs au coin de toutes les interventions : par exemple en appendice à l'appui aux structures de santé, des cliniques mobiles ont été déployées pour toucher les enclavés ; l'assistance alimentaire a aussi développé des outils pour toucher plus de 40,000 personnes vivant avec un handicap, et s'est accompagné d'un volet de renforcement des capacités des petits producteurs locaux. Il y a eu l'organisation d'un programme de classe préparatoire, par ONU Femmes en collaboration avec la MINUJUSTH, pour les femmes participantes au concours d'admission de la PNH dans le but d'augmenter la représentation quantitative des femmes au sein de la PNH (expérience qui va continuer en 2021). Enfin si la gouvernance du programme s'est efforcée de satisfaire aux exigences de redevabilité, la partie nationale ayant largement fait connaître qu'elle n'avait pas toujours une visibilité et emprise satisfaisantes sur les contenus opérationnels et le fonctionnement du programme (voir plus haut les explications de ce gap).

3. Enseignements

166. Le programme a été mis en œuvre dans un contexte de développement atypique de par son empilement de situations de crise. Fin 2016, le pays était frappé par un ouragan d'une rare sévérité, intervenu donc dans l'amont du programme, mais dont la résonance en termes d'urgence humanitaire s'est poursuivie dans la profondeur du cycle du CDD. La deuxième strate critique est politique et plus structurelle, accompagnant l'ensemble de la période sous revue, particulièrement à partir de la seconde année d'exécution, avec une instabilité institutionnelle et sociale qui fragilise les superstructures nationales sur lesquelles la mise en œuvre nationale devait pourtant s'appuyer pour diffuser dans le pays. Les éruptions de violence criminelle qui sont allées crescendo dans le pays ont constitué un troisième niveau de crise entretenant un climat d'insécurité qui était une entrave majeure au déploiement des acteurs pour apporter les bénéfices du programme aux ayants droits. Un quatrième élément de contexte qui ne relève pas de la crise mais n'impactait pas moins le rendement du programme était constitué par la décision du Siège de surseoir au CDD pour passer à l'ISF.

167. Dans un environnement de mise en œuvre marqué de la sorte, il n'est certes pas surprenant qu'un quart seulement des produits actés dans les cinq plans de travail conjoints dédiés aux effets du programme soient entièrement livrés tandis que tous les autres ont enregistré des gaps plus ou moins importants. L'enseignement qui vient de cette situation est que sous un tel nœud de contraintes, les expériences du programme restent peu lisibles et décidables. En particulier, de ce qui n'a pas été atteint, il est difficile de faire le départ entre ce qu'il en revient au contexte et à ses limites et ce qui relève des limitations des stratégies intrinsèques du programme.

168. En tout état de cause, cet environnement est suffisamment dommageable au programme pour que toute nouvelle programmation y recherche d'abord ses urgences et y construise son arbre de priorités stratégiques. En d'autres termes, en vue d'améliorer l'efficacité d'un futur cadre de programmation, l'impératif est à réévaluer le contexte haïtien dans le cadre d'un

examen de criticité pour se donner les moyens d'adresser les défis qui s'y sont installés depuis ces dernières années. Le passage en 2019 du CDD à l'ISF participait au demeurant de cette logique, en hiérarchisant pour une meilleure focalisation les problématiques critiques du pays. A l'intérieur des 6 priorités de l'ISF, en effet, celles qui constituent comme la porte d'entrée sont le Dialogue national inclusif en faveur d'institutions stables et fonctionnelles ; et la Mobilisation de tous pour la réduction de la violence dans les communautés. Ce diagnostic ne gagnerait-il pas à être actualisé et approfondi pour donner au prochain cadre une prise réelle sur l'environnement ?

4. Recommandations

169. ***Recommandation #1 – Niveau Stratégique : Effectuer une analyse de criticité sur l'environnement pour identifier les nouvelles focalisations et leurs portes d'entrée appropriées pour un futur programme.*** Cette recommandation s'adresse au Système et à la partie nationale. Le constat qui la justifie est que les défis que connaît le pays sont d'une telle acuité qu'il y a besoin de les évaluer en permanence pour savoir comment y articuler un programme adapté qui marche dans une grande mesure (Enseignement tiré). Elle est mise en œuvre comme suit : (i) priorisation des défis et des crises dans une étude de criticité ; (ii) s'appuyer sur cette échelle de priorités pour construire les entrées d'un nouveau programme.

170. ***Recommandation #2 – Niveau Stratégique : Renforcer la focalisation du programme sur l'assistance au pays dans la production, l'analyse et la diffusion de données normalisées.*** Cette recommandation s'adresse au Système et à l'Etat. Le constat qui la justifie est que les gaps de données, depuis la formulation jusqu'à la mise en œuvre, entravent l'intégrité, l'évaluabilité et la redevabilité du programme (Conclusions #1 et #4). Elle est mise en œuvre comme suit : (i) élaborer un plan de travail général de données, assorti d'indicateurs de performance ; (ii) constituer et lui dédier des ressources spécifiques ; (iii) s'assurer que la production de données avance en même temps de les activités opérationnelles du programme ; (iv) évaluer régulièrement et rendre compte des progrès de cette activité.

171. ***Recommandation #3 – Niveau Organisationnel : Rationaliser les structures de gouvernance du programme et optimiser leur fonctionnement.*** Cette recommandation s'adresse au Système. Le constat qui la justifie est que les agences font cas de pléthore de cadres de gestion et d'inflation de réunions enregistrant de l'absentéisme et de l'instabilité dans la représentation des entités membres (Conclusion #6). Elle est mise en œuvre comme suit : (i) Organiser des consultations d'évaluation sur les cadres en places jusqu'ici ; (ii) Restructurer l'ensemble en fusionnant les cadres redondants ; (iii) créer des plateformes électroniques de mise en commun qui peuvent aider à espacer les réunions.

172. ***Recommandation #4 – Niveau Organisationnel : Reforme l'interface opérationnelle avec les secteurs pour une meilleure appropriation de la partie nationale sur le programme.*** Cette recommandation s'adresse au Système et au Gouvernement. Le constat qui la justifie est que le mécanisme des points focaux sectoriels déconnectés des Unités d'Etudes et de Planification, elles-mêmes n'étant pas toujours pourvues des capacités appropriées, ne permet pas une emprise satisfaisante des structures nationales sur les contenus et la marche du programme (Conclusion #2). Elle est mise en œuvre comme suit : (i) organiser des consultations avec les autorités nationales et les sensibiliser sur la nécessité fortifier les points focaux en les mettant en lien avec les UEP à défaut de les y choisir ; (ii) appuyer le renforcement des capacités des UEP.

Annexes

1. Audit-trail

(Journal des commentaires sur le rapport provisoire et de leur traitement dans la version finale)

N°	Commentaires	Auteurs	Références	Réponses de l'Évaluateur
1.	Problème récurrent en Haïti, il pourrait être bon d'insister sur ce point, notamment dans le résumé exécutif	MR/RCO	◆ §10	Oui, la seconde recommandation stratégique porte d'ailleurs sur la production de données (texte principal et Résumé exécutif)!
2.	Je ne retrouve pas bien ce point dans les conclusions	MR/RCO	◆ §11	A présent inséré en note en rapport avec la seconde conclusion !
3.	Ces informations sont importantes. L'idée principale dans ce paragraphe devrait être présentée dans le résumé exécutif	AMC/RCO	◆ §16	Informations insérées dans le Résumé Exécutif !
4.	Est-ce qu'il ne faut pas élaborer sur la qualité des indicateurs et la problématique compte tenu des résultats dans le contexte ?	MR/RCO	◆ §22	Voilà ce qui est dit ici sur les indicateurs : <i>"La matrice des résultats et des ressources renferme toutefois cette faiblesse de ne pas pouvoir déterminer les références et les cibles exactes sur environ un tiers indicateurs, conséquence sans doute du gap de données statistiques qui prévaut dans l'environnement."</i> Le problème n'est donc pas tant de déficience technique ni de pertinence, mais de gap de données.
5.	Commentaire sur les indicateurs ?	MR/RCO	◆ §22	
6.	Comment exactement dans ce contexte particulier ? Il serait bon de connaître le détail méthodologique	MR/RCO	◆ §27	Détails donnés dans le chapitre dédié qui suit et intitulé justement intitulé : "Approche et Méthodes d'évaluation"
7.	et la réduction des risques de catastrophe	AMC/RCO	◆ §53	Oui inséré en fin de benchmark vi de l'ISF
8.	Peut-être qu'un graphique serait une bonne addition	MR/RCO	◆ §57	Graphiques intégrés dans les 5 sections correspondants aux Effets (tirés du Rapports RCO 2021)
9.	Lien pas évident	MR/RCO	◆ §63	Lien avec le relèvement ? Tout de même ceci est une logique de relèvement dans la période post Matthew : <i>"29,240 personnes issus de 5,848 ménages bénéficiaires de 10 028 hectares de périmètres irrigués, pour améliorer leur résilience au sortir de la catastrophe, à travers notamment l'aménagement des terres, la fourniture d'intrants agricoles et des formations techniques."</i>
10.	Est-ce qu'on peut considérer une aide ponctuelle comme une prestation sociale ?	MR/RCO	◆ §64	Au sens large, sans doute : cela participe des filets sociaux !
11.	je pense que pour cela nous devrions utiliser les données analysées et non les projections. Si le cycle considéré est depuis 2017, nous devrions prendre les données de l'IPC 2017 et non pas 2013 (pourquoi celui-ci ?) 31% source : IPC February-May 2017	LJ/FAO	◆ §vii	L'année de base qui est actée dans la matrice du CDD est bien 2013, ce qui se comprend parfaitement. Pour un document formulé en 2016, les données de 2017 n'étaient certainement pas disponibles. Or techniquement, l'évaluation ne peut partir que de la référence qui est dans le CDD. Mais à l'arrivée, il n'y pas vraiment du dommage puisque l'année 2017 mentionnée dans le commentaire est bien incluse dans la période 2017-2020 couverte par cette conclusion.
12.	pourquoi seulement modérée ici, ça laisse planer le doute que la sévérité pourrait s'être aggravée? dans la SMART 2020 il est écrit « La prévalence de malnutrition chronique au niveau national (22,7%) est statistiquement similaire à celle de 2012 où elle était estimée à 23,4%. » et EMMUS 2017 à 21,9% .	LJ/FAO	◆ §vii	Commentaire pris en compte !
13.	je pense qu'il y a une erreur !	LJ/FAO	◆ §vii	Commentaire accepté : les bons chiffres sont insérés : 97 % en 2019 ; 98 % en 2020: (Source: MESI 2020)
14.	nous parlons ici de cadre de développement, et les interventions de renforcement des capacités des petits producteurs locaux ne datent pas de ce cycle 2017-2021. Il ne s'agit pas d'une nouveauté, même si les modalités ont pu évoluer pour mieux répondre aux besoins des populations.	LJ/FAO	◆ §xi	Ce résultat est rapporté par le PAM (Rapport annuel 2019) ; il rentre donc dans le cycle pour cette agence !

N°	Commentaires	Auteurs	Références	Réponses de l'Evaluateur
15.	Pourquoi utiliser 2013 alors que nous avons des informations chaque année et que l'exercice porte sur 2017-2021 ?	LJ/FAO	◆ §10	On n'est pas encore dans une section d'évaluation ! cette section présente simplement la matrice des résultats attendus du programme : Baselines vs objectifs. donc ici, à partir des inscriptions dans le Prodoc, l'on reporte les références et les cibles avec leurs années respectives. En 2016, lors que la formulation du CDD, pour cette donnée, l'année de référence était bien 2013. Les valeurs d'évaluation sont données plus bas dans les sections appropriées !
16.	@Aloys, est-ce qu'il y a eu des transferts de ce type par la FAO ?	LJ/FAO	◆ §64	Le rapport soumis par l'évaluateur n'avait pas inséré la FAO dans la liste des agences ayant fourni ce service !
17.	Insécurité alimentaire en 2020 : 43%	LJ/FAO	◆ §65	Commentaire accepté : Chiffre inséré !
18.	mandat de la FAO. L'assistance alimentaire du PAM ne s'accompagne pas (en tout cas pas systématiquement de ces aspects).	LJ/FAO	◆ §65	Le propos visé par le commentaire est : "Ce soutien (du PAM) est d'autant plus significatif en termes de sécurité alimentaire qu'il s'est accompagné d'une approche d'amélioration de la résilience économique des ménages (octroi de moyens de production, aménagement de périmètres irrigués, etc.)." : Oui ce résultat est bel et bien reporté par le PAM en 2019. Merci de voir WFP Haiti Annual Country Report 2019, Page 12
19.	@Equipe M&E, avez-vous la possibilité d'identifier des données pour la FAO pour compléter ce paragraphe seulement axé sur le PAM	LJ/FAO	◆ §65	En effet, jusqu'ici la FAO n'avait fourni que son programme de travail, alors que le PAM a fourni des données de suivi-évaluation ! Les données FAO fournies suite au rapport provisoire de l'évaluation sont à présent intégrées dans cette version finale !
20.	Ce soutien apporté par la FAO sous des modalités diverses a touché XXX personnes / ménages entre 2017 et 2020. Durant cette période les acteurs de développement ont soutenu la formulation de la PSNSSANH qui apporte une vision multi-sectorielle et multi-acteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	LJ/FAO	◆ §65	Données FAO insérées à présent !
21.	22,7% vs 14,6%	LJ/FAO	◆ §72	Valeur de 2,7% insérée !
22.	Je pense qu'il y a une confusion ici entre malnutrition aigue et chronique. La malnutrition chronique est causée par des problèmes de santé ou de nutrition chronique aux effets cumulatifs. « La malnutrition chronique est estimée à 22,7% dans l'ensemble, ce qui représente une prévalence élevée selon la classification de l'OMS-UNICEF. Ce taux a baissé par rapport à l'enquête SMART de 2012 où il était estimé à 23,4%, mais la différence est non significative. »SMART 2020 p.25	LJ/FAO	◆ §72	Commentaire pris en compte : toutefois les concepts sont repris de la matrice du CDD ! elle parle par exemple dans les indicateurs de " <i>malnutrition chronique sévère</i> "
23.	quid de la FAO et de UNICEF et des autres partenaires ? ajouter la contribution de la FAO aux moyens d'existence et à l'éducation nutritionnelle	LJ/FAO	◆ §72	Données FAO insérées à présent !
24.	rapport d'activité de la FAO ? ce chiffre est très bas et je pense qu'il s'agit des données du PAM	LJ/FAO	◆ §72	Oui, c'est bien indiqué dans le même paragraphe qu'il s'agit des chiffres du PAM :
25.	rapport avec la nutrition	LJ/FAO	◆ §72	Données FAO insérées à présent !
26.	Nous avons entamé qqchose pour cela. Aloys ?	LJ/FAO	◆ §97	Commentaire pris en compte !
27.	"BIT – PNUD – ONU-Femmes - OIM – FAO" : conventionnellement l'ordre	LJ/FAO	◆ Annexe 6	Rappel judicieux ! Toutefois, c'est bien dans cet ordre que le CDD réfère l'Effet 1

N°	Commentaires	Auteurs	Références	Réponses de l'Évaluateur
	alphabétique doit être respecté			aux agences concernées : " BIT – PNUD – ONU-Femmes - OIM – FAO" (CDD 2017(2021, page 82, 4 ^e ligne du Tableau). Dans les analyses de l'évaluation, dans le rapport, comme cela doit être de rigueur, c'est l'ordre de substance qui est mis en avant.
28.	a quoi cela correspond : Financement prévu initialement ou ressources mobilisées. Une analyse des écarts serait utile à réaliser	OE/UNW	◆ §i	Oui, propos repris et clarifié !
29.	Vérifier les chiffres. Selon le MESI, le taux de séropositivité parmi les nourrissons exposés au VIH est passé de 4.78% en 2019 à 4.94% en 2020 – ONU SIDA	OE/UNW	◆ §viii	Cette statistique transmission mère-enfant (TME) est sourcée par l'UNFPA. Toutefois le commentaire est pris en compte : statistique ONU-SIDA sur l'infection des nourrissons insérée dans le texte.
30.	L'année de référence et la source sont à préciser.	OE/UNW	◆ §viii	L'année est 2012 (au lieu de 2011 comme malencontreusement écrit ; les sources (EMMUS V & VI) sont données dans le Rapport principal : ici dans le Résumé, on évite de charger pour ne pas trop allonger ce texte stratégique. Néanmoins commentaire pris en compte : sources insérées !
31.	Clarifier le sens	OE/UNW	◆ §53	Oui formulation apurée !
32.	ONU Femmes a fourni une assistance juridique aux 190 femmes et filles en détention provisoire prolongée (DPP): 56 femmes libérées (22 habeas corpus, 4 audiences correctionnelles, 1 audience pénale sans jury, 3 audiences pénales avec jury, 15 licenciements, 5 ordonnances de licenciement, 6 appels), 24 affaires en attente de procès (8 correctionnelles et 16 pénales), 10 affaires en attente d'acte d'accusation, 79 affaires sont au bureau d'instruction, 8 affaires classées, 3 affaires font l'objet d'un appel, dont 2 en cassation et 1 en appel. De plus, 136 autorités locales et judiciaires ont été sensibilisées sur les conséquences d'une détention provisoire prolongée ou arbitraire et de peines d'emprisonnement dans l'optique de faciliter la réinsertion des femmes libérées de détention provisoire dans leurs communautés d'origine.	OE/UNW	◆ §88	Paragraphe inséré tel quel ! Il faut noter que jusqu'ici cette agence n'avait pas transmis de données de résultats à l'évaluation !
33.	Assurément, il y a évolution dans ces statistiques. La périodicité est-elle alignée au Scope	WC/UNW	◆ §122	Source : Rapport Pluriannuel du CDD, 2021
34.	et véhiculées notamment par les interventions d'ONU Femmes.	WC/UNW	◆ §122	Insertion acceptée !
35.	femmes et les...	CPL/RCO	◆ §i	Citation de l'Effet tel que transcrit dans le CDD : or le terme "femmes" n'y est pas mentionné ; l'effet spécifie seulement les plus vulnérables (ce qui ne manque pas d'inclure les femmes, dans l'esprit des rédacteurs !)
36.	Il faut tenir en compte que plus de 50% de chef de ménage en Haïti sont femmes et mêmes dans les « plus vulnérables » il y a également des femmes, donc on doit mentionner les femmes à part, afin d'assurer l'inclusivité des femmes d'une façon l'égal, et surtout d'une façon l'équitable	CPL/RCO	◆ §i	Parfaitement ! Malheureusement ici on reprend seulement le descriptif du programme qui se limite littéralement aux plus vulnérables !
37.	... y compris les organisations des femmes,	CPL/RCO	◆ §i	Même réponse que précédemment : l'Effet 4 repris ici littéralement à titre descriptif ne spécifie pas les organisations de femmes
38.	Participation des femmes et des organisations des femmes doivent impérativement participer aux discussions	CPL/RCO	◆ §i	Idem : spécification non incluse dans le libellé de l'Effet V
39.	d'une façon équitable selon le genre.	CPL/RCO	◆ §iii	Commentaire accepté : mention insérée dans le paragraphe !
40.	Est-ce que l'aspect « équitable » a été objet de cette démarche ? On doit traiter la question homme-femme d'une façon équitable aussi (même si on doit appliquer la	CPL/RCO	◆ §vi	Conclusion 7 est dédiée au genre !

N°	Commentaires	Auteurs	Références	Réponses de l'Évaluateur
	« discrimination positive » pour assurer un équilibre)			
41.	La plupart de ces indicateurs, serait-il possible d'avoir des données désagrégées, ainsi on peut avoir une photo réelle de la situation et voir qui sont les plus affectés	CPL/RCO	◆ §vii	Les statistiques genre disponibles sont celles qui sont données : d'une manière générale, il y a un problème de statistiques dans l'environnement, y compris en rapport avec le genre. Une recommandation est articulée sur ce défi !
42.	Le genre doit être transversal dans toutes les autres indicateurs	CPL/RCO	◆ §viii	Commentaire accepté : formulation modifiée en conséquence !
44.	Qu'elle partie de la population était la plus affectée ? comment cela a affecté les femmes (surtout les chefs de ménages) et leurs enfants particulièrement ?	CPL/RCO	◆ §xix	Cette évaluation ne peut répondre à ces questions : elle ne portait pas sur l'Ouranga qui d'ailleurs a sévi en 2016, en dehors du cycle du CDD ; ici on reporte les inputs du Système dans la réponse à cette catastrophe, inputs qui se sont prolongés jusqu'en 2017 !
45.	Est-il possible d'avoir un Exemple, SVP	CPL/RCO	◆ §xi	Oui, les exemples et détails des contributions genre sont donnés dans le corps du rapport (ici nous sommes dans le Résumé exécutif qui ne peut être que synthétique) : pour les contributions de domaine voir l'Effet 3 et pour les transversalités prière de se reporter aux résultats des autres effets pour les indicateurs disposant de statistiques désagrégées.
46.	Qu'elle partie de la population est la plus vulnérable par cette vague de violence ? Les femmes et les enfants ?	CPL/RCO	◆ §xii	Questionnement pertinent !
47.	, y compris les VBG.	CPL/RCO	◆ §xii	Parfaitement inclus !
48.	Problèmes des données incombent au premier chef l'Etat : adresser la recommandation y relative à l'Etat aussi.	GR	◆ §158	Commentaire tenu en compte : seconde recommandation désormais adressée à l'Etat et au Système !
49.	Défi des indicateurs particulièrement ambitieux dans la matrice	GR	◆ §146	Commentaire tenu en compte : problème de pertinence logique inséré dans la première conclusion !

2. Termes de référence pour l'évaluation

I - Contexte et justification

En juin 2017, le Gouvernement d'Haïti et l'équipe pays des Nations unies signèrent le Cadre de développement durable (CDD) 2017 - 2021. Le CDD 2017 - 2021 est le résultat d'un travail participatif dont le processus d'élaboration a mobilisé le gouvernement, les Organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, les Partenaires techniques financiers (PTF), la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) et l'équipe pays des Nations unies. Il a également impliqué les agences non-résidentes des Nations unies.

Le CDD 2017- 2021 vise l'atteinte de cinq (5) effets suivants :

Effet 1 (Outcome 1) : «*La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif* » ; **Effet 2 (Outcome 2) :** «*La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitable et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous* » ; **Effet 3 (Outcome 3) :** «*Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables* » ; **Effet 4 (Outcome 4) :** «*Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des territoires et de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable* » ; **Effet 5 (Outcome 5) :** «*Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision* ».

Les cinq effets du CDD 2017 - 2021 sont alignés aux priorités nationales énoncées dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) et la version préliminaire du Plan triennal d'investissement (PTI) 2017-2019. Ils sont aussi alignés aux Objectifs de développement durable (ODD). En décembre 2017, le gouvernement et l'équipe pays des Nations unies signèrent cinq plans de travail conjoints annuels (un plan de travail conjoint par effet) pour opérationnaliser la mise en œuvre du CDD 2017-2021.

En 2018 et 2019, la mise en œuvre du CDD 2017- 2021 a été fortement perturbée par des événements politiques, économiques et sociaux majeurs. Précisément, le pays s'est enlisé dans une crise politique aiguë qui a paralysé le fonctionnement des institutions publiques particulièrement des ministères et d'autres structures de l'administration publique. Dans un tel contexte, l'exécution des programmes et des projets de développement soutenue par les agences des Nations unies qui servent de leviers à la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 a été sérieusement handicapée par la paralysie des institutions publiques et la dégradation du climat sécuritaire à Port-au-Prince et dans les régions.

En outre, le processus de mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 fût aussi freiné par les changements institutionnels et d'orientation stratégique survenus au sein du système des Nations unies. L'élaboration du Plan One UN (ou Cadre stratégique intégré, ISF) fût recommandé pour répondre à la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies portant création du Bureau intégré des Nations unies (BINUH). Le Plan One UN devait servir désormais de référence aux efforts collectifs du système des Nations unies pour les deux prochaines années (2020-2021). D'autres interventions en cours qui ne relèvent pas du champ d'application du Plan One UN devraient se terminer au cours de ce cycle, conformément au cadre légal stipulé dans le CDD 2017-2021 et pour honorer l'engagement

de l'ensemble du système des Nations unies de recentrer les efforts individuels et collectifs en vue de mettre en œuvre les priorités du Plan One UN.

Cette nouvelle dynamique interne du système des Nations unies a eu pour conséquence l'ajustement de l'engagement avec les partenaires sur la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021. La revue annuelle de 2017 a eu lieu en avril 2018. La seconde revue annuelle de 2018 et la revue à mi-parcours du CDD 2017

- 2021 prévue en septembre 2019 n'ont pu être organisées, et l'élaboration des plans de travail conjoints 2019 - 2020 fût suspendue à cause de ces changements d'orientation stratégique au sein du système des Nations unies et de l'instabilité politique et institutionnelle. En outre, en 2020, la planification et la mise en œuvre des programmes et projets exécutés avec l'appui des agences des Nations unies ont été fortement perturbées par la crise du COVID 19 qui a paralysé le fonctionnement des institutions publiques, des organisations de la société civile et du secteur privé partenaires. Les Nations unies ont réalisé l'exercice de la criticalité des programmes pour adapter leurs interventions au contexte COVID.

En définitive, la revue du CDD 2017 - 2021 est un exercice indépendant essentiel qui va éclairer et orienter l'élaboration du Plan cadre de coopération pour le développement durable. Cette revue offrira à l'équipe pays des Nations unies une opportunité d'assumer son obligation de rendre compte au gouvernement et aux autres parties prenantes. Elle sera également une occasion de dialogue, de réflexion stratégique et d'apprentissage collectif pour toutes les autres parties prenantes à cet exercice. Elle va être conduite dans un contexte marqué par la COVID-19 et une incertitude politique.

II - Objectifs général et spécifiques

- Objectif général

La revue vise à apprécier en se basant sur des données probantes les progrès enregistrés vers l'atteinte des résultats escomptés (Produits et effets) du CDD 2017 - 2021, à renforcer la responsabilisation du Système des Nations Unies auprès du Gouvernement, du Secrétaire Général et à mettre en lumière les leçons apprises et les bonnes pratiques qui vont être capitalisées pour orienter le nouveau cycle de programmation.

- Objectifs spécifiques

La revue a pour but d'apprécier :

- 🚩 Les progrès réalisés pour atteindre les objectifs en 2017-2019 ;
- 🚩 La justification et l'impact du passage du CDD 2017- 2021 au Plan One UN dans le contexte qui prévalait en 2019 ;
- 🚩 La pertinence et la consistance de la théorie du changement qui sous-tend le CDD 2017 - 2021 ; 🚩 La pertinence du CDD 2017 - 2021 par rapport aux priorités nationales et aux ODD, aux besoins et aux attentes de la population particulièrement des personnes et des groupes vulnérables ;
- 🚩 L'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 (dans la mesure du possible) ;
- 🚩 Le renforcement des capacités nationales dans les domaines stratégiques d'intervention couverts par le CDD 2017 - 2021 ;
- 🚩 La gestion des risques et des hypothèses ;
- 🚩 Le positionnement stratégique de l'équipe pays des Nations unies, par le biais du CDD, dans le chantier du développement ;
- 🚩 La prise en compte des droits humains, de l'égalité des sexes et des personnes et groupes les plus vulnérables ;
- 🚩 L'efficacité des mécanismes internes de gouvernance mis en place pour la mise en œuvre du CDD 2017 - 2020 ;

- 🚧 Le mécanisme de coordination entre les parties prenantes afin de tirer des conclusions et recommandations objective à appliquer.
- 🚧 La capacité à s'adapter à l'évolution de la gouvernance, du contexte économique et humanitaire en Haïti et à répondre aux priorités nationales en matière de développement
- 🚧 Le suivi et l'évaluation, la communication et la gestion des connaissances ; 🚧 Le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

III - Méthodologie

La méthodologie de la revue sera guidée par les principes programmatiques des Nations unies notamment « *Ne laisser personne derrière* », « *Les droits humains, l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme* », « *La résilience* » et « *la redevabilité* ». Elle combinera les méthodes quantitatives et qualitatives. Elle consistera à mener une revue documentaire, à réaliser des entretiens individuels et avec des informateurs clés, et à animer des groupes de discussion pour recueillir les données nécessaires pour répondre aux questions et sous questions évaluatives. Une matrice d'évaluation présentera pour chaque indicateur les questions et les sous questions évaluatives, les sources de données, les méthodes de collecte des données, les approches ou les méthodes d'analyse des données. L'utilisation d'une approche participative et consultative assurant une collaboration étroite avec les responsables de la revue, les partenaires et les bénéficiaires directs sera attendue du consultant.

La revue documentaire sera conduite auprès des agences des Nations unies, des ministères partenaires, des Organisations de la société civile et du secteur privé partenaires, des partenaires techniques et financiers. Elle permettra de collecter les plans de travail, les documents de programmes et de projets, les rapports d'activités, les rapports d'études, les rapports de suivi et d'évaluation. Un échantillon de commodité sera établi pour cibler les personnes qui participeront aux entretiens. Sans être exhaustif, on peut indiquer que les entretiens individuels et avec les informateurs clés seront réalisés avec le personnel des Nations unies notamment les responsables des programmes et des projets, les cadres des ministères, les leaders des organisations de la société civile, les chefs et le personnel des entreprises privées, les cadres des partenaires techniques et financiers. Les guides d'entretien devront être élaborés pour la conduite des entretiens.

La revue documentaire, les entretiens et les visites permettront de répondre aux principales questions évaluatives ci-après :

□ *Théorie du changement*

La théorie du changement est-elle pertinente et consistante, et dans quelle mesure a-t-elle adaptée à l'évolution du contexte de mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 ?

Quelle est la cohérence entre la théorie du changement et la matrice des résultats du CDD 2017 - 2021 ?

Pertinence

Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il en adéquation avec les besoins et les attentes de la population particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables ?

Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il aligné aux priorités nationales, sectorielles et régionales ainsi qu'aux ODD ?

Efficacité (dans la mesure du possible)

Dans quelle mesure les cibles des produits ont-elles été atteintes et ont apporté une contribution significative aux changements observés au niveau des effets escomptés du CDD 2017 - 2021 ?

Dans quelle mesure l'atteinte des cibles des produits et les changements observés au niveau des effets escomptés ont-ils contribué à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des personnes et des groupes les plus vulnérables ?

Efficiences

Dans quelle mesure les ressources allouées à la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 ont été utilisées de façon efficiente en regard des résultats atteints ?

Dans quelle mesure les activités et les livrables ont été réalisés dans les délais impartis ?

L'équipe chargée de conduire la revue développera la méthodologie détaillée dans le rapport de démarrage. Elle produira une matrice d'évaluation qui étayera les questions évaluatives. Pour répondre à ces questions évaluatives, la revue documentaire, ainsi que les entretiens individuels et de groupes seront utilisées pour la collecte des données. Le recours à la triangulation des sources des données permettra de contrôler la fiabilité des données collectées. L'analyse des données se basera sur des méthodes rigoureuses et objectives. Elle devra montrer et apprécier la contribution des livrables des programmes et des projets exécutés avec l'appui des agences des Nations unies et des interventions de la MINUJUSTH puis du BINUH aux produits et aux effets escomptés du CDD 2017 - 2021.

La méthode SWOT/FFOM pourrait être utilisée pour analyser l'efficacité des mécanismes de gouvernance, le suivi et l'évaluation, la communication et la gestion des connaissances, le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

Etant donné que la revue se déroulera dans le contexte COVID 19, la méthodologie devra envisager l'utilisation de méthodes d'entretiens à distance et d'examen documentaires approfondis, l'analyse des données, les enquêtes et les questionnaires d'évaluation. Cette option devra être détaillée dans le rapport initial et convenue avec le responsable de l'évaluation. Pour les entretiens à distance, il conviendra également de prendre en compte de la capacité ou la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance. En outre, leur accessibilité à l'Internet/à l'ordinateur peut être un problème car de nombreux homologues gouvernementaux et nationaux peuvent travailler à domicile. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport initial.

V - Livrables attendus

Trois livrables seront successivement produits et transmis au groupe de référence de l'évaluation :

- Le rapport de démarrage (Inception report) ;
- Le rapport préliminaire de la revue ;
- Le rapport final de la revue.

VI - Mise en œuvre de la revue

- Responsabilités des parties prenantes

Le consultant travaillera sous l'autorité du Coordonnateur Résident en Haïti et sous la supervision de l'équipe pays. Il/Elle est responsable de la bonne conduite de la revue et de la fourniture de tous les livrables dans les délais prévus. Le consultant soumettra les différents livrables conformément aux dates convenues.

La revue mobilisera les principales parties prenantes ci-après :

Le gouvernement : Le Ministère de la planification et de la coopération externe jouera un rôle majeur dans la revue. Il sera représenté dans le groupe de référence qui accompagnera la revue. Il appuiera la

collecte des données auprès des ministères sectoriels et d'autres institutions publiques qui vont fournir des données et des informations utiles pour l'exercice. Il examinera le rapport préliminaire de la revue et recevra le rapport final.

L'équipe pays des Nations unies : Elle assurera le pilotage et l'orientation stratégique de la revue. Elle examinera et approuvera le rapport préliminaire et le rapport final.

Le groupe programme : Il assurera la supervision technique de la revue. Il examinera et validera le rapport préliminaire et le rapport final.

Le Groupe Thématique Genre : Il facilitera la consolidation et l'analyse des données relatives à la contribution des nations unies au progrès en matière d'autonomisation des femmes et filles et promotion de l'égalité de genre.

Les agences des Nations unies : Elles vont jouer un rôle majeur dans la collecte des données.

Le Bureau du Coordonnateur résident : Il sera la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la revue. Il veillera au bon déroulement de l'exercice. Il fournira un appui technique à l'équipe d'évaluation. Il facilitera le groupe de référence. Il assurera la transmission des rapports préliminaire et final aux différentes parties prenantes particulièrement au gouvernement, à l'équipe pays des Nations unies, au groupe programme pour leur validation et approbation.

Le groupe de référence : Il sera chargé d'appuyer l'équipe d'évaluation, d'apprécier le rapport de démarrage ainsi que la qualité des outils produits pour la collecte et l'analyse des données. Il examinera les rapports préliminaire et final et fournira des orientations et des commentaires tout au long du processus.

Le groupe suivi et évaluation : Il sera représenté dans le groupe de référence de la revue. Il apportera un appui technique à la collecte des données. Il prendra une part active à l'examen du rapport de démarrage, des rapports préliminaires et final.

Les bénéficiaires directs (A titre indicatif : Ministères, collectivités locales, communautés de base, organisations des femmes et des jeunes, personnes vivant avec handicap) : Ils seront impliqués lors de la collecte des données. Ils seront informés sur les résultats de la revue.

- Calendrier

Le processus de la revue se déroulera pendant trois mois entre novembre 2020 et janvier 2021. Un programme de travail sera établi avec l'équipe de la revue.

- Financement

Le financement de la revue sera assuré par le RCO.

- Composition de l'équipe chargée de conduire la revue

La revue sera conduite par un évaluateur international dotée d'une expertise solide et avérée ainsi que d'une riche expérience en matière d'évaluation des programmes et projets particulièrement dans l'évaluation du cadre de coopération des Nations unies. Il sera éventuellement assisté par un évaluateur national pour faciliter le travail dans ce timing serré et en particulier compte tenu du contexte COVID-19 qui limite certaines fois des voyages et des déplacements.

VII - Considérations éthiques

La conduite de la revue veillera au respect des normes établies par le Groupe des Nations unies pour l'évaluation notamment l'utilité, la crédibilité, l'impartialité, l'indépendance, l'éthique, le professionnalisme, les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Le consultant devra sauvegarder les droits et la confidentialité des sources d'informations, des personnes interviewées et des parties prenantes en prenant des mesures pour garantir la conformité avec les codes pertinents, juridiques ou autres, régissant la collecte de données et les rapports sur les données. Le consultant devra aussi assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et l'utilisation de protocoles assurant l'anonymat et la confidentialité des sources d'informations lorsque nécessaire. Les informations et les données collectées dans le cadre d'une revue doivent être utilisées uniquement pour l'exercice et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du système des Nations Unies en Haïti et des partenaires

VIII - Qualifications

Le consultant international doit avoir les principales qualifications suivantes :

- ❖ Être titulaire d'un master ou d'un doctorat en évaluation du développement, économie du développement, sociologie, sciences juridiques ;
- ❖ Avoir une bonne connaissance des directives, des normes et règles des Nations unies en matière d'évaluation particulièrement d'évaluation des Plans cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) ;
- ❖ Avoir une expertise avérée et une expérience d'au moins 7 ans en évaluation des programmes et des projets particulièrement dans l'évaluation Plans cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des cadres de coopération pays des agences ;
- ❖ Avoir la maîtrise des outils informatique ;
- ❖ Avoir une maîtrise du français. La connaissance de l'anglais sera considérée comme un atout.
- ❖ Le consultant devra être indépendant de toute organisation impliquée dans la conception, l'exécution ou le conseil ayant trait à l'un des aspects de l'intervention faisant l'objet de l'évaluation.

IX - Soumission et appréciation des offres

Le consultant international soumettra une offre technique qui exposera sa compréhension des termes de référence de la revue, étayera sa méthodologie et déclinera son programme de travail indicatif. Il proposera également une offre financière qui indiquera ses honoraires, ses frais de subsistance, le prix du billet d'avion et d'autres frais pertinents inhérents à sa mission.

L'appréciation des offres se basera sur les critères d'évaluation du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

3. Documentation supplémentaire relative à la méthodologie

Comme la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, Guides d'entretien, protocoles d'observation, etc.) si besoin" (PNUD, Manuel d'Evaluation, 2019).

3.1. Matrice d'évaluation

N°	Critères	Questions principales ¹	Questions intermédiaires ²	Sources de données	Méthodes/Outils de collecte de données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
.1.	Pertinence	Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il en adéquation avec les besoins et les attentes de la population particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables ?	Les interventions contribuent-elles à résoudre de problèmes vécus par la population, en particulier les plus vulnérables ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de diagnostic/programmation/revue ; stratégies nationales de développement du pays ▪ Personnes ressources ▪ Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions reconnues pertinentes par les personnes ressources et/ou bénéficiaires interrogés ▪ Avantages tangibles repérés dans le milieu ▪ Avantages tangibles documentés dans les rapports de progrès et les évaluations validés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir en quoi les résultats du programme impactent positivement les conditions de vie et le bien-être des populations, les plus vulnérables en particulier
			Les solutions auxquelles contribuent les interventions sont-elles adaptées et viables pour la population, pour les plus vulnérables en particulier ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de diagnostic/programmation/revue ; stratégies nationales de développement du pays ▪ Personnes ressources ▪ Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions reconnues adaptées à leurs bénéficiaires par les personnes ressources et/ou les bénéficiaires eux-mêmes interrogés ▪ Indices de viabilité des solutions du programme repérés dans le milieu (conservation, démultiplication, réplication, etc.) ▪ Indices de viabilité des solutions du programme documentés dans les rapports de progrès et les évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir en quoi les résultats du programme sont viables pour leurs bénéficiaires, qui savent les maintenir et démultiplier

¹ Prédéfinies par les TDR.

² Analyse des questions principales par l'Evaluateur.

N°	Critères	Questions principales ¹	Questions intermédiaires ²	Sources de données	Méthodes/Outils de collecte de données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
		Quelle sont les degrés de pertinence et de consistance de la théorie du changement qui sous-tend le CDD 2017 – 2021 ?		<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de diagnostic/programmation/revue ; stratégies nationales de développement du pays Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Interventions reconnues agissantes sur les déterminants des problématiques nationales Indices d'impact sur les problématiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir comment les leviers d'action du programme se sont révélés adéquats ou non
		Quels sont la justification et l'impact du passage du CDD 2017- 2021 au Plan One UN dans le contexte qui prévalait en 2019 ?		<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de diagnostic/programmation/revue ; stratégies nationales de développement du pays Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions dans la pertinence de l'outil CDD ressorties des interviews Indices de mutations dans le contexte justifiant ce passage du CDD au Plan One UN 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir les éléments probants à la base de cette évolution du CDD vers le Plan One UN en 2019
		Dans quelle mesure le CDD 2017 - 2021 est-il aligné aux priorités nationales, sectorielles et régionales ainsi qu'aux ODD ?	Le programme est-il ancré dans les documents nationaux de planification ?	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de diagnostic/programmation/revue ; stratégies nationales de développement du pays Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs et stratégies du Programme effectivement repérables dans les cadres de programmation de l'Etat Cadres nationaux de planification effectivement visés comme référentiels dans le Prodoc du CDD 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir la cohérence entre les objectifs et stratégies du Programme, et les différents référentiels de politiques de développement du pays
			Le programme est-il aligné sur les ODD tels que domestiqués dans les cadre de planification d'Haïti ?	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de diagnostic/programmation/revue ; Cadres ODD ; stratégies nationales de développement du pays Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ODD effectivement repérables dans les cadres de programmation de l'Etat ODD effectivement visés comme référentiels dans le Prodoc du CDD 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir la cohérence entre les objectifs et stratégies du Programme, et les ODD tels que domestiqués par le pays
.2.	Efficacité	Dans quelle mesure les cibles des produits ont-elles été atteintes et ont apporté une contribution	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les cibles des produits sont-elles atteintes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de progrès/revue/programmation Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de réalisation des cibles de produits énoncées dans la matrice Ressources/Résultat du CDD 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir les seuils de réalisation des cibles/produits, ainsi que les facteurs propices/défavorables à ces réalisations

N°	Critères	Questions principales ¹	Questions intermédiaires ²	Sources de données	Méthodes/Outils de collecte de données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
		significative aux changements observés au niveau des effets escomptés du CDD 2017 - 2021 ?	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les produits délivrés contribuent-ils aux effets escomptés du CDD ? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de progrès/revue/programmation Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de réalisation des cibles d'effet/résultat énoncées dans la matrice Ressources/Résultat du CDD 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir les seuils de réalisation des cibles/effets, ainsi que les facteurs propices/défavorables à ces performances
		Dans quelle mesure l'atteinte des cibles des produits et les changements observés au niveau des effets escomptés ont-ils contribué à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des personnes et des groupes les plus vulnérables ?	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les produits délivrés contribuent-ils à l'égalité homme-femme ? Dans quelle mesure les produits livrés contribuent-ils à améliorer les conditions de vie des plus vulnérables ? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de progrès/revue/programmation Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de réalisation des cibles égalité homme-femme énoncées dans la matrice Ressources/Résultat du CDD Niveau de réalisation des cibles sur les conditions de vie des vulnérables, énoncées dans la matrice Ressources/Résultat du CDD 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir les seuils de réalisation des cibles/égalité homme-femme, ainsi que les facteurs ayant rendu possible ou gêné ces réalisations Faire ressortir les seuils de réalisation des cibles/conditions de vie des vulnérables, ainsi que les facteurs ayant rendu possible ou gêné ces réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le programme a-t-il renforcé les capacités nationales dans les domaines stratégiques ? 		<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de progrès/revue/programmation Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de réalisation des cibles en matière de renforcement de capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en exergue les acquis de capacités nationales, et les défis persistants à ce niveau
		<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le modèle organisationnel et les mécanismes internes de gouvernance mis en place pour la mise en œuvre du CDD 2017 – 2020 ont-ils été efficaces ? 		<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de progrès/revue/programmation Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'opérationnalité des arrangements de gestion du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir la fonctionnalité du cadre institutionnels, avec ses forces et ses faiblesses
		<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure la stratégie de partenariat et la mobilisation des ressources ont-elles été efficaces ? 		<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents de progrès/revue/programmation Personnes ressources Milieu/contexte 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels et ou collectifs Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de réalisation des cibles en matière de partenariat et de mobilisation de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir les acquis en matière de partenariat et de ressources, tout en éclairant les facteurs favorables et les inerties éventuelles

N°	Critères	Questions principales ¹	Questions intermédiaires ²	Sources de données	Méthodes/Outils de collecte de données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
.3.	Efficienne	Dans quelle mesure les ressources allouées à la mise en œuvre du CDD 2017 - 2021 ont été utilisées de façon efficiente en regard des résultats atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure y'a-t-il eu des efforts pour contenir les dépenses, les dépenses indirectes en particulier, à résultat constant ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratios de dépenses indirectes sur le coût total des activités stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter les indices de compression de coûts à résultat constant
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure y'a-t-il eu des efforts pour maximiser les résultats à coût constant ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices de mutualisation de coûts créatrice d'effet de levier sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter les indices d'optimisation de résultats/effets à coûts constants
		Dans quelle mesure les activités et les livrables ont été réalisés dans les délais impartis ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le calendrier des activités est-il respecté ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratio durée effective d'activités sur durée programmée, inférieur ou égal à l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir les indices d'optimisation de la ressource temps sur les activités, ainsi que les facteurs qui l'ont rendue possible ou gênée
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le calendrier de mise en place et de décaissement est-il respecté ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratio délais effectifs de décaissement sur délais de décaissement programmés, inférieur ou égal à l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir les indices d'optimisation des délais de décaissement, ainsi que les facteurs qui l'ont rendue possible ou gênée
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme a-t-il bien géré les risques et hypothèses critiques identifiés ex ante ? 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appréciation documentée par les interviewés de la robustesse des risques et hypothèses ex ante, et moyens déployés par le programme pour les réguler ▪ Indices tangibles de la robustesse des risques et hypothèses ex ante et de la consistance des stratégies mise en place par le programme pour les réguler 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir les résultats du programme dans la gestion de ses risques et hypothèses critiques

N°	Critères	Questions principales ¹	Questions intermédiaires ²	Sources de données	Méthodes/Outils de collecte de données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
.4.	Questions transversales	Dans quelle mesure les activités du CDD ont-elles contribué à la promotion des droits humains ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les interventions ont-elles amélioré l'accès des détenteurs de droits à ces droits ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices d'accès amélioré aux droits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter s'il y a l'accès amélioré aux droits, ainsi que les facteurs déterminants et, éventuellement, les limitations résiduelles
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme a-t-il aidé les détenteurs d'obligations à améliorer leurs capacités à délivrer les droits des ayant droits ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices d'une plus grande efficacité des détenteurs d'obligations dans le service aux détenteurs de droits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter, s'il y en a, les indices d'une meilleure efficacité des détenteurs d'obligation dans le service aux détenteurs de droits, ainsi que les facteurs déterminants de cette progression
		Dans quelle mesure la mise en œuvre a-t-elle mis en avant les principes de programmation SNU : Personne de côté, droits humains, genre, résilience et redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme met-il en œuvre le principe de ne laisser personne de côté ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices de prise en charge du principes de personne de côté ▪ Témoignages documentés de personnes interviewées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter les forces et, éventuellement, les faiblesses, dans la prise en charge de ce principe de programmation
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme promeut-il l'égalité entre sexes et l'autonomisation des femmes ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices de prise en charge du genre ▪ Témoignages documentés de personnes interviewées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter les forces et, éventuellement, les faiblesses, dans la prise en charge de ce principe de programmation
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme promeut-il les droits humains ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices de prise en charge des droits humains ▪ Témoignages documentés de personnes interviewées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter les forces et, éventuellement, les faiblesses, dans la prise en charge de ce principe de programmation
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme favorise-t-il la résilience dans le pays ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices de promotion de la résilience ▪ Témoignages documentés de personnes interviewées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter les forces et, éventuellement, les faiblesses, dans la prise en charge de ce principe de programmation

N°	Critères	Questions principales ¹	Questions intermédiaires ²	Sources de données	Méthodes/Outils de collecte de données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme promeut-il la redevabilité ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et documents de progrès/revue/programmation ▪ Personnes ressources/bénéficiaires ▪ Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ▪ Entretiens individuels et ou collectifs ▪ Observations directes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indices de promotion de la redevabilité ▪ Témoignages documentés de personnes interviewées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir et argumenter les forces et, éventuellement, les faiblesses, dans la prise en charge de ce principe de programmation

3.2. Guide d'entretien

N°	Thématiques principales	Analyse	Illustrations des opinions	
1.	Profil /Statut de l'interviewé ?	- Acteur/bénéficiaire/observateur/autre ?	Preuve tangible	Référence à un document reconnu
2.	Perception/Appréciation des réalisations (niveau produits/outputs) ?	- Produits délivrés par le programme ? - Produits non délivrés ?		
3.	Perception/Appréciation des résultats : (niveau effet/outcomes) ?	- Effets/Résultats obtenus ? - Effets/Résultats non obtenus ? - Effets induits non prévus (positifs ou négatifs) ? - Autres interventions ayant pu concourir aux mêmes effets ?		
4.	Perception/Appréciation des stratégies utilisées ?	- Modalités de mise en œuvre ? - Cadre organisationnel/arrangements de gouvernance/gestion ? - Coopération avec les institutions nationales ? - Coopération avec d'autres acteurs nationaux (société civile) ? - Procédures de décision ? - Procédures de décaissement ? - Appropriation des bénéficiaires ? - Inclusivité femmes, groupes vulnérables, détenteurs de droits ? - Qualité du suivi-évaluation : (qualité de l'information collectée et niveau de partage et de mobilisation pour améliorer l'action) - Qualité de la communication du Programme ? - Partenariats et mobilisation de ressources ?		
5.	Opinion globale sur les interventions en rapport avec les critères CAD/OCDE ?	- Pertinence/Cohérence ? - Efficacité ? - Efficience ? - Principes de programmation : Inclusion sociale, égalité des sexes et autonomisation des femmes, droits humains, résilience, redevabilité ?		
6.	Forces et faiblesses du programme ?	- Dans la formulation/préparation du programme ? - Dans l'exécution (physique/budgétaire, le cadre institutionnel, etc.) ? - Dans le suivi-évaluation ?		
7.	Opinion sur ce qui se serait passé sans les interventions du Programme ?	- Que se serait-il passé sans les interventions du programme ?		
8.	Recommandations	- Ajustements ou changements dans la formulation - Ajustements ou changements dans l'exécution - Autres types d'ajustements		

3.3.Outil d'analyse budgétaire

Ressources : Programmation vs Exécution					
N°	Composantes	Années	Programmé	Exécuté	Taux d'Exécution
1.	Effet 1. "La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio- économique et culturel favorable et inclusif"	2017			
		2018			
		2019			
2.	Effet 2. " La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous."	2018			
		2019			
		2020			
3.	Effet 3. " Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables."	2017			
		2018			
		2019			
4.	Effet 4. " Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable."	2017			
		2018			
		2019			
5.	Effet 5. " Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision."	2017			
		2018			
		2019			
6.	Opérations financières communes aux 5 Effets	2017			
		2018			
		2019			
7.	Programme CDD 2017-21	2017			
		2018			
		2019			

4. Listes des personnes ou groupes interviewés ou consultés

Partenaires étatiques

1. Prophète Fatima Léonne, Directrice de la Programmation Economique et Sociale
2. PELTRO, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
3. Richard Dulince, Directeur de la Coopération Externe, Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
4. M. PRIADDY, Chargé de mission Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure
5. **Nélio LEONARD**, UCoordonnateur UPE/MPC
6. Nolex FONTIL : Ex Coodonnateur Agriculture/UEP Coorodonnateur
7. Gabriel Belizaire, Coordonnateur UEP/Jeunesse et Sports depuis 4 ans.+ M , Michel Maréchal, Directeur de la Jeunesse
8. Mme Eugénie Lyberal, Coordonnatrice UEP Ministère de la Condition Féminine et Droits des Femmes
9. Thomas Wisner, Coordonnateur de l'Adminsitration Publique, OMRH ;du Cabinet du PM, chargé de la réforme de l'Etat
10. M. Joseph Astrel, DG environnement, Ministère Environnement
11. M. Martial Gregory, UEP Ministère de la Justice, 10:00 AM ...14:00 GMT
12. Evil Enel, Coordonnateur UEP ministère de l'intérieur et des collectivités locales
13. Odney Pierre Ricot, Coordonnateur UEP ministère des affaires sociales et du travail
14. Bayard Lapommeray, UEP ministère de l'éducation nationale
15. Pierre Dominique, UEP Ministère environnement

Système des Nations Unies

16. Astrid Marschatz Clarke, BCR
17. Daniel Michaelou, BCR
18. Manuel Romulus, BCR
19. Stephanie Ziebell, Représentante Résidente Adjointe, PNUD
20. Charles Wanick, M&E ONU-Femmes,
21. M.Jean Ernst Saint Fleur, M&E UNICEF
22. M. Pierre Frisner, M&E UNFPA
23. Antonio BATTISTA M&E PAM
24. Anton Galan Torredo, M&E OIM
25. Maud DE GRAEVE, M&E OIM
26. Maximilien Pardo Y Fernandez, UNEP
27. Jeffrey Clark Lochard, UNESCO
28. FAO

Société Civile

29. William Denis, Agence de Promotion pour le Developpement Intégré
30. Therno Senelus, Observatoire Haïtien des Programmes de Développement Durable - OHPDD
31. Fritznel Pierre, Konbit pour la paix et le développement
32. Anel Dorelean, Ecovert-Haïti

5. Liste des documents consultés

Guides outils méthodologiques

1. TOR Haiti UNDAF __proc_notices_notices_075_k_notice_doc_71923_298062650
2. UNEG, Principes de programmation: Note d'information complémentaire
3. Manuel-Guide Evaluation, PNUD, Janvier 2019
4. UNDG Guidance Note on Human Rights for RCs and UNCTs (Note d'orientation sur les droits de l'homme à l'intention des coordinateurs résidents et des équipes de pays) (2015)
5. UNCT Gender Scorecard (Fiche de suivi de l'égalité des sexes par l'UNCT) (2009)

Documents d'HAÏTI

6. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI : PAYS ÉMERGENT EN 2030, Mai 2012
7. DOCUMENT DE PROJET, RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2016, Ministère de l'Economie et des Finances, Haïti

Documents RCO/SNU

8. CDD-Haïti-2017-2021
9. Rapport pluri-annuel de suivi des progrès de la mise en œuvre du Cadre de développement durable (CDD) 2017-2021 pour la période 2017 – 2019, Mars 2021.
10. Integrated Strategic Framework For the United Nations System in Haiti, February 2020

Document BIT

11. Evaluation indépendante définitive du projet visant à combler les lacunes en matière de formation et de qualifications des jeunes vulnérables en Haïti, Septembre 2020

Documents FAO

12. Cadre de Programmation Pays – Haïti 2017-2020, version révisée de 2018.
13. Fiche de suivi, Mai 2021

Documents PNUD

14. Results Oriented Annual Report - HTI – 2019
15. Results Oriented Annual Report - HTI – 2018
16. Results Oriented Annual Report - HTI – 2017
17. Descriptif de programme de pays pour Haïti (2017-2021)

Documents PNUE

18. Retour matrice de performances CDD renseignée par UNEP
19. Ecosystem Approach to Haiti Côte Sud: Mid-term Review, May 2020
20. UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME IN THE SOUTH OF HAITI; SELF-ASSESSMENT, NORWAY-UNEP 2019 ANNUAL REVIEW

Documents UNESCO

21. ETAT DES LIEUX DES CENTRES D'EDUCATION FAMILIALE ET DES CENTRES DU SOIR EN REPUBLIQUE DE HAITI
22. Evaluation of the Project "Increasing Human Security in the Face of Disaster Risks in Haiti", Final Report May 2020
23. Évaluation finale du projet Amélioration de la qualité de l'enseignement en Haïti (PAQEH), Février 2018
24. Suivi du plan d'Action pour le renforcement de la Coopération de l'UNESCO : Ensemble pour Haïti

Documents UNFPA

25. Rapport annuel 2019
26. Rapport annuel 2018
27. Rapport annuel 2017
28. Mapping des ressources existantes pour L'Analyse commune du pays (CCA) d'Haïti

29. Contribution de UNFPA-Haiti
30. HAITI: Country Program 2017-2021.
31. Aligning to the Strategic Plan 2018-2021, TECHNICAL REVIEW, Draft zero
32. United Nations Population Fund Country programme document for Haiti 2017-2021
33. SERVICES DE SANTE INTEGRES POUR LES ADOLESCENTES ET LES FEMMES DANS LE GRAND-SUD EN HAITI (Projet Conjoint SSIAF) ; PLAN DE MISE EN ŒUVRE – 5 ANS (2018-2023).
34. RENFORCER LA PROFESSION ET LA PRATIQUE DES SAGES FEMMES EN HAITI ; STRENGTHENING THE MIDWIFERY PROFESSION AND PRATICE IN HAITI ; « SAJ FANM POU FANM » ; PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2018-2022 ; PLAN DE TRAVAIL 2018-2019

Documents UNICEF

35. Evaluation de la Réponse d'UNICEF à l'Ouragan Matthew en Haïti, Volume I. Rapport Final, Juillet 2018
36. Retour Matrice de performances CDD renseignée par l'agence, Mai 2021.
37. Descriptif de programme de pays Haïti 2017-2021

Documents UNWOMEN

38. Programme Pays Haïti 2018-2021
39. Données statistiques fournies (insertions track-change dans le draft du rapport, Mai 2021

PAM

40. Haiti country strategic plan (2019–2023)
41. Haiti Annual Country Report 2019 Country Strategic Plan 2019 – 2023 SAVING LIVES CHANGING LIVES.

6. Modèle des résultats ou cadre des résultats du projet

Composantes ¹ de l'Effet	Cadre de vérification
EFFET 1 REDUCTION DE LA PAUVRETE ET EMPLOI Partenaires : BIT – PNUD – ONU-Femmes - OIM - FAO	
1. Emploi informel	Indicateur : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole Référence : 45,1 % Cible : 35 %
2. Travailleurs indépendants & Familiaux	Indicateur : Proportion des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée Référence : Population active occupée : 52,1 % ; Travailleurs indépendants dans la population active occupée : 50,1 % ; Aides Familiaux dans la population active occupée ; 26,7 % Cible : Travailleurs indépendants dans la population active occupée : ND Aides Familiaux dans la population active occupée 22 %
3. Enfants & travail domestique	Indicateur : Proportion d'enfants dans la catégorie non admissible du travail domestique Référence : 207000 enfants (Rapport étude FAFO, 2015). Cible : -25 %
4. Relèvement	Indicateur : Pourcentage de la population bénéficiaire des emplois temporaires, productifs et des moyens de subsistance dans le contexte de relèvement Référence : ND Cible : ND
5. Sécurité sociale	Indicateur : Pourcentage de la population ayant accès aux prestations sociales contributives et non contributives Référence : Prestations sociales non contributives : 8 % de la population et 11% de personnes en situation d'extrême pauvreté (Rapport Edepep, 2012) Prestations sociales contributives : 11% des travailleurs salariés, 4% de la population et 2,6% des personnes âgées de 65 ans (MAST?, 2012) Cible : +5 %
6. Insécurité alimentaire	Indicateur : Prévalence de l'insécurité alimentaire Référence : 30% de la population (Source : CNSA, 2013). Cible : 25 %
7. Droit du travail	Indicateur : Conformité nationale aux droits du travail basé sur la juridiction nationale et les conventions internationales de l'OIT Référence : ND Cible : ND
EFFET 2 SERVICES SOCIAUX DE BASE Partenaires : PAM – UNFPA – UNICEF – UNOPS - ONU-FEMMES, UNESCO	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification
1.1. Budget Etat	Indicateur : Part du budget de l'Etat pour les secteurs sociaux (%). Référence : 24,1 % (année fiscale 2015-2016) Education : 17.3 % ; Santé : 5.4 % ; Aff. Sociales : 1.4% Cibles : Education/ND ; Santé : 15% ; Aff. Sociales : ND
1.2. Malnutrition	Indicateur : Malnutrition chronique modérée et sévère (%). Référence : ND Cible : ND
1.3. Accouchement hospitalier	Indicateur : Accouchement en milieu hospitalier du quintile le plus bas de bien-être économique Référence : 36% (20% pour la limitation et 16% pour l'espacement (EMMUS V, 2012). Cible : 29 %
1.4. Planification familiale	Indicateur : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (%) Référence : ND Cible : ND
1.5. Fécondité	Indicateur : Indice synthétique de fécondité.

¹ Analyse de l'Évaluateur.

Composantes ¹ de l'Effet	Cadre de vérification
	Référence : 3,5 % (EMMUS V, 2012). Cible : 3 %
1.6. Accès aux ARV	Indicateur : Pourcentage de PVVIH ayant accès aux traitements ARV (A désagréger par sexe, âge, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible). Référence : 69 % d'adultes et d'enfants atteints d'infection VIH à un stade avancé sous traitement (Source rapport MESI 2015 et Spectrum 2015). Cible : 73 % (2016), 85 % (2017)
1.7. Transmission VIH mère-enfant	Pourcentage de femmes séropositives enceintes ayant accès aux ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Référence : 90 % (MESI 2015) Cible : 95 % (2016), 95 % (2017)
1.8. Scolarisation	Indicateur : Fréquentation scolaire au primaire et au secondaire Net (%) (Désagrégation par niveau, sexe, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible) Référence : 77,2 % au primaire dont 85,9 % en milieu urbain et 72,8 % en milieu rural 25,4 % au secondaire dont 40,6 % en milieu urbain et 15,7 % en milieu rural (EMMUS V, 2012). Cible : WFP=85 % au primaire au secondaire 31 %
1.9. Accès à l'eau	Indicateur : Pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée dans les zones rurales et urbaines Référence : Zones rurales : 48 % (2015) Zones urbaines : 65 % (2015) Cible : Zones rurales : 56 % Zones urbaines : 71 %
1.10. Patrimoine naturel/culturel	Indicateur : Pourcentage du budget de l'Etat pour maintenir le patrimoine naturel et culturel Référence : ND Cible : ND
1.11. Sites protégés	Indicateur : Pourcentage de sites naturels / culturels ayant un statut protégé Référence : 1 site classe patrimoine culturel mondial - patrimoine culturel bâti : 45 monuments et la ville du Cap haïtien Cible : 1 site classe (PNH-CSSR) + 2 ères projetées.
1.12.	
EFFET 3 EGALITE DES SEXES 1 PROTECTION	
Partenaires : UNFPA – UNICEF – UNOPS - ONU-Femmes	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification
1.1. VSBG sur -15 ans	Indicateur : Pourcentage de jeunes garçons et filles de moins de 15 ans ayant été victimes de violences sexuelles et basées sur le genre au cours des douze (12) derniers mois (Désagrégation par zones géographiques si possible) Référence : 20 % filles 10 % garçons Cible : (2021) : 10% filles et 5% garçons
1.2. VSBG sur 15 ans et plus	Indicateur : Pourcentage des femmes et des jeunes filles de 15 ans et plus ayant subi des Violences Basées sur le Genre (violence physique, sexuelle ou psychologique) par un partenaire, au cours des 12 derniers mois (Désagrégation par type de violence et par groupe d'âge) Référence : 25,7 % Cible (2021) : 15 %
1.3. Femmes élues	Indicateur : Proportion des postes électifs occupés par des femmes au Parlement et au niveau local Référence : 30 % de femmes dans les ASEC, CASEC et conseils communaux Cibles (2021) : 30 %
1.4. Femmes chefs de services administratifs	Indicateur : Proportion des femmes occupant des postes de direction dans l'administration publique Référence : 17% des femmes dans la fonction publique (Recensement des agents de la fonction publique, août 2015). Cible (2021) : 30 %
1.5. Budget Etat pour le Genre	Indicateur : Proportion des allocations publiques pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes

Composantes ¹ de l'Effet	Cadre de vérification
	Référence : ND Cible (2021) : ND
1.6. Recommandations CEDEF	Indicateur : Proportion des recommandations du comité CEDEF acceptées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques Référence : ND Cible (2021) : ND
1.7. Traite de personnes	Indicateur : Proportion des victimes (hommes/ femmes/enfants) de traite de personnes ayant bénéficié d'une assistance légale aboutie. Référence : ND Cible (2021) : ND
EFFET 4 RESILIENCE Partenaires : PNUD – UNICEF - UNOPS - ONU-Femmes – UNFPA - UNESCO - ONU Environnement - PAM - IOM - FAO	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification
1. Planification de la résilience	Indicateur : Proportion des départements/ communes ayant adopté et réalisé des plans d'aménagement territoriaux, des plans de gestion des déchets et des plans de gestion des risques et des catastrophes (pour renforcer la résilience des territoires et des populations aux désastres naturels et au changement climatique) R : ND Cibles : ND
2. Accès énergie propre	Indicateur : Proportion des ménages ayant accès à l'énergie et aux services énergétiques propres et durables dans le Département du Sud. (PNUD à compléter l'extension géographique si nécessaire) Référence : ND Cible : ND
3. Plans de gestion des Aires protégées	Indicateur : Pourcentage d'aires protégées déclarées disposant d'un plan de gestion mis en œuvre par les entités nationales formées Référence : 5,7 % du territoire Aires Protégés (2013) Cible : 10 %
4. Adaptation au Changement climatique	Indicateur : Nombre de communautés, personnes particulièrement les plus vulnérables mettant en œuvre des microréalisations d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques Référence : VR PNUE : > 3 communautés à Port-Salut Pointe Abacou et 0 à La Cahouane > 1392 personnes (Décembre 2018, PNUE), Cible : VC PNUE : > 1600 personnes (mgs2 400 + afd 200 +250 + gef 450 +250+50) > 6 communautés à Port-Salut Pointe Abacou et 5 à La Cahouane
EFFET 5 GOUVERNANCE Partenaires : PNUD – FNUAP – UNICEF – UNHCR – UNOPS - ONU-FEMMES - IOM	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification
5.1. Apatridie	Indicateur : Proportion de personnes en situation d'apatridie en provenance de la République Dominicaine obtenant une solution de nationalité des autorités (H/F) Référence : 0 % Cibles : - 100 % des Haïtiens revenant de République Dominicaine sont documentés. - 100 % des enfants d'Haïtien nés en République Dominicaine mais sans actes de naissance Dominicain sont inscrits dans les registres d'état civil et reçoivent un acte de naissances Haïtien.
5.2. Fonctionnement de l'appareil judiciaire	Indicateur : Taux d'affaires judiciaires (cour de cassation, cours d'appel, tribunaux de première instance, tribunaux de paix, juge des enfants, juridiction commerciale, Tribunal du travail, Bureau du Contentieux Electoral Départemental, Bureau du Contentieux National ...) introduites (H/F), traitées (H/F) et jugées (HF) par les juridictions. Référence : 2015-2016

Composantes ¹ de l'Effet	Cadre de vérification
	<p>COUR D'APPEL (5) Nombre d'affaires pénales enrôlées 84 Nombre décisions pénales rendues 61 Nombre d'affaires civiles enrôlées 185 Nombre de décisions civiles rendues 173 Tribunal de première instance (TPI) – 18 JURIDICTIONS : Nombre d'affaires pénales enrôlées 3466 Nombre décisions pénales rendues 3374 Nombre d'affaires civiles enrôlées 4279 Nombre de décisions civiles rendues 3597 Nombre d'affaires commerciales enrôlées 100 Nombre de décisions commerciales rendues 93</p> <p>Cible : ND</p>
5.3. Enrôlement judiciaire de la criminalité aggravée	<p>Indicateur : Nombre de crimes aggravés (homicide, kidnapping, lynchages, violences sexuelles basées sur le genre...) dénoncés et introduits en justice de mineurs et majeurs par sexe et juridiction.</p> <p>Référence : ND Cible : ND</p>
5.4. Participation électorale	<p>Indicateur : Taux moyen de participation aux élections présidentielle, législative, municipale et locale (Désagrégation par types d'élections, sexe, tranche d'âge et zones géographiques)</p> <p>Référence : 26-27 % de participation aux élections présidentielles de 2015 18% de participation aux élections législatives 1/3 des membres des Conseils communaux sont des femmes Aucune n'est élue au parlement Cible : 40 %</p>
5.5. Budgets des entités déconcentrées/décentralisées	<p>Indicateur : Taux d'accroissement des dépenses publiques allouées au fonctionnement et investissement des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat</p> <p>Référence : 3,5 % (EMMUS V, 2012). Cible : 3 %</p>
5.6. Examen Périodique Universel	<p>Indicateur : Pourcentage des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) acceptées et mises en application par les acteurs étatiques et non étatiques.</p> <p>Référence : 177 recommandations acceptées (non encore mises en œuvre car le second cycle de l'Examen périodique universel d' Haïti a eu lieu à Genève le 7 novembre 2016). Cible : 50 %, soit 88.5 recommandations.</p>
5.7. Détention préventive	<p>Indicateur : Taux de détention préventive prolongée par sexe et par prison civile (nombre d'hommes et femmes, mineurs et majeurs, incarcérés par prison civile, nombre d'hommes et femmes, mineurs et majeurs en détention préventive prolongée).</p> <p>Référence : Population totale 10742 dont 7680 prévenus et 3062 condamnés Taux de détention préventive 71 % Hommes 67,02 % Femmes 2,72 % Mineurs garçons 1,56 Mineurs Filles 0,14 % Cible : ND</p>
5.8. Recensement général population et habitat	<p>Indicateur : Existence ou disponibilité du recensement général de la population et de l'habitation de 2018 de bonne qualité qui a été traité, analysé et diffusé suite à des recommandations convenues au niveau international</p> <p>Référence : Recensement 2004 Cible : Recensement 2017</p>

7. Tableau des contributions du programme

EFFET 1			
REDUCTION DE LA PAUVRETE ET EMPLOI			
Partenaires : BIT – PNUD – ONU-Femmes - OIM - FAO			
Programmation		Exécution CDD	
Composantes¹ de l'Effet	Cadre de vérification	Etat actuel des Indicateurs	Contributions SNU
8. Emploi informel	<p>Indicateur : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole</p> <p>Référence : 45,1 %</p> <p>Cible : 35 %</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Projet PNUD/PaP et environs : 580 micro projets de femmes appuyées dans diverses chaînes de valeurs : équipement, financement, formation : 2667 bénéficiaires dont 60% de femmes ♦ 580 femmes auto entrepreneuses formées ♦ 1083 jeunes sortants des universités et centres de formation, formés en entrepreneuriat (43% de femmes) ♦ Appui FAO : 15 entreprises ayant amélioré leur compétitivité ; 50 microentreprises appuyées dans le secteur de transformation de produits agricoles et des produits laitiers. (3 chaînes productives renforcées) ; 190 personnes, dont 30% de femmes, ayant acquis des capacités entrepreneuriales qui ont créé des activités génératrices de revenu
9. Travailleurs indépendants & Familiaux	<p>Indicateur : Proportion des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée</p> <p>Référence : Population active occupée : 52,1 % ; Travailleurs indépendants dans la population active occupée : 50,1 % ; Aides Familiaux dans la population active occupée ; 26,7 %</p> <p>Cible : Travailleurs indépendants dans la population active occupée : ND Aides Familiaux dans la population active occupée 22 %</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 1447 personnes formées en pêche et agroforesterie, 84% de jeunes ♦ Résultat : 22 micro entreprises formées dans ces secteurs ♦ 29240 personnes dans 5848 ménages impactés par l'aménagement de 10 périmètres irrigués sur 10028ha, dont 38% de femmes : aménagements, intrants, renforcement de capacités ♦ 2 251 petits propriétaires, 75% d'hommes et 25% de femmes aidés à améliorer leurs plantations : avec au total, 9 679 arbres ont été greffés pour les deux espèces de mangue et d'avocat. Les taux de réussite sont respectivement de 79% et 73% pour les manguiers et les avocats. ♦ (FOPRODER) ♦ Appui technique à l'IBESR, au MAST et la Brigade de Protection des Mineurs (BPM)) et au MENFP pour le renforcement du cadre légal, institutionnel pour la protection des enfants victimes de travail domestiques ♦ Appui à l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) pour la formation professionnelle de 1,631 adolescents travailleurs domestiques ou à risques (794 filles et 837 garçons) de 14 à 17 ans dans différentes filières de Formation Professionnelle (coupe/couture, techniques agricoles, plomberie, art plastique, carrelage, etc.) ; ♦ Réunification familiale de 3,491 enfants (1,891 filles) en situation de séparation familiale ou travailleurs domestiques dans les formes inacceptables (UNICEF) ♦ 160 Champs- Ecole-Paysans sur les bonnes pratiques agricoles, composés d'environ 4000 agriculteurs, sont fonctionnels
10. Enfants & travail domestique	<p>Indicateur : Proportion d'enfants dans la catégorie non admissible du travail domestique</p> <p>Référence : 207000 enfants (Rapport étude FAFO, 2015).</p> <p>Cible : -25 %</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Droit des enfants : une formation pour renforcer les capacités de 23 enquêteurs, juges et magistrats.
11. Relèvement	<p>Indicateur : Pourcentage de la population bénéficiaire des emplois temporaires, productifs et des moyens de subsistance dans le contexte de relèvement</p> <p>Référence : ND</p> <p>Cible : ND</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 1447 personnes formées en pêche et agroforesterie, 84% de jeunes ♦ Résultat : 22 micro entreprises formées dans ces secteurs ♦ 29240 personnes dans 5848 ménages impactés par l'aménagement de 10 périmètres irrigués sur 10028ha, dont 38% de femmes : aménagements, intrants, renforcement de capacités ♦ 2 251 petits propriétaires, 75% d'hommes et 25% de femmes aidés à améliorer leurs plantations : avec au total, 9 679 arbres

¹ Analyse de l'Évaluateur.

			<p>ont été greffés pour les deux espèces de mangue et d'avocat. Les taux de réussite sont respectivement de 79% et 73% pour les manguiers et les avocats.</p> <p>◆ (FOPRODER)</p>
12. Sécurité sociale	<p>Indicateur : Pourcentage de la population ayant accès aux prestations sociales contributives et non contributives</p> <p>Référence : Prestations sociales non contributives : 8 % de la population et 11% de personnes en situation d'extrême pauvreté (Rapport Edepep, 2012) Prestations sociales contributives : 11% des travailleurs salariés, 4% de la population et 2,6% des personnes âgées de 65 ans (MAST?, 2012)</p> <p>Cible : +5 %</p>	◆	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Politique de protection sociale et Système d'information en cours : pour favoriser un meilleur ciblage des ayants droits ; ◆ Etudes de vulnérabilité (FAO) ◆ UNICEF/OIM (2017, Mattheuw) Au total, 446 familles ont été référées à l'OIM pour un appui pour l'hébergement. Dans le Sud, toutes les 254 familles référées ont effectivement reçu un appui de l'OIM à travers la méthodologie « cash for rent.» ◆ UNICEF (Maththeuxw, 2017) 44,809 personnes ayant accès aux activités récréatives et psychosociales ◆ FAO : Secrétariat technique protection sociale rendu fonctionnel
13. Insécurité alimentaire	<p>Indicateur : Prévalence de l'insécurité alimentaire</p> <p>Référence : 30% de la population (Source : CNSA, 2013).</p> <p>Cible : 25 %</p>	◆ 46% (IPC 2020)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 1447 personnes formées en pêche et agroforesterie, 84% de jeunes ◆ Résultat : 22 micro entreprises formées dans ces secteurs ◆ 29240 personnes dans 5848 ménages impactés par l'aménagement de 10 périmètres irrigués sur 10028ha, dont 38% de femmes : aménagements, intrants, renforcement de capacités ◆ 2 251 petits propriétaires, 75% d'hommes et 25% de femmes aidés à améliorer leurs plantations : avec au total, 9 679 arbres ont été greffés pour les deux espèces de mangue et d'avocat. Les taux de réussite sont respectivement de 79% et 73% pour les manguiers et les avocats (FOPRODER) <p>FAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Front Parlementaire de lutte contre la Faim a été créé et inauguré officiellement par le Président de la République le 6 octobre 2017 (FAO) ◆ Min Agriculture et collectivités territoriales dotés d'outils de diagnostic participatif et de planification : Politique et avant-projet de loi semencière validés (FAO) ◆ Plan national de souveraineté de la sécurité alimentaire et nutritionnelle élaboré et validé (FAO) ◆ 4,000 petits agriculteurs ont bénéficié d'un appui pour un accès amélioré aux marchés. ◆ 153 Groupements de Production Artisanale de Semences de qualité (GPAS) renforcé et fonctionnel ont produit et vendu 969 tonnes de semences de qualité déclarée et 29 millions de matériel végétale de plantation des cultures/varétés résilientes. ◆ 2500 pêcheurs affectés par l'ouragan Matthew ont bénéficié des équipements de pêche. ◆ 32 associations de pêcheurs ont reçu 32 moteurs et 12 DPC (Dispositif de Concentration de Poisson) et ont bénéficié d'une formation pour leur maintenance et réparation. ◆ 6600 ménages ayant reçu des bons d'achat de semences (HTG 1500 / USD 23). ◆ 90 éleveurs formés sur la production et conservation du fourrage et les soins médicaux des animaux ◆ 10 petites unités de transformation de manioc et 4 unités de transformation d'arachide créées. ◆ 13 micro-entreprises productrices de produits laitiers ayant amélioré leurS capacités managériales et productives. ◆ 5 périmètres irrigués réhabilités à Grande Anse (3), au Sud (2) et au Nord-est (2) ◆ Une éclosierie est construite dans le département du Nord'Est sur une superficie de plus d'un hectare contenant cinq bassins (bassin de reproduction de 400 mètres carrés et quatre autres d'alevinage de 175 mètres carrés chacun), qui permet de produire environ 200 000 alevins en moyenne par année. ◆ 17417 ménages ont reçu 1,05 tonne de semences maraichères et ont été techniquement appuyés pour la production de

			légumes. ♦ 31,840 ménages affectés par Matthew ont reçu 413 tonnes de semences, 15 million de boutures de patate douce et de manioc.
14. Droit du travail	Indicateur : Conformité nationale aux droits du travail basé sur la juridiction nationale et les conventions internationales de l'OIT Référence : ND Cible : ND	♦	♦ Renforcement de capacités nationales en matière de certification d'entreprise et de normalisation ; avec le Ministère du Commerce et le Bureau de Normalisation

Sources : CDD 2017-2021 ; Rapports d'exécution Agences ; Rapport pluriannuel 2017-2019, RCO ; Enquêtes nationales : EMMUS VI 2016-2017, MESI 2020, SMART 2020, IPC 2020.

EFFET 2
SERVICES SOCIAUX DE BASE

Partenaires : PAM – UNFPA – UNICEF – UNOPS - ONU-FEMMES, UNESCO

Programmation		Exécution CDD	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification	Etat actuel des indicateurs	Contributions SNU
1.13. Budget Etat	Indicateur : Part du budget de l'Etat pour les secteurs sociaux (%). Référence : 24,1 % (année fiscale 2015-2016) Education : 17,3 % ; Santé : 5,4 % ; Aff. Sociales : 1,4% Cibles : Education/ND ; Santé : 15% ; Aff. Sociales : ND	Santé : 10,9 % (du fait de la réponse au COVID-19) Education : 9,4 % Aff. Sociales : 1,2 % Source : Loi de Finance 2018 (Budget de fait : 2019/2020)	♦ Pas d'appui budgétaire ♦ Multiples plaidoyers du Système auprès des autorités nationales en faveur des secteurs sociaux ♦ Diverses activités de communication/célébrations
1.14. Malnutrition	Indicateur : Malnutrition chronique modérée et sévère (%). Référence : ND Cible : ND	2020 : Malnutrition chronique : – global : 22,7% - modérée : 14,6% - sévère : 8,0 % Malnutrition aigüe : MAG 6% MAS 2,1% (Source : SMART 2020)	PAM <ul style="list-style-type: none"> ♦ 434,275 bénéficiaires de soutien alimentaires : dont 41,357 personnes avec handicap (21,092 Femmes, 20,265 hommes) ♦ Incluant aussi 176,100 personnes assistées ♦ 23 704 personnes ont été touchées par la stratégie de communication pour le changement de comportement ♦ 1000 ont participé à des sketches et autres activités de communication sur les bonnes pratiques nutritionnelles ▪ 143 500 enfants : (49 pour cent de filles et 51 pour cent de garçons) avec un repas chaud quotidien dans 975 écoles ♦ 21 organisations de producteurs intégrés dans la liste des fournisseurs potentiels de produits ♦ Appui à la formulation de la Politique Nationale de Protection Sociale ♦ Renforcement du Système d'information du MPST, en perspective du futur registre de protection social ♦ 4 agents de l'agence de hydro-météorologie formés à Cuba UNICEF <ul style="list-style-type: none"> ♦ Appui technique et financière pour le développement du plan de réponse ciblée aux population plus affectés ♦ Soutien au Ministère de la Santé, Direction de la Nutrition, pour l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre du Plan Mondial d'action contre l'émaciation infantile
1.15. Accouchement hospitalier	Indicateur : Accouchement en milieu hospitalier du quintile le plus bas de bien-être économique Référence : 36% (20% pour la limitation et 16% pour l'espace (EMMUS V, 2012). Cible : 29 %	♦	♦ 10 894 femmes enceintes ont eu deux visites prénatales ♦ Les activités liées à l'amélioration de la santé maternelle en 2018 ont contribué à progrès sur différents points: ♦ 26 structures sanitaires soutenues par UNFPA ; 2016 sagefemmes formées déployées ; Résultats : 32,499 consultations prénatales, 5939 consultations post-natales et 2,837 visites à domicile. ♦ Accès aux vulnérables reculés : 167 cliniques mobiles diligentes, touchant 12065 personnes (3607 hommes et 8558 femmes)
1.16. Planification familiale	Indicateur : Besoins non satisfaits en matière de	♦ Taux d'utilisation d'un contraceptif moderne en	♦ 19150 nouvelles utilisatrices de méthodes modernes de contraception ♦ 5 plateformes 19150 nouvelles utilisatrices de méthodes

	planification familiale (%) Référence : ND Cible : ND	stagnation toutefois : de 31% en 2012 à 32% en 2016-2017 ♦ 2774 filles ont évité ou différé leur première grossesse en 2019 (UNFPA) ♦ Ruptures de stock en contraceptifs : baisse de 70% à 35% entre 2017 et 2018	moderne de planification familiale ♦ 102851 adolescents et jeunes sensibilisés au défi de leur âge y compris la santé de la reproduction ♦ 5 plateformes participatives de jeunes créées en faveur des adolescentes à risque
1.17. Fécondité	Indicateur : Indice synthétique de fécondité. Référence : 3,5 % (EMMUS V, 2012). Cible : 3 %	♦ Taux de fécondité passé de 3,9 enfants à 3 enfants/femme entre 2012 et 2017	♦ nouvelles utilisatrices de méthodes moderne de planification familiale ♦ 102851 adolescents et jeunes sensibilisés au défi de leur âge y compris la santé de la reproduction ♦ 5 plateformes participatives de jeunes créées en faveur des adolescentes à risque
1.18. Accès aux ARV	Indicateur : Pourcentage de PVVIH ayant accès aux traitements ARV (A désagréger par sexe, âge, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible). Référence : 69 % d'adultes et d'enfants atteints d'infection VIH à un stade avancé sous traitement (Source rapport MESI 2015 et Spectrum 2015). Cible : 73 % (2016), 85 % (2017)	2019 :68% 2020 :75% (Source : MESI 2020)	♦ 10 894 femmes enceintes testées dans les 26 structures appuyées : les femmes positives soumises à un protocole de prise en charge et les enfants en protocole de prophylaxie pour éviter la transmission mère enfant (UNFPA) ♦ Appui à la lutte contre la transmission mère- enfant et chez adolescents. En 2020, 46 femmes enceintes et allaitante VIH +ont reçu des traitements.
1.19. Transmission VIH mère-enfant	Pourcentage de femmes séropositives enceintes ayant accès aux ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Référence : 90 % (MESI 2015) Cible : 95 % (2016), 95 % (2017)	2019: 97 % 2020: 98 % (Source: MESI 2020)	♦ 10 894 femmes enceintes testées dans les 26 structures appuyées : les femmes positives soumises à un protocole de prise en charge et les enfants en protocole de prophylaxie pour éviter la transmission mère enfant. ♦ 26 structures sanitaires soutenues par UNFPA ; 2016 sagefemmes formées déployées ; Résultats : 32,499 consultations prénatales, 5939 consultations post-natales et 2,837 visites à domicile. ♦ Appui UNICEF à la lutte contre la transmission mère- enfant et chez adolescents. En 2020, 46 femmes enceintes et allaitante VIH + ont reçu des traitements
1.20. Scolarisation	Indicateur : Fréquentation scolaire au primaire et au secondaire Net (%) (Désagrégation par niveau, sexe, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible) Référence : 77,2 % au primaire dont 85,9 % en milieu urbain et 72,8 % en milieu rural 25,4 % au secondaire dont 40,6 % en milieu urbain et 15,7 % en milieu rural (EMMUS V, 2012). Cible : WFP=85 % au primaire au secondaire 31 %	84 % au primaire (85 % chez les femmes contre 83 % chez les hommes) dont 91 % en milieu urbain et 80 % en milieu rural. 46 % au secondaire (51 % chez les femmes contre 41 % chez les hommes) dont 62 % en milieu urbain et 35 % en milieu rural Les départements du Reste-Ouest et du Sud ont les taux nets au niveau primaire les plus faibles (respectivement 80 % et 83 %). Au niveau secondaire, ce sont le Sud-Est, le Centre et la Grande Anse qui enregistrent les taux nets de fréquentation les plus faibles (35 % dans les trois cas) (EMMUS VI, 2016-2017).	UNESCO ♦ Mise à jour politique sectorielle ♦ Etudes et diagnostics sectoriels : sous-secteur formel ♦ Curricula accélérés non formels ♦ Recensement structures non formelles ♦ Système d'information non formel modernisé ♦ Appui aux statistiques scolaires ♦ Appui à la santé et à l'hygiène scolaires ♦ Projet de bibliothèque virtuelle UNICEF ♦ 120 écoles réhabilitées par UNICEF suite à Mathieu : 40.000 élèves impactés ♦ Distribution de kits scolaires à plus de 93,000 enfants et à 428 enseignants (matériel scolaire et manuels). ♦ Distribution de tableaux, bancs et pupitres dans 251 écoles ♦ Attention psychosociales à l'intention de plus de 27,000 élèves
1.21. Accès à l'eau	Indicateur : Pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée	Rural : 59.5 % Urban : 95% Total : 74%	UNICEF ♦ Appui aux 15 communes pour l'amélioration d'accès à une source d'eau améliorée. Dans les 15 communes ciblées : 62%

	<p>dans les zones rurales et urbaines</p> <p>Référence : Zones rurales : 48 % (2015) Zones urbaines : 65 % (2015)</p> <p>Cible : Zones rurales : 56 % Zones urbaines : 71 %</p>	(Source : EMMUS VI, 2016-2017)	<p>de la population a eu accès à une source améliorée d'approvisionnement en eau en 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui à l'amélioration d'accès à une source d'eau améliorée pour 275,736 personnes dont 94% en milieu rural en 2020. ◆ Appui à la réhabilitation des infrastructures d'eau
1.22. Patrimoine naturel/culturel	<p>Indicateur : Pourcentage du budget de l'Etat pour maintenir le patrimoine naturel et culturel</p> <p>Référence : ND</p> <p>Cible : ND</p>	◆	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dialogue pour définition d'une politique de conservation et de développement du patrimoine ◆ Préparation Projet "Héritages Vodou"
1.23. Sites protégés	<p>Indicateur : Pourcentage de sites naturels / culturels ayant un statut protégé</p> <p>Référence : 1 site classe patrimoine culturel mondial - patrimoine culturel bâti : 45 monuments et la ville du Cap haïtien</p> <p>Cible : 1 site classe (PNH-CSSR) + 2 ères projetées.</p>	◆	◆
1.24.		◆	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 146 chaînes de froid installées (indispensable à la poursuite du PEV) ◆ 23.456 enfants de -1 an vaccinés ◆

Sources : CDD 2017-2021 ; Rapports d'exécution Agences ; Rapport pluriannuel 2017-2019, RCO ; Enquêtes nationales : EMMUS VI 2016-2017, MESI 2020, SMART 2020, IPC 2020.

EFFET 3 EGALITE DES SEXES 1 PROTECTION Partenaires : UNFPA – UNICEF – UNOPS – ONU-Femmes			
Programmation		Exécution CDD	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification	Etat actuel des indicateurs	Contributions SNU
1.8. VSBG sur -15 ans	<p>Indicateur : Pourcentage de jeunes garçons et filles de moins de 15 ans ayant été victimes de violences sexuelles et basées sur le genre au cours des douze (12) derniers mois (Désagrégation par zones géographiques si possible)</p> <p>Référence : 20 % filles 10 % garçons</p> <p>Cible : (2021) : 10% filles et 5% garçons</p>	◆	<ul style="list-style-type: none"> ◆ UNFPA : 1397 adolescentes victimes de SGBV détectées et secourues sur les plans médical, psychosocial et économique ◆ 83973 personnes sensibilisées sur les VSBG (campagnes 2017-2019) ◆ UNICEF : Appui financier à l'Institut du Bien-Être Social et de Recherche (IBESR) – l'agence nationale en charge de la protection de l'enfant – de maintenir une présence décentralisée sur l'ensemble des 10 départements (en 2019) ◆ Appui à la prise en charge de 1.696 enfants (dont 1.020 filles) survivants ou à risque de violence (en 2019) ◆ Appui à l'IBESR pour la réactivation de la ligne verte (133) pour le signalement de cas de violence (en 2020)
1.9. VSBG sur 15 ans et plus	<p>Indicateur : Pourcentage des femmes et des jeunes filles de 15 ans et plus ayant subi des Violences Basées sur le Genre (violence physique, sexuelle ou psychologique) par un partenaire, au cours des 12 derniers mois (Désagrégation par type de violence et par groupe d'âge)</p> <p>Référence : 25,7 %</p> <p>Cible (2021) : 15 %</p>	<p>VBG 33,6 % (EMMUS VI, 2016-2017)</p>	<p>UNFPA</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 130 victimes de VBG assistées en bourses scolaires et micro financement pour du business ◆ 5804 filles victimes ou en risque de mariage forcé assistées ◆ 83973 personnes sensibilisées sur les VSBG (campagnes 2017-2019) <p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Capacités de formation sur les VBG créés dans 27 établissements scolaires et universitaires (50 jeunes formés dans ce cadre) (PNUD) ◆ 35 leaders communautaires dont 33 femmes ont été formés aux questions d'égalité des sexes et de VBG <p>UNICEF/UNFPA/ONU-Femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'initiative Spotlight depuis novembre 2020 en vue d'adresser la violence familiale. A travers de la formation des 20 journalistes (dont 15 femmes) sur le reportage éthique de

			<p>violence contre les femmes et les enfants et sur la référence aux services appropriés de prise en charge</p> <p>ONU Femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistance juridique aux 190 femmes et filles en détention provisoire prolongée (DPP): 56 femmes libérées (22 habeas corpus, 4 audiences correctionnelles, 1 audience pénale sans jury, 3 audiences pénales avec jury, 15 licenciements, 5 ordonnances de licenciement, 6 appels), 24 affaires en attente de procès (8 correctionnelles et 16 pénales), 10 affaires en attente d'acte d'accusation, 79 affaires sont au bureau d'instruction, 8 affaires classées, 3 affaires font l'objet d'un appel, dont 2 en cassation et 1 en appel. De plus, 136 autorités locales et judiciaires ont été sensibilisés sur les conséquences d'une détention provisoire prolongée ou arbitraire et de peines d'emprisonnement dans l'optique de faciliter la réinsertion des femmes libérées de détention provisoire dans leurs communautés d'origine Sur le plan normatif, 14 des 32 articles proposés de la loi sur la discrimination et la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles ont été adoptés par le Sénat. Une stratégie nationale sur « Equality before the law » a été rédigée et validée avec le soutien technique d'ONU Femmes. Aussi, une expertise a été fournie à la Commission de l'égalité des sexes du Sénat pour faciliter la rédaction de la loi. Une alliance solide a été établie avec la Commission sénatoriale¹ sur l'égalité des sexes.
1.10. Femmes élues	<p>Indicateur : Proportion des postes électifs occupés par des femmes au Parlement et au niveau local</p> <p>Référence : 30 % de femmes dans les ASEC, CASEC et conseils communaux</p> <p>Cibles (2021) : 30 %</p>	♦	♦ 2è Forum Association des femmes élues d'Haïti appuyé
1.11. Femmes chefs de services administratifs	<p>Indicateur : Proportion des femmes occupant des postes de direction dans l'administration publique</p> <p>Référence : 17% des femmes dans la fonction publique (Recensement des agents de la fonction publique, août 2015).</p> <p>Cible (2021) : 30 %</p>	♦	♦ Visite de la prison civile de Jérémie et distribution de kits d'hygiène et de plats chauds au profit de 22 prisonnières
1.12. Budget Etat pour le Genre	<p>Indicateur : Proportion des allocations publiques pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Référence : ND</p> <p>Cible (2021) : ND</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de PCD inclusif et sensibles au genre et au principe de ne laisser personne de côté (PNUD) 75 agents de l'administration locale formés à la budgétisation sensible au genre
1.13. Recommandations CEDEF	<p>Indicateur : Proportion des recommandations du comité CEDEF acceptées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques</p> <p>Référence : ND</p> <p>Cible (2021) : ND</p>	♦	♦
1.14. Traite de personnes	<p>Indicateur : Proportion des victimes (hommes/femmes/enfants) de traite de personnes ayant bénéficié d'une assistance</p>	♦	♦

¹ Le président d'alors de cette Commission a été un champion de la SGBV !

	légale aboutie. Référence : ND Cible (2021) : ND		
--	--	--	--

Sources : CDD 2017-2021 ; Rapports d'exécution Agences ; Rapport pluriannuel 2017-2019, RCO ; Enquêtes nationales : EMMUS VI 2016-2017, MESI 2020, SMART 2020, IPC 2020.

EFFET 4 RESILIENCE			
Partenaires : PNUD – UNICEF - UNOPS - ONU-Femmes – UNFPA - UNESCO - ONU Environnement - PAM - IOM - FAO			
Programmation		Exécution CDD	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification	Etat actuel des Indicateurs	Contributions SNU
5. Planification de la résilience	<p>Indicateur : Proportion des départements/communes ayant adopté et réalisé des plans d'aménagement territoriaux, des plans de gestion des déchets et des plans de gestion des risques et des catastrophes (pour renforcer la résilience des territoires et des populations aux désastres naturels et au changement climatique)</p> <p>R : ND Cibles : ND</p>	<p>PNUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 2018, 2019, 2020 gestion des risques et des catastrophes : 1 plan de contingence élaboré et révisé chaque année au niveau départemental (Sud), et 3 au niveau local (îlots habités d'Ile-à-Vache ◆ 2019 : 1 plan de gestion des déchets élaborés pour la Ville des Cayes (non encore mis en œuvre) 	<p>FAO/PNUD/PNUE/UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui élaboration et mise à jour des plans de contingence ◆ Appui élaboration plan de gestion des déchets ◆ Formations des communautés et campagnes de sensibilisation ◆ 3 études de risques (cristal) ◆ La version révisée du PNGRD présentée à la table sectorielle du 6 décembre 2018 et en phase de finalisation. ◆ Le plan de contingence du MENFP a été mis à jour au niveau central et pour la Grand'Anse et le Sud. ◆ Cartographies des aléas sismique et sécheresse et les résultats intermédiaires de la cartographie des aléas tsunami et submersion marine sont disponibles pour les 10 communes du Nord-Ouest et les 3 communes de l'arrondissement de Gros Morne. ◆ Le PANA a été révisé. ◆ L'étude sur l'insécurité humaine en cours ◆ Les plans de gestion des aires marines protégées de Port Salut et Pointe Abacou, du PNN-LDH et de l'APRNG-BC en cours d'élaboration : comités locaux de gestion des PN3B, PNN-LDH et APRNG-BC déjà renforcés. ◆ Système d'information environnemental assorti d'un mécanisme de collecte et de mise à jour des données est en cours de réalisation : cahier des charges et 20 indicateurs stratégiques validé ; 4 stations piézométriques et 1 station météorologique ont été mises en place pour alimenter le SIE.
6. Accès énergie propre	<p>Indicateur : Proportion des ménages ayant accès à l'énergie et aux services énergétiques propres et durables dans le Département du Sud. (PNUD à compléter l'extension géographique si nécessaire)</p> <p>Référence : ND Cible : ND</p>	<p>UNOPS/PNUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 2018 CEAC : 1413 ménages ayant accès à l'énergie ◆ 2019 CEAC : 1826 ménages ayant accès à l'énergie ◆ 2020 CEAC : 1826 ménages ayant accès à l'énergie 	<p>UNOPS/PNUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 5.1.2 : Mettre en place les installations de production d'énergie et un réseau de distribution ◆ 5.1.3 : Réparer et optimiser la micro-centrale électrique des Côteaux ◆ 5.2.4 : Étendre le réseau de distribution d'électricité ◆ 5.2.5 : Connecter de nouveaux clients
7. Plans de gestion des Aires protégées	<p>Indicateur : Pourcentage d'aires protégées déclarées disposant d'un plan de gestion mis en œuvre par les entités nationales formées</p> <p>Référence : 5,7 % du territoire Aires Protégées (2013) Cible : 10 %</p>	<p>PNUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Données 2019 : > 8 communautés de Port-Salut-Pointe Abacou (5) et de La Cahouane (3) mettant en œuvre des programmes prioritaires identifiés par les plans de gestion des AP sur des actions dans le développement de filières d'économie verte (apiculture, ricin, pêche) et de gestion des 	<p>/FAO/PNUD/UNESCO/PNUE/UNOPS</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appuis en matériel, intrants et semences aux producteurs dans des filières durables ◆ Formations des producteurs à des pratiques durables ◆ Formations des communautés et élus locaux sur l'approche de réduction des risques liés aux éco-catastrophes ◆ Appuis logistiques, matériels et méthodologiques aux opérations de reboisement (mangroves, rivières) ◆ Les plans de gestion des aires marines protégées de Port Salut et Pointe Abacou, du PNN-LDH et de l'APRNG-BC en cours d'élaboration : comités locaux de gestion des PN3B, PNN-LDH et APRNG-BC déjà renforcés. ◆ Système d'information environnemental assorti d'un mécanisme de collecte et de mise à jour des données est en cours de réalisation : cahier des charges et 20 indicateurs stratégiques validé ; 4 stations piézométriques et 1 station météorologique ont été mises en place pour alimenter le SIE.

		<p>ressources naturelles (agroforesterie, protection des berges, réhabilitation de mangroves) > 639 personnes (mgs2 210 + afd 99+0 + gef 245+75+10)</p> <p>◆ Donnees 2020 : > 24 communautés de Port-Salut-Pointe Abacou (13) et de La Cahouane (11) mettant en oeuvre des programmes prioritaires identifiés par les plans de gestion des AP sur des actions dans le développement de filières d'économie verte (apiculture, ricin, pêche) et de gestion des ressources naturelles (agroforesterie, protection des berges, réhabilitation de mangroves) > 1388 personnes (Mgs2 327 + afd 316+0 + gef 518+182+45)</p>	<p>◆</p>
<p>8. Adaptation au Changement climatique</p>	<p>Indicateur : Nombre de communautés, personnes particulièrement les plus vulnérables mettant en œuvre des microréalisations d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques</p> <p>Référence : VR PNUE : > 3 communautés à Port-Salut Pointe Abacou et 0 à La Cahouane > 1392 personnes (Décembre 2018, PNUE),</p> <p>Cible : VC PNUE : > 1600 personnes (mgs2 400 + afd 200 +250 + gef 450 +250+50) > 6 communautés à Port-Salut Pointe Abacou et 5 à La Cahouane</p>	<p>PNUE</p> <p>◆ Donnees 2019 : > 8 communautés de Port-Salut-Pointe Abacou (5) et de La Cahouane (3) mettant en oeuvre des programmes prioritaires identifiés par les plans de gestion des AP sur des actions dans le développement de filières d'économie verte (apiculture, ricin, pêche) et de gestion des ressources naturelles (agroforesterie, protection des berges, réhabilitation de mangroves) > 639 personnes (mgs2 210 + afd 99+0 + gef 245+75+10)</p> <p>◆ Donnees 2020 : > 24 communautés de Port-Salut-Pointe Abacou (13) et de La Cahouane (11) mettant en oeuvre des programmes prioritaires identifiés par les plans de</p>	<p>PNUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appuis en matériel, intrants et semences aux producteurs dans des filieres durables ◆ Formations des producteurs a des pratiques durables ◆ Formations des communautés et élus locaux sur l'approche de réduction des risques liés aux éco-catastrophes ◆ Appuis logistiques, matériels et méthodologiques aux opérations de reboisement (mangroves, rivières)

		<p>gestion des AP sur des actions dans le développement de filières d'économie verte (apiculture, ricin, pêche) et de gestion des ressources naturelles (agroforesterie, protection des berges, réhabilitation de mangroves)</p> <p>> 1388 personnes (Mgs2 327 + afd 316+0 + gef 518+182+45)</p>	
--	--	---	--

Sources : CDD 2017-2021 ; Rapports d'exécution Agences ; Rapport pluriannuel 2017-2019, RCO ; Enquêtes nationales : EMMUS VI 2016-2017, MESI 2020, SMART 2020, IPC 2020.

EFFET 5 GOUVERNANCE			
Partenaires : PNUD – FNUAP – UNICEF – UNHCR – UNOPS - ONU-FEMMES - IOM			
Programmation		Exécution CDD	
Composantes de l'Effet	Cadre de vérification	Etat actuel des Indicateurs	Contributions SNU
5.9. Apatridie	<p>Indicateur : Proportion de personnes en situation d'apatridie en provenance de la République Dominicaine obtenant une solution de nationalité des autorités (H/F)</p> <p>Référence : 0 %</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des Haïtiens revenant de République Dominicaine sont documentés. - 100 % des enfants d'Haïtien nés en République Dominicaine mais sans actes de naissance Dominicain sont inscrits dans les registres d'état civil et reçoivent un acte de naissances Haïtien. 	♦	♦
5.10. Fonctionnement de l'appareil judiciaire	<p>Indicateur : Taux d'affaires judiciaires (cour de cassation, cours d'appel, tribunaux de première instance, tribunaux de paix, juge des enfants, juridiction commerciale, Tribunal du travail, Bureau du Contentieux Electoral Départemental, Bureau du Contentieux National ...) introduites (H/F), traitées (H/F) et jugées (HF) par les juridictions.</p> <p>Référence : 2015-2016 COUR D'APPEL (5) Nombre d'affaires pénales enrôlées 84 Nombre de décisions pénales rendues 61 Nombre d'affaires civiles enrôlées 185 Nombre de décisions civiles rendues 173 Tribunal de première instance (TPI) – 18 JURIDICTIONS : Nombre d'affaires pénales</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Renforcement des capacités opérationnelles et programmatiques de l'État de Droit, du secteur de la justice ♦ Appui opérationnel au 18 juridictions d'Haïti ♦ Renforcement des capacités de la Commission de Vérification Technique du Conseil Supérieur de la Magistrature ♦ Capacités du Comité de suivi de la chaîne pénale près le TPI de PaP renforcées ♦ 15 Enquêteurs et 8 magistrats formés à la prise en charge des enfants victimes d'abus physiques et de violences sexuelles, et des jeunes en conflit avec la loi avec une attention portée sur la dimension genre ♦ 9 prisons sur 19 certifiées ♦ Capacités de formation sur les VBG créées dans 27 établissements scolaires et universitaires (50 jeunes formés dans ce cadre)

	<p>enrôlées 3466 Nombre décisions pénales rendues 3374 Nombre d'affaires civiles enrôlées 4279 Nombre de décisions civiles rendues 3597 Nombre d'affaires commerciales enrôlées 100 Nombre de décisions commerciales rendues 93</p> <p>Cible : ND</p>		
5.11. Enrôlement judiciaire de la criminalité aggravée	<p>Indicateur : Nombre de crimes aggravés (homicide, kidnapping, lynchages, violences sexuelles basées sur le genre...) dénoncés et introduits en justice de mineurs et majeurs par sexe et juridiction.</p> <p>Référence : ND Cible : ND</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Renforcement des capacités de maintien de l'ordre : en particulier soutien apporté à la PNH et à l'OPC ♦ Plan stratégique PNH mis en œuvre ♦ 3 poste de police remis en état ♦ Capacités de l'inspection Générale de la PNH renforcée en collecte et analyse de données
5.12. Participation électorale	<p>Indicateur : Taux moyen de participation aux élections présidentielle, législative, municipale et locale (Désagrégation par types d'élections, sexe, tranche d'âge et zones géographiques)</p> <p>Référence : 26-27 % de participation aux élections présidentielles de 2015 18% de participation aux élections législatives 1/3 des membres des Conseils communaux sont des femmes Aucune n'est élue au parlement Cible : 40 %</p>	♦	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 70 cadres du CEP formés sur la prise en compte du genre et du handicap dans la tenue des élections ♦ Capacité du Conseil Electoral Provisoire renforcé : moyens technologiques et formation 200 cadres ♦
5.13. Budgets des entités déconcentrées/décentralisées	<p>Indicateur : Taux d'accroissement des dépenses publiques allouées au fonctionnement et investissement des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat</p> <p>Référence : 3,5 % (EMMUS V, 2012). Cible : 3 %</p>	♦	♦
5.14. Examen Périodique Universel	<p>Indicateur : Pourcentage des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) acceptées et mises en application par les acteurs étatiques et non étatiques.</p> <p>Référence : 177 recommandations acceptées (non encore mises en œuvre car le second cycle de l'Examen périodique universel d'Haïti a eu lieu à Genève le 7 novembre 2016). Cible : 50 %, soit 88.5 recommandations.</p>	♦	♦
5.15. Détention préventive	<p>Indicateur : Taux de détention préventive prolongée par sexe et par prison civile (nombre</p>	♦	♦ Capacités de l'inspection Générale de la PNH renforcée en collecte et analyse de données

	<p>d'hommes et femmes, mineurs et majeurs, incarcérés par prison civile, nombre d'hommes et femmes, mineurs et majeurs en détention préventive prolongée).</p> <p>Référence : Population totale 10742 dont 7680 prévenus et 3062 condamnés Taux de détention préventive 71 % Hommes 67,02 % Femmes 2,72 % Mineurs garçons 1,56 Mineurs Filles 0,14 % Cible : ND</p>		
<p>5.16. Recensement général population et habitat</p>	<p>Indicateur : Existence ou disponibilité du recensement général de la population et de l'habitation de 2018 de bonne qualité qui a été traité, analysé et diffusé suite à des recommandations convenues au niveau international</p> <p>Référence : Recensement 2004 Cible : Recensement 2017</p>	<p>◆</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Recensement pilot effectué ◆ Activités préalables au recensement principal achevées, y compris l'exercice de cartographie, la finalisation des documents techniques et l'acquisition des équipements nécessaires.

Sources : CDD 2017-2021 ; Rapports d'exécution Agences ; Rapport pluriannuel 2017-2019, RCO ; Enquêtes nationales : EMMUS VI 2016-2017, MESI 2020, SMART 2020, IPC 2020.

8. Tableau d'exécution budgétaire du programme¹

Ressources : Programmation vs Exécution					
N°	Composantes	Années	Programmé	Exécuté	Taux d'Exécution
1.	Effet 1. "La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio- économique et culturel favorable et inclusif"	2017			
		2018			
		2019			
2.	Effet 2. " La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous."	2018			
		2019			
		2020			
3.	Effet 3. " Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables."	2017			
		2018			
		2019			
4.	Effet 4. " Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes"	2017			
		2018			
		2019			

¹ Données non disponibles : non fournies et non disponibles dans les documents de suivi fournis par les agences !

	naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable."				
5.	Effet 5. " Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision."	2017			
		2018			
		2019			
6.	Opérations financières communes aux 5 Effets	2017			
		2018			
		2019			
7.	Programme CDD 2017-21	2017			
		2018			
		2019			

9. Code de conduite signé par l'Évaluateur

Formulaire d'acceptation du Code de Conduite de l'UNEG

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant: Cheikh FAYE, Chef de mission _____

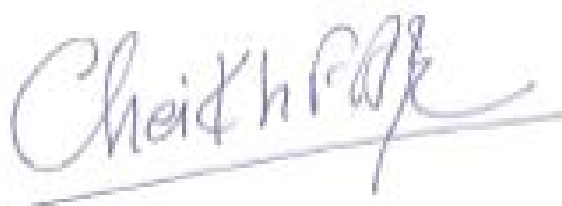
Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé

le 7 Décembre 2020

Signature :

A handwritten signature in blue ink that reads "Cheikh FAYE". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.